

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIALS SCIENCES

POST GRADUATE SCHOOL
FOR THE SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR HUMAN AND SOCIALS
SCIENCES

DEPARTMENT OF PHILOSOPHY

**PHENOMENOLOGIE DE LA RATIONALITE DANS L'ACTE DE
CORRUPTION. UNE ANALYSE DE *RATIONALITE PREDATRICE*
*ET CRISE DE L'ETAT DE DROIT DE LUCIEN AYISSI***

Mémoire de Master en Philosophie soutenu le 26 juin 2024

Spécialité : Éthique et Philosophie Politique

Par

Louis-Nicol NGBWA MINSA

Licencié en Philosophie

Matricule : 17 E275



Jury :

Qualité	Noms et Prénoms	Université
<u>Président :</u>	MBELE Charles Romain (Pr)	Yaoundé 1
<u>Rapporteur :</u>	OUMAROU Mazadou (Pr)	Yaoundé 1
<u>Examineur :</u>	ENYEGUE ABANDA Mathurin (CC)	Yaoundé 1

OCTOBRE 2024

NOTE D'AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	iii
REMERCIEMENTS.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	
PREMIERE PARTIE : DE LA RATIONALITE PREDATRICE DANS L'ACTE DE CORRUPTION.....	
CHAPITRE I : LUCIEN AYISSI SUR LA QUESTION DE LA RATIONALITE PREDATRICE	10
CHAPITRE II : LES MANIFESTATIONS DE LA RATIONNALITE PREDATRICE DANS L'ACTE DE CORRUPTION.....	21
CHAPITRE III : CRITIQUE DE LA RATIONALITE PREDATRICE ET ORIENTATION VERS UNE RATIONNALITE POLITIQUE	32
DEUXIEME PARTIE : L'IDEE DE RATIONALITE POLITIQUE SELON LUCIEN AYISSI.....	
CHAPITRE IV : CONCEPTION DE LA RATIONALITE POLITIQUE DE LUCIEN AYISSI	46
CHAPITRE V : LES MECANISMES DE LA RATIONALITE POLITIQUE.....	54
CHAPITRE VI : LA FINALITE DE LA RATIONNALITE POLITIQUE.....	64
TROISIEME PARTIE : LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA CONCEPTION DE LA RATIONALITE POLITIQUE DE LUCIEN AYISSI.....	
CHAPITRE VII : LES LIMITES DE LA CONCEPTION DE LA RATIONNALITE POLITIQUE	78
CHAPITRE VIII : L'INTERET DE LA CONCEPTION DE LUCIEN AYISSI DANS L'AFRIQUE ACTUELLE	89
CHAPITRE IX : PISTES POUR L'AVENEMENT D'UNE RATIONALITE REPUBLICAINE EN AFRIQUE	98
CONCLUSION GÉNÉRALE	
BIBLIOGRAPHIE	
TABLE DES MATIERES	

*A mes parents Gertrude NGO BAMNDA et
Francis Anatole NGBWA*

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'appui de plusieurs personnes à qui nous aimerions témoigner notre gratitude. Nous remercions le Professeur Oumarou MAZADOU qui a accepté de diriger ce travail avec une rigueur scientifique. Malgré ses occupations, il a toujours accordé à notre travail un suivi méthodique et rigoureux. Nous n'oublions pas ses nombreuses suggestions et la documentation qui nous ont permis d'avancer dans notre rédaction.

Nous remercions également les enseignants du Département de philosophie de l'Université de Yaoundé 1, notamment le Docteur Philippe NGUEMETA qui nous a toujours consacré son temps pour le suivi de nos travaux. C'est effectivement grâce à leurs enseignements que nous nous sommes initiés à la pensée philosophique.

A ma chère et tendre bien aimée Daniella Robertie NGO-YENGUE, pour ses encouragements et les diverses motivations dont elle a su me gratifier. La réalisation de ce mémoire et n'aurait pu atteindre son terme.

A mon grand-père, Samson Gilbert NGBWA MINSA que je n'ai malheureusement pas connu, dont la philosophie de vie a toujours orienté ma trajectoire. A mes oncles et tantes, Madame Gertrude NGO YEM, Madame Marie-Louise ABOMO, Feu Monsieur Jean-Pierre NDJIB, Monsieur Jean YOMBOT, Madame Bibiane YOMBOT, Monsieur Bernard NGBWA et tous les autres dont j'aurai fait l'économie, pour leurs conseils, leurs encouragements et leurs soutiens divers. A ma sœur Marie-Philippine NGBWA YEM.

A ma fille Ruth Louisa NGBWA et ma nièce Marie Ange Chloé NGBWA, pour leur tendresse, leur amour chaleureux et la force qu'elles nous apportent au quotidien. Nous pensons aussi à Messieurs Jean-Marie NTA ATEBA, Ignace EBEBE, Simon AMBASSA, Jean-Jacques ABANDA, Michael EKWAINGEN et Patrice MANGA pour leurs encouragements divers. Il en est de même de Messieurs Alphonse Elvis AMOUGOU ZANG, Ulrich Arnaud ASSAKO, Salomon Rodrigue MIMBIANG et Rodrigue KAMGANG KAMGANG pour la relecture de notre travail.

Nous ne saurions terminer ce travail sans remercier le Dieu tout puissant qui nous a toujours accordé la force, le souffle de vie et le courage de mener la rédaction de ce mémoire jusqu'à son terme.

RESUME

Le sujet de cette recherche s'intitule *Phénoménologie de la rationalité dans l'acte de corruption, une analyse de Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit* de Lucien Ayissi. Il s'inscrit dans un vaste mouvement d'analyse et de compréhension des différentes acceptions de la rationalité du point de vue de l'acteur de la corruption et celui de l'Etat qui en fait la répression permanente. Il s'agit d'un travail qui s'étale sur cent vingt-cinq pages, réparti en trois grandes parties. Plus précisément, il examine le problème des enjeux de la rationalité face au déploiement des élans transgressifs de l'homme ainsi que la façon dont l'Etat rationalise l'endiguement de toutes les formes de corruption. La rationalité politique que Lucien Ayissi propose comme logique managériale de l'Etat plaide en faveur d'une gouvernance éclairée, ainsi que d'une gestion républicaine du bien public. Sa « rationalité politique » constitue donc une logique d'objectivité et de citoyenneté dans la gouvernance publique. Cette « rationalité politique » s'oppose à la « rationalité prédatrice » que le penseur camerounais considère comme une logique caractérisée par le déploiement des élans transgressifs de l'homme. Ainsi, la « rationalité politique » de Lucien Ayissi se pose, en s'opposant à toutes sortes de Corruption. L'enjeu et la spécificité de cette recherche consistent en la proposition d'un esprit citoyen délesté des considérations mercantile et prédatrice. Une double représentation à l'aune de la polarité, de l'oscillation, du déchirement et de la tension entre la rationalité prédatrice comme logique mortifère de l'Etat et la rationalité politique comme logique organisationnelle et institutionnelle. Si la première repose sur une représentation rentière et gastronomique de l'Etat, la seconde repose sur une représentation objective et impersonnelle de l'Etat. Pour venir à bout de ces préoccupations cruciales, une méthode analytico-critique a permis de démêler l'essentiel de la pensée politique de Lucien Ayissi. Cette recherche propose l'avènement d'une rationalité républicaine qui seule peut véritablement protéger l'humanité et la citoyenneté des individus.

Mots-clés : Corruption, Rationalité, Répression, Transgressifs, Endiguement, Pathologique, Politique, Gouvernance.

ABSTRACT

The subject of this research is entitled “ Phenomenology of rationality in the act of corruption, an analysis of Predatory Rationality and the Crisis of the Rule of Law by Lucien Ayissi ”. It is part of a vast movement of analysis and understanding of the different meanings of rationality from the point of view of the actor of corruption and that of the State which permanently represses it. It is a work that extends over one hundred and twenty-five pages, divided into three main parts. More precisely, it examines the problem of the challenges of rationality in the face of the deployment of man's transgressive impulses as well as the way in which the State rationalizes the containment of all forms of corruption. The political rationality that Lucien Ayissi proposes as the managerial logic of the State pleads in favor of enlightened governance, as well as republican management of the public good. Its “political rationality” therefore constitutes a logic of objectivity and citizenship in public governance. This “political rationality” is opposed to the “predatory rationality” that the Cameroonian thinker considers as a logic characterized by the deployment of man’s transgressive impulses. Thus, the “political rationality” of Lucien Ayissi arises, opposing all kinds of Corruption. The challenge and specificity of this research consist of the proposal of a thought of a civic spirit relieved of mercantile and predatory considerations. A double representation in the light of polarity, oscillation, tearing and tension between predatory rationality as the deadly logic of the State and political rationality as organizational and institutional logic. If the first is based on a rentier and gastronomic representation of the State, the second is based on an objective and impersonal representation of the State. To overcome these crucial concerns, an analytical-critical method made it possible to unravel the essentials of Lucien Ayissi's political thought. This research proposes the advent of a republican rationality which alone can truly protect humanity and the citizenship of individuals.

Keywords: Corruption, Rationality, Repression, Transgressive, Containment, Pathological, Politics, Governance, Republican.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Lucien Ayissi est un philosophe camerounais né le 21 février 1957 à Eyen-Meyong dans le département de la Lékié, région du Centre Cameroun. Professeur titulaire de philosophie au département de philosophie de l'université de Yaoundé I, il est doté d'une culture littéraire et philosophique abondante et variée. Il est titulaire de deux thèses de Doctorat d'Etat portant sur les travaux de David Hume (une thèse de 3^{ème} cycle et une thèse de Doctorat d'Etat) obtenu sous la direction du Professeur Ebénézer Njoh-Mouelle. Lucien Ayissi est un philosophe dynamique qui s'intéresse assidument aux questions existentielles de son temps, sa philosophie porte essentiellement sur des questions d'ordre éthique et politique, notamment celles relevant de la gouvernance et de la bonne qualité de l'expression de la citoyenneté et de l'humanité des hommes dans le vivre-ensemble. Lucien Ayissi a occupé de hautes fonctions dans le milieu académique entre autre Doyen de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'université de Yaoundé I cumulativement avec ses fonctions de Chef du Département de Philosophie (2014-2020), il a aussi été le Coordonnateur de l'Ecole Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives (2017-2019). Lucien Ayissi est un libre penseur qui s'est spécialisé dans la philosophie moderne, il est membre de la Hume Society. En plus d'être un expert de l'AUF, du CCIU, du CODESRIA, il est également membre du Comité d'Ethique de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.

Depuis l'antiquité grecque, la question de l'édification d'une cité idéale a toujours constitué la préoccupation majeure des penseurs et continue jusqu'aujourd'hui d'alimenter la réflexion philosophique. Comme l'affirmait déjà Aristote, « *L'homme est un animal politique* »¹, c'est pour cette raison que la détermination et la mise sur pied d'un système d'organisation politique et social qui puisse garantir la cohabitation paisible entre les individus constitue aujourd'hui la finalité ultime de ce qu'il convient de nommer « Philosophie politique ». Depuis son origine dans la Grèce antique, elle se définit comme l'étude et la compréhension rationnelle de l'organisation politique et se pose comme la discipline qui étudie les rapports interindividuels dans la société. Dans le Cadre de la gestion optimale de leurs ressources tant humaines, financières que matérielles, toutes les institutions étatiques doivent forcément composer avec les hommes qui sont naturellement individualistes et mus par leurs penchants concupiscent. Voilà pourquoi aucun Etat n'est à l'abri du fléau que représente la corruption car il est un mal qui se développe de manière insidieuse tel un cancer et qui finit par altérer progressivement toutes ses structures.

La problématique de la corruption selon *Lucien Ayissi* remonte à l'antiquité grecque, notamment avec des penseurs comme Platon et Aristote qui faisaient déjà face à ces préoccupations et tentaient d'y apporter des solutions. En effet Platon décriait déjà la dégénérescence et les nombreux débordements engendrés par des systèmes de gouvernances tels que l'aristocratie, la tyrannie, du moins tous les gouvernements à caractère absolutiste en énonçant que

*tant que les philosophes ne seront pas rois dans les cités ou que ceux que l'on appelle aujourd'hui rois souverains ne seront pas vraiment et sérieusement philosophes; tant que la puissance politique et la philosophie ne se rencontreront pas dans le même sujet ;(...), il n'y aura de cesse mon cher Glaucon, aux maux des cités.*²

C'est ainsi que dans son ouvrage intitulé *rationalité prédatrice et crise de l'état de droit*, le philosophe camerounais n'hésite pas à convoquer le problème de la bonne gouvernance sur lequel Platon se penchait déjà en son temps question de l'examiner sous le prisme de l'actualité camerounaise afin de mieux cerner cette difficulté majeure que constitue désormais la corruption.

¹ Aristote, *Les Politiques*, trad. Jean Aubonnet, Paris, Les belles lettres, 2002, p. 11.

² Platon, *La République* (315), trad. Robert Baccou, Paris, Garnier-Flammarion, 1996, p. 229.

Nous ne saurions donc entamer cette analyse laborieuse sans apporter une définition claire de la corruption sans laquelle ce travail serait biaisé d'entrée de jeu. Sous le vocable « Corruption », on entend surtout la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa prestation. Celle-ci relève selon notre auteur, d'« *une rationalité prédatrice qui en plus de la marchandisation du service public qui la définit ordinairement comprend toutes les formes de subtilisations des biens de l'Etat, auxquelles il faut ajouter les différents modes de contournement des normes publiques de référence* ». ³ Elle conduit généralement à l'enrichissement personnel de celui qui se rend auteur de cette pratique. Définie comme telle, la corruption semble mettre en lumière un ensemble de mécanismes intellectuels à caractère cynique et malhonnête dont font usage certains individus dans leurs desseins visant à se prévaloir des biens et autres ressources de l'Etat à des fins personnelles, c'est cette propension à la prévarication qu'il convient ici de nommer « Rationalité prédatrice ». André Lalande définit la corruption en ces termes : « *Evènement par lequel une chose cesse d'être telle qu'on puisse encore la désigner par le même nom* ». ⁴ Cette définition semble induire que la corruption constitue donc une altération du normal en anormal, du régulier à l'irrégulier. Selon André Comte-Sponville, la corruption est définie comme « *la dégradation ou destruction, mais par décomposition interne plus que du fait d'une agression extérieure. Se dit spécialement d'un corps qui pourrit ou d'une âme qui se laisse acheter* », ⁵ une définition qui illustre la dégradation qui s'opère dans le passage du normal en anormal. L'on déduit de cette définition que la corruption se réfère à une volonté affirmée de remettre en cause la norme

Dans son ouvrage intitulé *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, le philosophe camerounais analyse le phénomène de corruption de fond en comble et aboutit à la collusion entre deux modes de rationalité distincts qui sont pour lui les principaux aspects de la corruption et de sa déchéance à savoir la rationalité prédatrice qui sous-tend tous les actes de prévarication et de brigandages observés dans les sociétés humaines, ainsi que la rationalité politique qui constitue le moteur des actions de l'Etat dans sa volonté constante d'annihiler les élans transgressifs inhérents à la nature humaine. Par ailleurs, c'est au regard de l'égoïsme naturel qui caractérise la nature humaine et qui a vocation à hypothéquer l'avenir et la pérennité de la

³ www.ayiluc.over-blog.org page web de Lucien Ayissi consultée le 05 août 2023 à 13h35mn

⁴ André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* (1926), vol. 1, Paris, Quadrige/PUF, 1997, p. 193.

⁵ André Comte-Sponville, *Dictionnaire philosophique* (2001), 1^{ère} Edition, Paris, Quadrige/PUF, 2001, pp. 205-206.

communauté entière que *Jan Tinbergen* affirme avec véhémence que « *c'est accorder un trop grand crédit à la nature humaine que de laisser à l'individu le soin de prendre en considération l'intérêt de la communauté* »⁶. Une façon pour lui de souligner le caractère corrosif de la rationalité prédatrice sur la stabilité et la cohésion sociale.

Si *Lucien Ayissi*, dans son ouvrage *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, s'appesantit sur le phénomène de la corruption, c'est parce qu'il procède par une démarche thérapeutique dont l'enjeu vise impérativement à déterminer les causes d'une pathologie avant d'envisager toutes formes de traitement. Le penseur camerounais estime qu'il faut nécessairement définir le concept de rationalité et bien maîtriser sa typologie afin de mieux cerner son importance dans la compréhension du fléau qu'est la corruption dans nos Etats. Dans cette perspective thérapeutique, *Lucien Ayissi* identifie clairement deux rationalités antithétiques pour lesquelles il conviendrait de mieux développer les aspects inhérents. Ce sont : la rationalité prédatrice se rapportant à l'acteur de la corruption ainsi que la rationalité politique propre à l'Etat qui est sensé résorber les velléités transgressives des citoyens. Pour mieux rendre compte de cette situation antagoniste entre ces deux rationalités il affirme d'ailleurs que « *si nous affirmons que le jeu de langage de rationalité prédatrice et celui de la rationalité politique de l'Etat ne se rapportent que sur le mode du conflit, c'est parce qu'il existe entre l'ordre des préférences et des références une relation effectivement contradictoire* »⁷

Au vu de l'importance de l'activité philosophique dans les actions quotidiennes de l'homme et surtout dans la mesure où ces actions doivent absolument être sous-tendues par la raison, il faut reconnaître la place prépondérante qu'occupe à ce titre la philosophie et à quel point cette dernière demeure indissociablement liée à l'homme. C'est dans cette mesure qu'on peut aisément s'accorder avec *Marcien Towa* pour qui la culture philosophique doit être une critique permanente, ou mieux encore un questionnement perpétuel en vue de parfaire autant que possible nos sociétés gangrénées par la criminalité grandissante. *Ebénézer Njoh-Mouelle* nous le rappelle si bien lorsqu'il nous affirme que « *la philosophie naît des situations troubles* ».⁸ Dans cette perspective, la place du débat portant sur la phénoménologie de la rationalité dans l'acte de corruption devient une préoccupation actuelle au regard de la corruption galopante qui consume nos multiples institutions.

⁶ Jan Tinbergen, *Techniques Modernes de la Politique économique*, Paris, Edition Dunod, 1961, p. 7.

⁷ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, Paris, Edition L'Harmattan, 2011, p. 7.

⁸ Ebenezer Njoh Mouelle, *Jalons, Recherche d'une mentalité neuve*, Edition Clé, 1970, p. 75.

La phénoménologie se définit comme la description philosophique des phénomènes par rapport à l'esprit qui les perçoit. C'est également une méthode philosophique qui se propose, en considérant les données immédiates de la conscience indépendamment de toutes constructions conceptuelles, de découvrir les structures transcendantes de la conscience et des essences.

Dans le souci d'apporter une conception originale à la bataille que mène aujourd'hui l'Etat contre la corruption, *Lucien Ayissi* pense dans *Rationalité Prédatrice et Crise de l'Etat de droit* qu'il faudrait avant tout mettre l'accent sur la compréhension et l'assimilation des concepts de rationalité prédatrice et politique qui sont impérieuses si l'on envisage sérieusement de mettre un terme à la corruption qui gangrène nos Etats aujourd'hui.

En affirmant que « *toute philosophie est la quintessence spirituelle de son temps, il faut que la philosophie intérieurement par son contenu, extérieurement par sa manifestation rentre en réciprocité d'action avec le monde réel de son temps* »⁹ Marx voulait nous faire comprendre que nous devons nécessairement interpréter une œuvre dans laquelle l'auteur répond à un problème préoccupant à partir de notre temps. Le problème philosophique qui sous-tend notre laborieux travail ici est celui du fondement de la rationalité dans l'acte de corruption. Ainsi l'analyse des pans de la rationalité présentée par *Lucien Ayissi* constituera la trame analytique de notre travail de recherche. Alors quelle pertinence peut donc revêtir aujourd'hui l'analyse phénoménologique de la rationalité dans l'endiguement du phénomène de la corruption ? A-t-il suffit pour ce philosophe camerounais de proposer la rationalité politique et les normes publiques de référence calquées sur le mode de la répression pour éradiquer définitivement la rationalité prédatrice qui entrave l'Etat de droit ? Au-delà de toutes ces interrogations, quelles solutions pourrait-on possiblement engager pour supprimer la corruption et restaurer la bonne gouvernance dans nos sociétés ? C'est à la lumière de toutes ces interrogations que nous nous proposons de mener une réflexion politico-philosophique sur la notion de rationalité de *Lucien Ayissi*. De ce fait, nous pensons que notre contribution permettra de comprendre le concept de rationalité. C'est dans une approche analytique et critique que nous présenterons le contenu de la conception de la rationalité dans la corruption dans la pensée de *Lucien Ayissi*. Cette approche nous permettra tout d'abord de nous familiariser avec le concept de rationalité de *Lucien Ayissi*, ensuite elle nous aidera à mieux cerner ses implications. Enfin, l'approche critique nous

⁹ Karl Marx, *Essai de biographie intellectuelle*, trad. Maximilien Rubel, Paris, Librairie M. Rivière et Cie, 1957, p. 45.

permettra de percevoir clairement les limites inhérentes à la pensée de notre auteur ainsi que les éventuelles solutions envisagées.

En vue de rendre notre travail plus digeste, nous l'avons divisé en trois grandes parties. Dans la première partie qui porte sur l'idée de la rationalité prédatrice dans l'acte de corruption, il s'agit de mener une analyse complète du concept de Rationalité prédatrice tel que conçu par *Lucien Ayissi* en y apportant une définition claire. Ensuite, il s'agit de définir clairement les mécanismes utilisés par la rationalité prédatrice. Enfin, il est question de présenter les limites de la rationalité prédatrice

Dans la deuxième partie intitulée l'idée de la rationalité politique de *Lucien Ayissi*. Il s'agit de mener une analyse approfondie du concept de rationalité politique. Ensuite, il est question d'énumérer les mécanismes utilisés par la rationalité politique pour contrer les velléités transgressives des citoyens. Enfin, nous définissons les limites de la rationalité politique.

Dans la troisième partie qui traite d'une forme de rationalité républicaine, il est question de proposer une forme de rationalité propre à notre temps qui prenne en compte les limites de la rationalité politique dans l'éradication de la corruption et la mise sur pied d'une gouvernance placée sous le sceau de la citoyenneté et de l'esprit républicain.

**PREMIERE PARTIE : DE LA RATIONALITE
PREDATRICE DANS L'ACTE DE
CORRUPTION**

Il s'agit dans cette première partie de notre travail de présenter l'idée de la rationalité prédatrice dans la pensée de *Lucien Ayissi*. Pour y arriver, nous procédons d'abord à l'élucidation conceptuelle de la rationalité prédatrice du philosophe camerounais. Ensuite, il s'agit pour nous de présenter les mécanismes utilisés par la rationalité prédatrice pour se déployer, avant de présenter ses éventuelles limites. L'analyse de cette première partie qui vise à ressortir les fondements philosophiques et politiques de la rationalité prédatrice dans la pensée de *Lucien Ayissi* nous permet de mieux saisir ce concept assez complexe, d'intégrer ses mécanismes de déploiement ainsi que l'examen des éventuelles conséquences qui en découlent.

CHAPITRE I : LUCIEN AYISSI SUR LA QUESTION DE LA RATIONALITE PREDATRICE

Dans ce chapitre, il est question de surmonter les contradictions que le concept de rationalité prédatrice peut revêtir en y apportant une définition claire. L'élucidation conceptuelle de la rationalité prédatrice a pour objectif de nous familiariser avec la terminologie de notre auteur afin de mieux cerner sa pensée.

La rationalité prédatrice n'est pas un sujet qu'on pourrait essentiellement attribuer à *Lucien Ayissi*, auteur de *Corruption et gouvernance*, car cet aspect qui caractérise l'égoïsme et l'individualité propre à la nature humaine était déjà évoqué par le philosophe anglais *Thomas Hobbes* lorsqu'il affirmait dans son ouvrage intitulé *Léviathan* que « *l'homme est un loup pour l'homme* »¹⁰. Cette assertion visait déjà à démontrer tout l'intérêt que l'homme peut porter à sa propre survie et à la seule satisfaction de ses intérêts au détriment de l'intérêt général. L'auteur de *Corruption et pauvreté* a donc le mérite d'actualiser cette problématique en faisant de la rationalité prédatrice le moteur principal des velléités transgressives qui inaugurent toutes les formes de corruption dans nos sociétés actuelles. Afin de mieux cerner la notion de rationalité prédatrice, la tâche qui nous incombera dans cette partie sera dans un premier temps d'apporter une réponse à la question « Qu'est-ce que la Rationalité Prédatrice » ? Ensuite, il sera question pour nous de présenter les différentes manifestations inhérentes à la rationalité prédatrice. Enfin, il sera question d'en présenter les insuffisances.

1- Du sens de la rationalité prédatrice selon Lucien Ayissi

Dans son ouvrage intitulé *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, Lucien Ayissi affirme à propos de la rationalité prédatrice qu'elle est « *l'expression anarchique des préférences appetitives dont la référence est l'intérêt particulier que visent tous ceux qui ne se rapportent à la société ou à l'Etat que sur le mode prédateur* »¹¹. En d'autres termes, il veut surtout montrer que par rationalité prédatrice, l'on fait surtout référence à ce penchant manifeste qu'a nécessairement l'homme à vouloir contenter et satisfaire ses appétits insatiables au détriment de toutes les normes sociales et juridiques établies. C'est d'ailleurs ce qu'admet *Gustave Vapereau* quand il affirme que « *la corruption sociale est comme la mer : elle peut*

¹⁰ Thomas Hobbes, *Léviathan, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Dalloz, 1999, p.198

¹¹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 8.

gagner en étendue sans cesser d'être aussi profonde »¹². Il apparaît donc ici que la rationalité prédatrice se réfère donc à une volonté d'allégeance de l'homme à ses penchants individuels dans le déni de toutes les normes instituées par l'Etat qui ont pour objectif de garantir sa pérennité et donc celle de la communauté toute entière. Dans cette optique, la corruption semble donc être indissociablement liée à l'homme et c'est dans cette même logique que s'inscrit *Mirabeau* lorsqu'il affirme que « *la corruption est dans l'homme comme l'eau dans la mer.* »¹³

En Outre, lorsqu'on évoque la prédation, on fait surtout référence à la traque et l'appropriation d'une proie destinée à la consommation du prédateur. À cet effet, l'allégorie ne pourrait pas être plus indiquée quand on suppose que la rationalité prédatrice pourrait s'apparenter ici à la mise à disposition de la raison ou tout au moins du processus cérébral au service des calculs cyniques et mesquins entrepris par l'homme pour s'accaparer des biens publics destinés à l'usage collectif de la communauté afin de les destiner à son usage et sa jouissance exclusive. En d'autres termes, la rationalité prédatrice telle que perçue par l'auteur de *La prière de Yakob*, se définit clairement comme l'expression licencieuse des préférences particulières des individus mieux encore d'une volonté affirmée de l'homme de céder à ses aspirations matérielles. C'est dans le but d'étayer ce point de vue que *Lucien Ayissi* peut affirmer que « *la prédation dont il est question ici consiste principalement en l'appropriation de la substance de l'Etat, à des fins de préservation ou d'accroissement de celle des individus ou des groupes particuliers, suivant une ontologie, une anthropologie et une cosmologie politiques bien déterminées.* »¹⁴

La rationalité prédatrice telle que dépeinte par le philosophe camerounais semble surtout induire l'idée d'un raisonnement qui a évacué toutes formes d'objectivité, l'objectivité ici se référant à allégeance des citoyens dévolue à l'Etat et au respect de ses institutions pour se mettre au service d'une subjectivité qui se consacre exclusivement à l'assouvissement et au contentement des désirs et intérêts individuels. Pour *Lucien Ayissi*, cette forme de rationalité se définit surtout comme un ensemble de mécanismes intellectuels mis en œuvre par le corrompu pour contenter et réaliser son aspiration à exister. Rappelons à toutes fins utiles que les actes de corruption et d'atteinte à la fortune publique ont principalement pour finalité de satisfaire et contenter l'appétit vorace et égoïste des individus qui n'hésitent pas au risque

¹² Gustave Vapereau, *L'homme et la vie*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1896, p.174

¹³ *Mirabeau, Les pensées et les maximes Tome 1*, Paris, Edition J.B Garnery, 1792, p. 266.

¹⁴ *Lucien Ayissi, Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 15.

d'ébranler l'équilibre social déjà précaire, à s'arroger les ressources publiques de l'Etat pour en faire leur propriété exclusive. D'ailleurs, Lucien Ayissi est d'avis lorsqu'il affirme que

*ce type de prédation se fonde effectivement sur la volonté exprimée par les individus ou leur groupe d'appartenance de s'approprier ou d'accaparer, sur le mode prédateur, la substance de l'Etat. Dans cette logique, la substance politique de l'Etat est vampirisée par les divers prédateurs sociaux qui mettent ses institutions sous les catégories gastronomiques de leur logique prédatrice*¹⁵.

De surcroît, la rationalité prédatrice traduit donc nécessairement l'expression anarchique des passions désordonnées et des préférences naturelles inhérentes à l'homme qui ont une connotation et une finalité individualistes dans la mesure où l'homme affecte un caractère rationnel à l'action qui le pousse à détourner la substance politique et financière de l'Etat pour son enrichissement et sa seule et exclusive félicité. Cette expression anarchique des passions est surtout caractérisée par un « *présentisme* »¹⁶ exacerbé ainsi qu'une dénégaration de la prospective tant « *la psychologie et la cosmologie du prédateur social* »¹⁷ ne sont dominées essentiellement que par l'appétit de jouir instantanément et perpétuellement en marge des normes instituées¹⁸. Cela explique aussi pourquoi dans son système de représentations fortement dominé par le consumérisme instantané, le prédateur social prend pathologiquement le présent pour son horizon ultime. Pour souligner cette « *hypertrophie de l'instant* »¹⁹ et cette absolutisation du présent²⁰, Lucien Ayissi mentionne à cet effet que « *c'est dans l'hédonisme de ce monde que le sens de la prospective est appauvri, tant la temporalité est généralement réduite à la dimension d'un présent ramené lui-même à un instant qui ne peut porter que des valeurs éphémères* »²¹.

La rationalité prédatrice traduit donc certainement l'égoïsme et l'individualité que les hommes ont en partage. C'est dans la même mouvance que s'inscrit d'ailleurs André Maurois pour qui « *la corruption et le désordre sont des traits permanents de la nature humaine* ».²² Cette forme de rationalité considérée par le philosophe camerounais comme le centre de traitements des calculs cyniques et malhonnêtes fomentés dans l'acte de corruption est donc nécessairement motivée par la volonté manifeste de l'homme à rechercher son bonheur, son

¹⁵ *Idem*

¹⁶ Marc Dugain et Christophe Labbé, *L'homme nu. La dictature invisible du numérique*, Paris, Robert Laffont/Plon, 2016, p. 108.

¹⁷ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 55.

¹⁸ *Idem*

¹⁹ Lucien Ayissi, *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement*, Paris, Edition L'Harmattan, 2021, p. 26.

²⁰ *Idem*

²¹ *Ibid.*, p. 62.

²² <https://www.mon-poeme.fr/citations-corruption/> page web consultée le aout 2023 à 14h10mn

confort matériel et psychique quitte à contribuer à l'altération structurelle et institutionnelle de l'Etat.

En affirmant que « *la corruption on s'en fait le complice par le consentement d'esprit* »²³, Alain cherche à montrer que la corruption chez l'homme n'est pas envisagée comme manifestation inconsciente mais bien comme un trait de sa personnalité qu'il accepte. La rationalité prédatrice telle qu'évoquée précédemment impose donc l'idée d'une prédation économique et politique dans laquelle le prédateur social est l'homme qui se met en quête d'obtenir un certain confort matériel et économique par tous les moyens possibles fussent-ils illégaux et répréhensibles, avec comme proies désignées les ressources propres à l'Etat et même parfois le service public qu'il marchandise cyniquement en échange d'une rétribution indue. Autrement dit, il s'agit d'un processus cérébral et cognitif dont toute l'essence vise à garantir la réalisation effective des finalités particulières et partiales de l'individu. Le prédateur social représente donc l'homme qui consent à la satisfaction de ses passions par des procédés malhonnêtes. Ainsi, pour le penseur camerounais, la rationalité prédatrice induit de ce fait, « *un ordre rationnel et moral délétère caractérisé par sa subordination au profit et la nécessité de rentabilité maximale.* »²⁴

Pour l'auteur du *Positivism de David Hume*, la rationalité prédatrice traduit nécessairement l'idée d'un état d'esprit dont sont animés tous les individus qui ne font allégeance à l'Etat que pour les bénéfices malhonnêtes qu'ils peuvent tirer de ce dernier. Il s'agit donc essentiellement d'une forme de logique individualiste qui se focalise principalement sur la mise en œuvre de procédés malhonnêtes pour donner une réponse immédiate et adéquate au « *cri du ventre* ». ²⁵ C'est donc un procédé d'ajustement financier personnel dont la finalité vise à faire face aux contraintes insupportables d'un environnement économique chargé d'adversités. Perçue comme telle, la rationalité prédatrice ou du moins la corruption fonde donc sa raison d'être sur la volonté du prédateur social de s'extirper d'une conjoncture économique précaire qui le condamne inexorablement à l'indigence et définitivement à la disparition de son être. D'ailleurs, Lucien Ayissi le démontre bien lorsqu'il dit à propos de la rationalité prédatrice qu'« *elle se fonde également sur le principe de l'ajustement de soi aux nécessités d'une vie dont*

²³ Alain, *Les propos d'un normand*, Éditions de la Nouvelle revue française, 1920, p. 268.

²⁴ www.ayiluc.over-blog.org page web de Lucien Ayissi consultée le 23 aout 2023 à 16h10mn

²⁵ Ebenezer Njoh Mouelle, *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement* suivi de *Développer la richesse humaine*, p. 17.

l'adversité risque de condamner inexorablement à la disparition tous ceux qui ne s'adaptent pas à la dure loi des contraintes historiques.»²⁶

La rationalité prédatrice apparaît donc comme une logique qui extériorise l'égoïsme et la partialité caractéristique de l'homme. Elle correspond donc à la manifestation visible des aspirations égoïstes et partiales des hommes dans le rapport qu'ils envisagent tous avec les ressources de l'Etat. Pour l'auteur de *Penser le Sida*, cette logique qui caractérise le prédateur social l'induit nécessairement à envisager l'appropriation du bien public comme le palliatif de référence pouvant alléger les pesanteurs caractéristiques d'une conjoncture socio-économique asphyxiante. L'appropriation et même l'accaparement sauvage de la substance de l'Etat induite par la rationalité prédatrice vise principalement à assurer des garanties de préservations et d'accroissement aux individus qui se font acteurs de cette pratique et c'est d'ailleurs ce que soutient l'auteur de *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réunifié* en disant que

la prédation dont il est question ici consiste principalement en l'appropriation de la substance de l'État, à des fins de préservation ou d'accroissement de celle des individus ou des groupes particuliers, suivant une ontologie, une anthropologie et une cosmologie politiques bien déterminées. C'est pour cela que ce type de prédation se fonde effectivement sur la volonté exprimée par les individus ou leurs groupes d'appartenance de s'approprier ou d'accaparer, sur le mode prédateur, la substance de l'État.²⁷

Le philosophe camerounais à travers le sens qu'il donne à la rationalité prédatrice met donc en exergue la fonction gastronomique et nourricière de l'Etat auquel les prédateurs sociaux ne se rapportent que sur le mode vampirique. De ce fait, la rationalité prédatrice constitue selon l'auteur de *Hume et la question du sujet de la connaissance*, une logique par laquelle les asticots sociaux n'assignent à l'Etat qu'une fonction nutritive étant donné que dans leur perception vicieuse, son rôle ne se limite principalement qu'à les enrichir substantiellement en s'altérant lui-même. En effet, en rationalisant sur le mode prédateur, le *rogue Citizen* ambitionne d'inscrire son être dans la durée par une jouissance gastronomique qui agrémente son existence. C'est pour cette raison que Lucien Ayissi affirme d'ailleurs que le prédateur social

se représente l'État comme une proie absolument destinée au contentement de ses appétits particuliers. C'est aussi pour cela que le temps du prédateur est celui de la manducation ou de la digestion. Quand il a fini de soumettre l'un des éléments de la démographie variée de ses proies à la sanction de la manducation, il jouit des

²⁶ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 4.

²⁷ *Ibid.*, p. 15.

*avantages d'une dynamique gastronomique qui agrmente son existence en même temps qu'elle inscrit son être dans la durée.*²⁸

Pour le philosophe camerounais, la rationalité prédatrice s'illustre nécessairement comme une logique cynique qui vise à garantir au prédateur social l'épanouissement et la jouissance matérielle et psychique, c'est en tout état de cause la manifestation claire des égoïsmes et des partialités caractéristiques des hommes dans leur subjectivité et leur irrationalité. Si le sens que donne le penseur camerounais à la rationalité prédatrice est d'ores et déjà clair, que dire du rapport que celle-ci entretient avec la raison pure ?

2- La rationalité prédatrice comme négation de la raison pure

Dans son opuscule éponyme intitulé *Discours de la méthode*, René Descartes affirmait déjà que « *le bon sens est la chose la mieux partagée : car chacun pense en être si bien pourvu.* »²⁹ Une façon pour lui de souligner l'universalité de la raison en tant qu'elle se retrouve en tout homme. Si le bon sens commande naturellement à l'homme de vivre en harmonie avec ses semblables sous l'égide du respect des lois instituées, c'est bien parce qu'en dehors de ce cadre il ne pourrait survivre au règne de l'arbitraire qui régit l'état de nature³⁰. Dans cette optique, il semble évident et même légitime de percevoir la rationalité prédatrice comme un refus catégorique de l'homme d'affirmer et même d'accepter sa condition d'être raisonnable vu que la raison incarne simultanément et suivant les mots de Philippe Nguemeta, la constitution et le fondement absolu de la connaissance³¹. La corruption se pose donc comme une pratique qui ne repose sur aucun principe rationnel puisqu'elle est universellement reprobée par tous les êtres dotés de raison, c'est pour cela que la rationalité prédatrice constitue donc une négation de la raison pure. Fort de cette observation Lucien Ayissi peut affirmer que « *la corruption n'a même pas de principe. Elle n'est déductible d'aucun principe. Elle ne se tire d'aucune exigence rationnelle, civile ou morale, car elle contredit tout principe. C'est pourquoi elle est l'ailleurs de la raison* »³²

La rationalité prédatrice est en tout état de cause constitue pour l'homme une contradiction interne entre son bon sens qui le commande de respecter les normes imposées par l'Etat afin d'assurer sa pérennité dans le temps et l'expression cupide de son appétit insatiable

²⁸ *Ibid.*, p. 16.

²⁹ René Descartes, *Discours de la méthode* (1637), Librairie des bibliophiles, 1887, p. 1.

³⁰ John Locke, *Traité du gouvernement civil*, Trad. David Mazel, Paris, GF-Flammarion, 1984, Chapitre IX, § 127, pp. 275-276.

³¹ Philippe Nguemeta, « Marcien Towa et la critique de l'irrationnel », in *La philosophie de la libération et de l'émancipation*, 2021, p. 212.

³² Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, Paris, Edition L'Harmattan, 2008, p. 13.

qui fragilise et à long terme annihile toute chance de consolidation du groupe social. Pour étayer cette argumentation Scott Adams affirme à cet effet que « *rien ne définit mieux les humains que leur volonté de faire des choses irrationnelles dans la poursuite de gains phénoménalement improbables.* »³³ C'est véritablement cette volonté irrationnelle d'acquérir le confort matériel à tous prix et à tous les prix qui illustre et justifie la ruée des africains et des camerounais en particulier vers les sectes et autres cercles ésotériques, quoi de plus irrationnelle comme réflexion que de croire qu'on peut se libérer efficacement d'une quotidienneté chargée d'adversités en se vouant aveuglément à une prétendue « *présence efficace* »³⁴ ou en souscrivant naïvement à des pactes occultes dont les conditions le plus souvent avilissantes ne peuvent assurer ni à leurs humanité ni à leurs citoyenneté la liberté désirée. Cette irrationalité se démarque formidablement lorsque les hommes aveuglés par le désir de gloire et de richesse se figurent naïvement combler leur déficit ontologique en confiant religieusement « *leurs destins politiques aux grands maitres de l'occultisme.* »³⁵ C'est dans le but de soulever l'aspect irrationnel de la rationalité prédatrice que Philippe Nguemeta peut asserter que

*Le développement de la superstition et de la mentalité sectaire, dans un pays comme le Cameroun, donne au philosophe Towa l'occasion de prouver qu'en se donnant les apparences de ce que la raison ne peut pas saisir par la nécessité de ses propres moyens, l'irrationnel dont le mythe est la représentation la plus emblématique, s'autorise à s'imposer dans les représentations des citoyens éprouvés par l'adversité de la vie et de l'existence pour y régner et donner carrière à des fantasmagories qui ne peuvent pourtant pas assurer à leur humanité et à leur citoyenneté la liberté et l'émancipation souhaitées.*³⁶

Si les lois qui organisent les Etats ont un caractère à la fois impersonnel et objectif, c'est-à-dire impropres à toute subjectivité, c'est surtout parce qu'elles sont élaborées sur le socle de la raison. Fort de cette observation, il faut admettre que la rationalité prédatrice dont les motivations et les finalités sont d'ordre particulier rentre inévitablement en inadéquation avec le caractère universel de la raison. C'est pour cette raison que le philosophe camerounais affirme qu' « *étant donné qu'elle est l'antithèse du principe rien ne garantit en principe son universalité* »³⁷. Dans cette optique, la rationalité prédatrice caractérisée par cette propension de défiance à l'encontre des normes étatiques constitue une infection de la raison, et c'est

³³ <https://citations.ouest-france.fr/citation-scott-adams/rien-definit-mieux-etre-humain-86870.html> page web consultée le 11 juillet 2023 à 13h15mn.

³⁴ Lucien Ayissi, *Penser les représentations*, Paris, Edition L'Harmattan, 2014, p. 29.

³⁵ Oumarou Mazadou, « *La question du Politique. Une perspective africaine* », Thèse rédigée en vue de l'obtention du Doctorat Ph.D en Philosophie Morale et Politique, Université de Yaoundé I, 2012, p. 10.

³⁶ Philippe Nguemeta, « *Marcien Towa et la critique de l'irrationnel* », in *La philosophie de la libération et de l'émancipation*, 2021, p. 213.

³⁷ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 13.

pourquoi Fénelon peut affirmer que « *la corruption et les corrupteurs sont la peste du genre humain* ». ³⁸ Cela voudrait dire que le recours à la rationalité prédatrice induit en l'individu un déni de sa propre raison dans la mesure où il a bien conscience de l'importance de l'Etat et de ses institutions qui sont les seules garantes de sa protection et de sa préservation au sein de la société. Il va donc de soi qu'aller à l'encontre des normes qui assurent la pérennité de l'Etat pour des raisons individualistes et égoïstes relève surtout d'un déni de la raison pure. C'est d'ailleurs pourquoi Aristote peut affirmer que « *l'égoïsme n'est pas l'amour de soi mais une passion désordonnée de soi.* » ³⁹

Dans son ouvrage dénommé *Ethique*, Baruch Spinoza affirme que « *l'homme qui se conduit selon la raison est plus libre dans la cité, où il vit sous la loi commune que dans la solitude, où il n'obéit qu'à lui-même* ». ⁴⁰ Si l'on s'accorde donc avec Spinoza, la raison pure commande nécessairement à l'homme de mettre tout en œuvre pour assurer sa conservation et surtout celle du cadre étatique qui est le seul garant de sa sécurité et de son bien-être or la rationalité prédatrice telle que définie précédemment se présente justement comme l'antithèse de la raison pure dans la mesure où elle n'intègre justement pas ce caractère universel propre à la raison pure, mais ne constitue ni plus ni moins qu'une logique égoïste et individualiste qui enfreint tous les canons propres à la raison. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Lucien Ayissi relève que « *quand la partie bestiale et sauvage de l'âme commande injustement à la partie rationnelle, elle est détachée et débarrassée de toute pudeur* » ⁴¹. La raison pure présente de façon naturelle en l'homme s'inscrit dans l'objectivité et l'universalité permanente tandis que la rationalité prédatrice quant à elle constitue le siège des plus bas instincts de l'homme, un rappel de son égoïsme naturel et de son individualité indéfectible. C'est pour cette raison que la rationalité prédatrice s'illustre nécessairement comme négation de la raison pure car le caractère particulier des fins qu'elle vise rentre forcément en inadéquation avec la dimension universelle et générale de la raison pure. C'est dans cette même optique que Marc-Aurèle peut affirmer que « *je donne le nom de peste à la corruption de l'intelligence, bien plus sûrement qu'à l'infection de l'air qui nous entoure* » ⁴²

³⁸ Fénelon, *Dialogues des morts (1712)*, Lulu.com, p. 97.

³⁹ Aristote, *Politique Livre II*, A. Bailleul, 1797, p. 98.

⁴⁰ Baruch Spinoza, *Spinoza : Oeuvres complètes*, Arvensa Editions, 2014, p. 1128.

⁴¹ Lucien Ayissi, « Corruption et violence », in *VIOLENCES URBAINES AU SUD DU SAHARA*. Cahier de l'UCAC, n° 3-1998.

⁴² Bertrand Hourcade, *Convaincre pour vaincre: De l'usage des citations*, BoD - Books on Demand, 2020, p. 55.

Par ailleurs, précisons ici que la raison se définit bien comme la capacité que possèdent les hommes à différencier le bien du mal. Comme « *principe de juridiction critique* »⁴³, elle doit surtout restée objective sans jamais transiger avec toutes les considérations subjectives (égoïsme, individualisme, vanité) qui peuvent entraver l'objectivité. D'ailleurs Lucien Ayissi le démontre clairement lorsqu'il pense que « *la corruption naît d'une volonté séditeuse par rapport à l'autorité de la raison, au point de rechercher irrationnellement des plaisirs ou des avantages en donnant libre cours à des désirs tyranniques.* »⁴⁴ Or c'est nécessairement le cas de la rationalité prédatrice si l'on considère la place plus que prépondérante de la subjectivité dans les motivations qui y sont rattachées. Le prédateur social dans sa volonté compulsive d'amasser les ressources de l'Etat a vite fait d'occulter toutes les considérations d'ordre rationnel qui peuvent constituer selon lui un obstacle à son dessein ultime de satisfaire son appétit boulimique et l'expression naturelle de sa passion anarchique de vivre. Le prédateur social désormais déterminé par la rationalité prédatrice ne voit désormais dans les principes de la raison qu'un ensemble de conventions sans intérêt qui ont juste pour vocation de nuire à l'aboutissement de son dessein. En tout état de cause, il apparaît donc clairement ici que la rationalité prédatrice constitue une négation de la raison pure du fait de l'opposition claire qui transparait entre la partialité et l'universalité de ses deux modes. C'est d'ailleurs ce que pense *Jonathan Swift* quand il affirme que « *mais puisque une créature se prétendant douée de raison puisse commettre de telles abominations, il faut craindre que la corruption de cette faculté ne soit pire que l'animalité elle-même.* »⁴⁵ Si la rationalité prédatrice ne peut s'affranchir des pesanteurs qu'imposent nécessairement la raison pure, qu'en est-il donc de sa perception dans un Etat de droit ?

3- La rationalité prédatrice comme négation de l'Etat de droit

La rationalité prédatrice telle que présentée par l'auteur de *Gouvernance camerounaise et lutte contre la corruption* du fait du caractère particulier de ses références et préférences semblent contraster avec les principes fondamentaux qui caractérisent l'Etat de droit. En effet, si l'Etat de droit est soumis au principe de légalité et d'égalité, il n'en est pas de même pour le transgresseur caractérisé par sa volonté permanente de défiance envers l'Etat et son manque de déférence à l'égard de la chose publique, il est donc tout à fait plausible de justifier la négation

⁴³ Samba Diakité, « Marcien Towa entre deux cultures », in *LE KORE*. Revue ivoirienne de philosophie et de Culture, n° 37-2006, p. 94

⁴⁴ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 115.

⁴⁵ <https://www.babelio.com/auteur/Jonathan-Swift/7008/Citations?pageN=2> page web consultée le 13 juillet 2023 à 10h15mn.

de l'Etat de droit incarnée par la rationalité prédatrice. Pour le philosophe camerounais, la rationalité « manducatrice » ne peut s'accorder avec les principes de l'Etat de droit dans la mesure où celui-ci existe pour garantir à tous ses citoyens l'assurance qu'ils sont tous des sujets de droit et donc soumis à une même autorité qui les positionne comme des individus égaux devant la loi. Il faut bien comprendre ici que si dans l'Etat de droit, seul le respect des normes instituées doit guider l'agir des citoyens, il n'en est pas de même pour la rationalité prédatrice qui demeure essentiellement transgressive dans la mesure où ses fins particulières rentrent en inadéquation avec l'expression de la volonté générale rendant de ce fait caduque toute aspiration à un vivre-ensemble juste et pacifique. C'est d'ailleurs dans cette optique que Lucien Ayissi affirme que

l'ordre politique de la rationalité de l'Etat de droit s'oppose à l'ordre prédateur, dans la mesure où le premier est, suivant les principes de légalité et d'égalité des sujets de droit, principalement régi par des normes universalistes, tandis que le second, qui se définit par des comportements particularistes, brille par sa tendance à la distorsion ou la rupture des normes publique de référence.⁴⁶

Par ailleurs, les finalités respectives de l'Etat de droit et celles de la rationalité prédatrice sont en contradiction totale dans la mesure où celles-ci poursuivent des buts diamétralement opposés. Cela sous-entend que la rationalité prédatrice dont le but est de garantir la préservation, l'accroissement de l'individu ainsi que son inscription dans la durée à travers l'appropriation sauvage du bien commun ne peut s'accorder avec la logique inhérente à celle de l'Etat de droit qui consiste à assurer à tous ses citoyens la garantie qu'ils sont tous égaux et que nul n'est au-dessus des normes définies. Cette disparité entre les principes de rationalité prédatrice et ceux de l'Etat de droit induit nécessairement la raison pour laquelle la rationalité prédatrice constitue une antinomie du concept d'Etat de droit, car l'Etat de droit évolue sous la bannière de l'objectivité et de la généralité contrairement à la rationalité prédatrice qui est caractérisée par sa partialité et sa subjectivité. C'est d'ailleurs ce que pense Lucien Ayissi en postulant que « *la pratique de la corruption n'a donc aucun crédit ni du point de vue de la raison qui la reprouve ni du point de vue de l'éthique et du droit qui la condamnent.* »⁴⁷

En outre, la rationalité prédatrice qui caractérise les acteurs de « *kleptocratie* »⁴⁸, du brigandage et autres forfaitures similaires implique nécessairement l'idée d'un Etat de nature dans la mesure où le prédateur social pense pouvoir manifester son appétit vorace et le satisfaire à son bon gré au mépris total des lois auxquelles il demeure pourtant assujéti. Il est donc loisible

⁴⁶ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 8

⁴⁷ *Ibid.*, *Corruption et gouvernance*, p. 13.

⁴⁸ Jean François Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 12.

de supposer que ce type de raisonnement hautement subjectif caractérisé par une pression utilitariste délétère ne peut prospérer dans un Etat de droit dont l'essence est d'assurer la vie collective et la collaboration harmonieuse de ses citoyens. Dès lors, il est aisé de saisir pourquoi la rationalité prédatrice comme forme de raisonnement constitue une négation affirmée de tout ce qui peut se rapporter à la notion d'Etat de droit. Cette observation est d'ailleurs cautionnée par le philosophe camerounais quand il affirme qu' « *en tant que telle, la corruption est ontologiquement destructrice de l'État, car l'être de la corruption est de dissoudre celui de l'État dans les catégories gastronomiques des prédateurs sociaux* »⁴⁹

La rationalité prédatrice traduit nécessairement la finitude politique de l'Etat puisqu'elle est consécutive à la porosité institutionnelle qui sévit en son sein. La crise de l'Etat de droit découle donc de la perversion de l'instinct politique des agents publics parce que leurs instincts s'expriment de façon si anarchique et séditeuse par rapport aux institutions qu'il devient complexe pour l'Etat de conserver son intégrité politique du fait des assauts protéiformes qu'il subit incessamment de toutes parts. Ces assauts incessants ne sont que la manifestation palpable du cynisme ahurissant des prédateurs sociaux qui font preuve de déni envers les institutions républicaines de l'Etat. C'est d'ailleurs pour cette raison que Lucien Ayissi est d'avis que « *la corruption est l'expression de cette finitude politique consécutive à la précarité institutionnelle qui fait le lit de la perversion de l'instinct politique des individus dont les préférences s'expriment de façon si transgressive qu'il devient difficile de réprimer leur tendance à destiner l'État à des finalités particulières.* »⁵⁰ En disant cela, il nous montre que la corruption ou tout du moins la rationalité prédatrice constitue une entrave sérieuse à la manifestation, l'établissement et la perpétuation de l'Etat de droit.

La logique qui anime la rationalité prédatrice est donc tout à fait en rupture de cohérence avec les principes qui structurent et organisent juridiquement l'Etat de droit. Ce qui constitue l'essence de l'Etat de droit, c'est son principe de légalité sensé harmoniser les rapports des citoyens et leur conférer les mêmes droits et les mêmes devoirs sans qu'aucun ne puisse faire prévaloir la préséance, la primauté ou la centralité absolue de sa personne. Or, l'« *infractualité* »⁵¹ et le caractère hautement subversif dont est chargée la rationalité prédatrice se posent en véritables antagonistes à l'Etat de droit du fait qu'ils reposent sur des considérations plus subjectives qu'objectives. La logique prédatrice se démarque

⁴⁹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p.3

⁵⁰ *Ibid.*, p. 108.

⁵¹ *Ibid.*, p. 37.

fondamentalement de celle de l'Etat de droit dans la mesure où « *son fondement et sa téléologie sont exclusivement psychologiques* »⁵² parce que « *le moi y affirme sa centralité et son absoluité, au point de n'avoir plus en vue que ses préférences appétitives.* »⁵³ Dans cette psychologie narcissique consistant pour les prédateurs sociaux à néantiser de manière viscérale la normativité que l'Etat de droit s'efforce d'instaurer, ceux-ci ne peuvent objectivement plus affecter à l'Etat ou tout du moins à ces institutions transversales une quelconque légitimité du fait de leurs passions naturelles de vivre auxquelles ils affectent une ampleur trop importante pour se préoccuper des considérations d'ordre éthiques ou légales pouvant frustrer la satisfaction ponctuelle de leurs diverses préférences appétitives. C'est la raison pour laquelle Lucien Ayissi soutient que « *c'est ainsi qu'en sacrifiant l'État sur l'autel des préférences appétitives auxquelles sa passion de vivre donne une extension incommensurable, le prédateur social finit, dans le cadre de cette éthique de la jouissance dont l'existence est nécessairement transgressive, par faire d'autrui et de l'État de simples objets de consommation vitale* »⁵⁴

De ce qui précède, il ressort que la rationalité prédatrice comme forme de raisonnement à caractère individualiste remet nécessairement en cause les fondements d'égalité et de justice propres à l'Etat de droit dans la mesure où le prédateur social en s'arrogeant tout seul une partie sinon l'essentiel des ressources de l'Etat porte atteinte à l'ensemble des citoyens et compromet durablement l'intégrité structurelle des institutions de ce dernier. Cela sous-entend aussi que l'existence du prédateur social constitue dans un Etat de droit une possibilité de déchéance pour lui dans la mesure où les motivations et finalités particulières de celui-ci ne se limitent principalement qu'à son propre accroissement en contribuant au passage à la détérioration progressive de l'Etat. C'est donc cette relation néfaste entretenue par le prédateur social et l'Etat qui confirme si ce fait n'était pas encore avéré, la contradiction claire qui existe entre la rationalité prédatrice et l'Etat de droit du fait de l'enlèvement du vivre-ensemble dans l'injustice et la violence qu'elle suscite nécessairement.

CHAPITRE II : LES MANIFESTATIONS DE LA RATIONALITE PREDATRICE DANS L'ACTE DE CORRUPTION

⁵² *Ibid.*, p. 16.

⁵³ *Idem*

⁵⁴ *Ibid.*, p. 13.

Dans ce deuxième chapitre, il nous revient l'impérieuse tâche de présenter les divers mécanismes dont la rationalité prédatrice use pour assurer le déploiement des élans transgressifs dans la sphère socio-politique et économique.

Le concept de rationalité prédatrice tel que défini précédemment se présente donc comme un mode d'intellection exclusivement propre aux prédateurs sociaux, selon les mots de notre auteur de référence. Elle se présente surtout comme « *un ordre social darwinisant où tout y compris même l'homme est marchandisable et marchandisé* »⁵⁵. Dans cette perspective, si la réalisation des finalités partiales et individualistes constitue donc l'échéance ultime de ceux qui s'adonnent à la concussion et autres activités dont la déontologie demeure discutable, il conviendrait afin de cerner au mieux la rationalité prédatrice, d'identifier clairement les mécanismes qu'elle déploie pour se réaliser et s'inscrire de manière indélébile et durable dans la sphère étatique. Afin d'explicitier au mieux les divers mécanismes qui sont propres à la rationalité prédatrice nous nous attarderons d'abord sur la distorsion et la rupture des normes de référence, ensuite il sera question d'aborder le nihilisme politique qu'elle distille, et enfin nous mettrons en lumière le projet inique d'anéantissement ontologique de l'Etat.

1- De la Distorsion et de la rupture des normes publiques de l'Etat

La rationalité prédatrice comme mode d'intellection propre au prédateur social ne peut véritablement prospérer que si elle s'accommode et s'affranchit des normes publiques de référence définies par l'Etat, ou si au contraire celles-ci en deviennent les outils de référence. C'est pour renforcer cette volonté pathologique d'entraver la normativité étatique, que Lucien Ayissi souligne que « *la normativité devant régir toute société, réglementer ou contenir les appétits susceptibles d'y introduire le chaos, apparaît, dans une société corrompue, comme ce qu'il faut plutôt enfreindre à tout prix.* »⁵⁶ Pour reprendre les mots de *Morin Ullmann*, la rationalité prédatrice s'apparente donc à « *une puissance de dérèglement de la règle, une puissance de transgression de la loi* »⁵⁷. Cela suppose ici que le prédateur social prospère assurément de façon plus durable soit en usant des normes publiques de référence à des fins d'enrichissement personnel, soit en les transgressant allègrement pour la même finalité. De fait, il est donc commode de voir des citoyens assermentés et jouissant d'une position politique aisée se prévaloir abusivement de la puissance publique afin de satisfaire leurs préférences gastronomiques et aphrodisiaques dans le déni de la solidarité de destins qu'ils ont

⁵⁵ www.ayiluc.over-blog.org page web de Lucien Ayissi consultée le 14 juillet 2023 à 10h15mn.

⁵⁶ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, pp. 75-76.

⁵⁷ www.sens-public.org page web consultée le 15 juillet 2023 à 00h15mn.

dialectiquement construite⁵⁸. Cette propension à la distorsion de la norme sublimée par une éthique de la jouissance qui doit nécessairement être assouvie relève du fait que le prédateur social ne voit dans le contenu et le rôle initialement dédié à la norme qu'un moyen par lequel il puisse contenter ses préférences appétitives. C'est d'ailleurs ce que pense *Jean Dutourd* lorsqu'il affirme que « *ce petit monde ne vit que de tripotage, de corruption et d'abus de pouvoir* »⁵⁹

D'un point de vue légal et juridique, le prédateur social néantise l'importance des normes tant que celles-ci peuvent effectivement lui permettre de mener ses activités maffieuses sans être inquiété ou tant que celles-ci peuvent donner auxdites activités douteuses une dimension normative. L'appropriation et surtout la distorsion de la norme s'illustre dès lors comme le procédé par excellence qui contribue à la vulgarisation de la prédation sociale dans nos Etats. Dans cette optique, il est donc tout à fait aisé de comprendre pourquoi l'endiguement de la prédation sociale semble si complexe du fait de la perversion de l'usage des normes qui jouent désormais un rôle prépondérant dans le dessein pernicieux des prédateurs sociaux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il affirme qu'

*en aliénant la publicité de droit de l'espace politique par des préférences appétitives dont l'expression transgressive compromet la réalisation d'un vivre-ensemble juste et pacifique, la rationalité prédatrice prouve qu'elle est si néfaste que l'État ne peut pas se contenter d'une existence politique nominale s'il veut donner un sens citoyen à l'aspiration des individus à la jouissance des avantages du vivre-ensemble et s'il veut collaborer à la traduction en acte de leur liberté.*⁶⁰

Si *Lucien Ayissi* dans son ouvrage *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit* tient à attirer notre attention sur l'usage abusif des normes publiques dans la prospérité de la corruption, c'est effectivement pour nous permettre de mieux cerner les implications pouvant découler d'une éventuelle perversion de celles-ci. C'est d'ailleurs pour cela qu'il pense que le prédateur social mu par son ambition démesurée et sa volonté affirmée de faire sienne la substance politique et économique de l'Etat, annihile viscéralement toutes les considérations pouvant entraver cette aspiration. A ce propos, il affirme d'ailleurs que

dans cet auto-référencement psychologique qui consiste, pour le moi, à fonder exclusivement son agir sur ses propres préférences appétitives ou sur celles qui se rapportent de façon affinitaire à elles, il n'est plus possible qu'il s'interroge sur la normalité de la qualité politique de leur expression, puisqu'il néantise toute

⁵⁸ www.ayiluc.over-blog.org page web de Lucien Ayissi consultée le 14 juillet 2023 à 10h15mn.

⁵⁹ Jean Dutourd, *La chose écrite*, Paris Edition Flammarion, 2009, p. 295.

⁶⁰ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 111.

*normativité pouvant frustrer l'aspiration de son appétit de vivre au superlatif absolu*⁶¹

Les normes publiques de référence semblent donc constituer une entrave permanente à l'expression libre des passions compulsives d'avoir des prédateurs sociaux dans la mesure où celles-ci sont assorties d'un caractère coercitif dont les corollaires sont nécessairement des sanctions pénales. C'est pour cette raison que le philosophe camerounais pense que la prédation sociale au-delà de la distorsion des normes publiques qui la caractérise prospère de façon plus efficace si elle peut évacuer les normes publiques de référence de leur substance régaliennne. En d'autres termes, si le prédateur social veut jouir le plus longtemps possible des commodités dont l'Etat est fourni en quantité plus que suffisante, ce dernier a intérêt à fragiliser l'Etat en le vidant de sa substance politique et juridique incarnée ici par la puissance et l'efficacité de ses normes. C'est le cas lorsqu'il pense que « *la corruption ne peut pas s'accommoder du principe. Elle ne peut le tolérer ou le respecter qu'en cessant d'exister. Elle ne peut continuer d'être qu'en néantisant le principe.* »⁶²

Cette observation se vérifie quand on sait que les actes de corruption sont légion là où les auxiliaires de l'Etat se détournent des devoirs civiques et régaliens qui leur sont dévolus pour se consacrer à la recherche de la rentabilité et du profit perpétuel. Il est donc indéniable que les hommes représentent les bras séculiers de la force publique, et à ce titre, ils constituent des extensions de l'Etat et des normes qu'ils sont censés faire appliquer en y étant eux-mêmes assujettis. C'est pour cette même raison que les actes de forfaiture, de concussion et autres pratiques illicites exigent nécessairement l'altération ontologique des normes publiques de référence, parce que le prédateur social ne peut effectivement concilier l'exigence du respect de ses responsabilités citoyennes avec l'assouvissement permanent de ses appétits boulimiques. A cet effet Lucien Ayissi peut affirmer que

*Persuadé que la dignité humaine est historiquement fonction de l'avoir et du pouvoir, le salarié insuffisamment rémunéré a tendance à ne plus considérer le service public comme une noble servitude à assumer, mais plutôt comme l'occasion d'un coup d'Etat permanent au terme duquel il espère recouvrer sa dignité perdue dans les rouages d'une gouvernance qui appauvrit paradoxalement ceux qui ont pourtant la charge publique d'en assurer la dynamique.*⁶³

Pour le penseur camerounais, le pouvoir restrictif et l'exigence de conformité auxquels les normes publiques de référence soumettent les prédateurs sociaux contribuent

⁶¹ *Ibid.*, p. 16.

⁶² Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 13.

⁶³ *Ibid.*, *Corruption et pauvreté*, Paris, Edition L'Harmattan, 2007, p. 141.

considérablement à asphyxier leurs aspirations à exister. Les normes publiques de référence constituent donc au regard de leur publicité avérée un terrain impraticable dont il faut s'écarter absolument. La violation des normes publiques de référence apparaît donc certainement pour les prédateurs sociaux, comme ce qu'il faut absolument systématiser. C'est donc ce paradoxe qui conduit les prédateurs sociaux à entraver l'être et même l'application des normes qui se posent en termes d'obstacles ontologiques à leurs velléités transgressives. Pour souligner le caractère carcéral et hautement castrateur des normes publiques il affirme que

parce que le prédateur social perçoit l'État comme une proie, tout obstacle à l'exercice de son pouvoir de prédation sur les institutions étatiques est, selon lui, le fait des artifices destinés à momifier son moi et à l'enfermer dans un sarcophage tissé au moyen des normes étouffantes. C'est pour cette raison que lorsque la régie des normes publiques de référence impose son énorme pouvoir de restriction au contentement de ses appétits de prédateur, sa frustration est alors à la mesure du désir de prédation.⁶⁴

Au regard des observations sus-évoquées, la prédation sociale constitue donc une activité dont la publicité se limite au degré zéro, c'est la raison pour laquelle son exhibition apparaît d'emblée problématique. Si cette dernière rencontre des difficultés pour le moins encombrantes dans son déploiement, c'est vraisemblablement le fait de violente contradiction sur le mode de laquelle elle s'affronte avec la normativité ambiante. Même si la violence de cette contradiction n'apparaît pas d'entrée de jeu, il n'en demeure pas moins que celle-ci existe indubitablement. La violence permanente que la régie des normes publiques de références exerce sur le magistère psychologique des prédateurs sociaux ne peut contraindre ceux-ci qu'à exister en appétant de manière clandestine.

Compte-tenu du caractère irrégulier dont est imprégnée la rationalité prédatrice, celle-ci ne peut ni être adoubee par les prescriptions sociales qui la réprouvent ni par les normes publiques de référence qui la condamnent. C'est la raison pour laquelle « *la corruption n'existe que dans l'infraction et la transgression des normes ou des prescriptions sociales* »⁶⁵. L'infractionnalité qui caractérise la rationalité prédatrice se justifie par le fait même qu'elle se déploie en aliénant cyniquement les règles de droit civil. L'existence marginale que mène l'activité prédatrice se justifie par le fait que celle-ci ne peut se dévoiler publiquement du fait non seulement de la laideur morale qui la caractérise essentiellement mais aussi du fait de la répression et de la coercition à laquelle elle exposerait ses éventuels intervenants.

⁶⁴ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 105.

⁶⁵ Lucien Ayissi, « Corruption et violence », p. 76.

Aussi, les modes antagoniques sous la bannière desquels s'affrontent féroce­ment la prédation sociale et la normativité sociojuridique consacrent l'extrême tyrannie psychologique qui de manière permanente hante ceux dont les désirs et les appétits boulimiques ne peuvent s'articuler aux idéaux de vivre-ensemble, d'égalité et de justice. La jouissance des commodités diverses et variées dont l'Etat est fourni apparaît d'emblée frustrante compte-tenu de l'omniprésence et de la veille permanente des normes publiques de référence. C'est donc en réponse à cette opposition farouche de la normativité sociojuridique que le prédateur social décide dans le cadre de son activité illégale de contourner ou du moins d'aliéner la normativité juridique. C'est au regard de cette observation que l'auteur de *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement* peut alléguer que « *Le corrupteur et le corrompu cambriolent la société pour qu'elle leur cède par la force ou la ruse ce qu'elle ne leur concède pas régulièrement.* »⁶⁶

L'intolérance et la récusation systématique que les prédateurs sociaux opposent à la régie des normes publiques de référence transparaissent efficacement dans la subversion dont font montre ceux-ci dans leur tentative désespérée d'échapper à une législation qu'ils jugent trop rigide pour se plier aux caprices de leurs appétits et désirs. Si la distorsion et la rupture des normes publiques de référence se présentent comme l'un des préalables à l'activité prédatrice c'est parce que celle-ci ne se déploie plus amplement que dans un espace dont les balises juridiques sont systématiquement contournées ou même altérées. Le caractère de publicité dont sont imprégnées les normes publiques de référence nous rend compte de l'importance de leur aliénation voir même leur distorsion. Si la rationalité prédatrice veut donc prospérer, celle-ci doit rompre les normes ou même les aliéner cyniquement. L'aliénation et la rupture des normes publiques de référence trouve donc sa raison d'être dans le conflit des modes sous lesquels se déploient la rationalité prédatrice et normes publiques de référence à savoir l'opacité et la publicité.

2- De la volonté affirmée d'un nihilisme politique

Comme nous avons pu le démontrer précédemment, le prédateur social pour mieux se délecter des commodités et autres ressources dont est pourvu l'Etat, ne peut s'encombrer du caractère castrateur que les normes publiques de référence lui imposent. C'est donc en termes d'adversité que le prédateur social perçoit la normativité imposée par les normes publiques et c'est pour cette raison qu'il finit par les considérer comme des « riens ». D'ailleurs, Lucien Ayissi le démontre bien en affirmant que « *s'il fait preuve de cynisme à l'égard des normes*

⁶⁶ *Idem*

publiques de référence c'est parce que celles-ci imposent des restrictions à son désir de s'approprier l'Etat pour le mettre sous des catégories gastronomiques»⁶⁷. Cette volonté affirmée de vouloir néantiser toutes formes de législation étatique finit donc par fragiliser durablement les fondations politiques de l'Etat et prédispose ce dernier à une inéluctable « dégradation politique »⁶⁸. Pour le philosophe camerounais, cette annihilation de l'essence politique relève surtout de la volonté du prédateur social à imposer l'absoluité de son être comme le seul et unique ordre éthique et moral de référence au grand dam de l'Etat, c'est la raison pour laquelle il pense que « son nihilisme cynique est déjà lisible à travers le prisme caprin par lequel il perçoit la cité. Sa volonté de ruiner la cité ou d'en faire un rien politique se vérifie par son désir d'engloutir, dans une sorte de rage boulimique tout ce que la société ou l'Etat construit.»⁶⁹ Cela voudrait dire que la prédation sociale tant qu'elle prospère ne peut contribuer qu'au dérèglement et la destruction politique et institutionnelle de l'Etat, car l'être de l'Etat subsiste assurément dans la stabilité, l'efficacité, la performativité de ses institutions et sa volonté de préservation de l'intérêt général.

Il est donc logique de constater une déflation de la force politique de l'Etat du fait de la prédation sociale pressante qui prospère à la faveur de la permissivité des autorités publiques ou à leur défaillance avérée ou supposée. Cette propension des prédateurs sociaux à altérer toutes formes d'instances politiques et normatives contribue de façon significative à affaiblir durablement le pouvoir financier de l'Etat tout en garantissant son incapacité à assurer l'aspiration au bien-être des citoyens. C'est dans ce sens que le penseur camerounais peut affirmer qu'

à la faveur de cette permissivité, on assiste alors au phénomène de l'amplification de la tendance à la prédation qui prive l'Etat de la possibilité de constituer un véritable fonds politique pouvant être investi dans le sens de la protection des droits de l'homme et de la réalisation de l'aspiration des citoyens au bien-être et au bonheur.⁷⁰

Par ailleurs, ce nihilisme politique tel que voulu par les prédateurs sociaux n'est pas fortuit dans la mesure où rien ne saurait mieux instaurer l'anarchie institutionnelle qu'un système politique délétère dans lequel les principes de droit et de justice ne constitueraient ni

⁶⁷ *Idem*

⁶⁸ Rudy Aernoudt, *Corruption à foison. Regards sur un phénomène tentaculaire*, Trad. Isabelle Delattre, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 29-30.

⁶⁹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 105.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 79.

plus ni moins que de simples artifices et l'auteur de *Corruption et pauvreté* illustre bien ce point de vue lorsqu'il affirme qu'« *il faut bien que l'Etat cesse d'exister en tant que tel pour qu'une telle prédation ait lieu, car il ne saurait être lui-même, dans toute la force de la puissance publique qu'il incarne, et pâtir de la prédation plus ou moins boulimique de ses acteurs socio-politiques.* »⁷¹

Qu'il s'agisse donc d'une connivence avérée des pouvoirs publics ou d'un laxisme manifeste de ceux-ci, il est clair que le processus de prédation sociale est intrinsèquement tributaire du dysfonctionnement d'instrumentalisation des normes publiques de référence qui doivent policer et civiliser les préférences appétitives ainsi que les velléités transgressives des prédateurs sociaux. C'est donc parce que les leviers institutionnels et répressifs de l'Etat sont désormais assimilés à de simples objets de figuration que la rationalité prédatrice prospère et compromet toutes chances de consolidation d'un processus sociopolitique stable et durable. D'ailleurs Lucien Ayissi le précise très bien lorsqu'il pense que

*ce qui nous intéresse surtout c'est de voir comment l'Etat s'autodétruit politiquement lorsqu'il est en rupture de référence avec le droit ou quand le politique n'assume pas son devoir d'instrumentaliser les normes publiques de référence dans le sens de la civilisation des préférences appétitives des individus ou de leur groupe d'appartenance.*⁷²

En outre, du fait de la difficulté du législateur à s'imposer comme le seul référent normatif et considérant le fait que la nature ait horreur du vide, l'émergence de la prédation sociale découle certainement de l'inertie d'un faisceau de normes inadaptées. C'est dans cette logique qu'Aristote peut affirmer que « *le bon législateur doit s'attacher à la fois à la constitution la plus valable absolument et à celle qui est la meilleure étant donné la situation* ». ⁷³ Cette observation induit de façon indiscutable pourquoi la prédation sociale prospère durablement, car son emprise prend des proportions tentaculaires au fur et à mesure que les leviers politiques s'affaiblissent, faisant progressivement de l'Etat une inanité politique.

Par nihilisme politique, il faut comprendre le mépris, le dédain, la désinvolture et la dérision qu'arborent certains porteurs de références administratives dans l'exercice de leurs différentes fonctions. S'étant initialement persuadés que leurs personnes et celles de leurs cercles affinitaires peuvent tout se permettre y compris flirter sans vergogne avec les finances publiques, ceux-ci ne prennent même plus la peine de s'encombrer des exigences civiles

⁷¹ *Ibid.*, p. 15.

⁷² *Ibid.*, p. 80.

⁷³ <https://www.abc-citations.com/auteurs/aristote/page/3/> page web consultée le 14 juillet 2023 à 18h02mn

élémentaires qu'imposent la citoyenneté et la vie publique. Le nihilisme politique susmentionné s'apparente donc ici à un désaveu manifeste de toutes formes de probité publique, c'est vraisemblablement le système de valeurs décadent dans lequel se complaisent tous ceux qui n'ont que du mépris et de l'aversion pour ceux dont la trajectoire politique et professionnelle se bâtit sous fond de rectitude, de probité morale, de culte de l'effort et de patriotisme.

Dans le même ordre d'idées, le nihilisme politique dont le prédateur social fait preuve se démarque particulièrement par le manque de déférence systématique que ce dernier voue aux institutions politiques et publiques. S'il est pertinent de s'attarder sur l'approche sémantique du groupe nominal « nihilisme politique » c'est bien dans le dessein de rendre compte du caractère extrêmement irrévérencieux dont s'accompagne nécessairement chacune des interventions du prédateur social dans le cadre de ses multiples tâches au sein des institutions de l'Etat. Le nihilisme politique dont il s'agit trouve son explication la plus palpable dans l'esprit de défiance et les velléités séditieuses dont est chargée la psychologie du prédateur social. Dans la perception fort délétère de ceux qui sont inextricablement enclavés dans leur rationalité prédatrice, les institutions publiques, l'Etat et tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin ne valent rien, le prédateur social voue à l'Etat et ses différents appendices un grand mépris. S'il est pertinent ici de parler de nihilisme politique c'est pour mettre l'emphase sur la mythification sinon la dénégation de la gestion de la « polis » qui en découle. Le nihilisme politique dont la rationalité prédatrice est fortement imprégnée domine si dangereusement la perception du prédateur social qu'il n'est pas de nature à disposer ce dernier à une quelconque forme d'allégeance fut-ce-t-elle à l'Etat.

Au regard de la volonté d'anéantissement politique de l'Etat qui prédomine dans les desseins du prédateur social, il semble impérieux d'envisager l'anéantissement ontologique de l'Etat comme projet ultime des prédateurs sociaux.

3- Le projet d'anéantissement ontologique de l'Etat de droit

La corruption dont la prédation sociale est la métaphore s'apparente selon l'auteur de *Corruption et gouvernance* à un conflit ontologique qui oppose l'être du prédateur social à celui de l'Etat. Dans cette perspective, le dessein des prédateurs sociaux au-delà du fait de vouloir entraver le bon fonctionnement des institutions politiques de l'Etat réside surtout dans la mise à mort de ce dernier. Si l'être de l'Etat repose donc sur l'efficacité de ses normes et de ses institutions politiques, quoi de plus cynique pour le prédateur social que d'œuvrer à la désontologisation de l'Etat, vu que c'est à la faveur de cette dernière que ses appétits

boulimiques et ses finalités particularistes peuvent prospérer. C'est pour cela qu'il peut affirmer que « *politiquement, l'Etat n'est vraiment plus rien lorsque les prédateurs et les divers asticots sociaux imposent la nécessité de leur psychologie animale au vivre-ensemble et soumettent sa gestion aux impératifs délétères de leurs préférences appétitives.* »⁷⁴

Aussi, ce processus d'aliénation ontologique de l'Etat suggère nécessairement que les prédateurs sociaux veulent ôter toute existence institutionnelle à l'Etat pour ne lui affecter qu'une existence nominale, garantissant de fait sa passivité et même son incapacité à entraver efficacement les velléités transgressives inhérentes à la rationalité prédatrice. C'est donc à cause cette psychose institutionnelle à laquelle les prédateurs sociaux collaborent de manière plus que significative que l'Etat perd lentement mais sûrement son identité et sa substance ontologique. En effet, le prédateur social, en s'arrogeant de manière cynique et exclusive les deniers et autres ressources publiques de l'Etat sur le mode de la transgressivité, porte non seulement atteinte à la préservation de l'intérêt commun⁷⁵ mais aussi à la paix et la justice sociale qui en sont les principaux corollaires. C'est d'ailleurs pour cela que *Lucien Ayissi* soutient que « *l'impasse qu'ils font cyniquement sur les divers modes de régulation du vivre-ensemble parce que le politique n'entreprend pas pour des raisons inavouables, de réprimer leur tendance à la prédation, assure nécessairement la prospérité de celle-ci.* »⁷⁶

La rupture ontologique de l'Etat à travers le travestissement de ses institutions et la non-instrumentalisation de ses normes publiques de référence apparaît donc selon l'auteur de *Crise et Superstition*, comme l'un des mécanismes les plus cyniques dévolu à la prédation sociale. Cette volonté inhérente à la vermine prédatrice relève surtout d'une considération qui l'amène à se figurer l'Etat comme une proie dont il ne pourra se délecter qu'à l'issue d'un duel ontologique dans lequel il croit avoir le devoir politique de s'approprier sa substance ontologique. Dans cette optique, la mort ontologique de l'Etat semble constituer la condition par excellence de la prospérité de la prédation sociale et même ce vers quoi celle-ci tend. C'est d'ailleurs ce que pense *Lucien Ayissi*, lorsqu'il établit que

le vivre-ensemble ne saurait être ni juste ni pacifique, si les êtres appelés à vivre ensemble se rapportent constamment aux normes publiques de référence sur le

⁷⁴ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p.78

⁷⁵ Thomas Hobbes, *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, Trad. Samuel Sorbière, Paris, GF-Flammarion, 1982, p. 100.

⁷⁶ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p.78

*mode de la transgressivité au point qu'on préfère désormais le pathologique au normal, le sale au propre, le laid au beau, l'injustice à la justice.*⁷⁷

Parce que la rationalité prédatrice ne peut prospérer que dans un contexte politique fortement anarchisé, son mode de déploiement ne saurait conférer des garanties de stabilité fonctionnelle aux institutions étatiques. C'est pourquoi l'action prédatrice n'intervient dans les institutions étatiques que pour les déstabiliser⁷⁸, elle ne peut véritablement prospérer qu'à l'aune du dysfonctionnement institutionnel et politique de l'Etat. Le dessein inique des prédateurs sociaux dans l'appropriation de la substance financière de l'Etat est fort remarquable dans la volonté et l'énergie que ceux-ci consacrent au dérèglement total de l'ordre politico-institutionnel qui régit formellement l'Etat de droit et sans lequel ce dernier serait voué à l'anarchie des appétits boulimiques féroces. L'anéantissement ontologique de l'Etat est donc constatable ici du fait de sa transcendance que les prédateurs sociaux s'efforcent de nier par la pratique des actes transgressifs dont l'itération, la banalisation et la ritualisation concourent à le transmuier en simple objet de consommation. C'est pour illustrer le dessein de déstabilisation étatique auquel les prédateurs sociaux collaborent étroitement que Lucien Ayissi peut affirmer qu'« *en aliénant la transcendance de l'État, la rationalité prédatrice veut réduire cette institution à un simple objet de consommation, sinon à une simple surface de prédation exploitable par ceux qui en maîtrisent les leviers qu'ils instrumentalisent pour contenter leurs propres appétits.* »⁷⁹

L'anéantissement ontologique de l'Etat tel qu'envisagé par les prédateurs sociaux relève donc d'un impératif vital dans la mesure où leur cohabitation constituerait inévitablement un jeu à somme nulle. Dans cette perspective, seule la disparition de l'un peut donner des garanties d'existence à l'autre. « *Compte tenu de l'omertisation de ses modalités d'existence historiques* »⁸⁰, la rationalité prédatrice est condamnée à disparaître tant qu'elle demeure astreinte au principe de publicité qui régit formellement le fonctionnement de l'Etat. Puisque l'être de l'Etat repose assurément sur le principe de régulation et de réglementation remarquables à travers la législation et la normativité qui y règnent, il est logique de comprendre pourquoi les asticots sociaux œuvrent inlassablement à la « *pandémonisation* »⁸¹ de ses institutions avec pour fin d'anarchiser considérablement leurs fonctionnements. L'*anarchisation* institutionnelle comme processus d'aliénation ontologique de l'Etat consiste

⁷⁷ www.ayiluc.over-blog.org page web de Lucien Ayissi consultée le 14 juillet 2023 à 18h02mn

⁷⁸ *Ibid.*, p. 39.

⁷⁹ *Idem.*

⁸⁰ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, p. 36.

⁸¹ *Ibid.*, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, Paris, Edition L'Harmattan, 2009, p. 28.

pour les prédateurs sociaux, à supprimer la frontière entre le bien public et le bien personnel suivant la somptuosité et la majesté supposée de leurs appétits insatiables⁸² ou « *d'abuser, sans états d'âme, des biens sociaux sur la base de l'hégémonie avec laquelle ils animent la dynamique institutionnelle.* »⁸³

La volonté d'anéantir tous les plans d'existence de l'Etat est donc fort dangereuse en raison de son caractère fortement « *politicide* » puisque la rationalité prédatrice incarne au plan politique tout ce que l'Etat s'efforce d'éradiquer. Cette volonté de conduire l'Etat à sa ruine pour assurer son accroissement est si forte et si incontrôlable qu'elle induit chez le prédateur social une dichotomie véritablement problématique dans la mesure où la satisfaction de ses appétits boulimiques condamne inexorablement l'Etat au dysfonctionnement et à l'extinction contribuant ipso facto à sa propre disparition compte tenu du fait qu'il soit à l'instar d'un parasite, tributaire de la substance dont l'Etat est pourvu. D'un autre côté la volonté des prédateurs sociaux de constamment assimiler l'Etat à un « *banquet* »⁸⁴ dont ils seraient les convives de prédilection, ne peut prospérer dans le temps eu égard à la précarité de sa temporalité et son assujettissement à la loi du devenir.

Si les mécanismes déployés dans le processus de prédation de sociale contribuent à la promotion insidieuse et à la perpétuation de cette dernière, la tâche salutaire qui est la nôtre consistera à présenter en quoi la rationalité prédatrice est porteuse des germes de sa propre déchéance et pourquoi celle-ci ne peut aboutir à un consensus sociopolitique stable et durable.

CHAPITRE III : CRITIQUE DE LA RATIONALITE PREDATRICE ET ORIENTATION VERS UNE RATIONNALITE POLITIQUE

En affirmant que « *les corrupteurs et les corrompus avachis sont donc les vecteurs de la déchéance qui finira par les emporter eux-mêmes* »⁸⁵, Lucien Ayissi cherche à montrer que la rationalité prédatrice repose sur des bases véritablement précaires et que le caractère

⁸² Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 71.

⁸³ *Ibid.*, p. 71.

⁸⁴ Hubert Mono Ndjana, « Le banquet : Esquisse d'un type idéal au sujet de la mentalité camerounaise », in *Le synop*. Bulletin du Cercle Universitaire d'Etudes et de recherches Interdisciplinaires, N° 001. Communications et débats des séances de l'année universitaire 1984-1985, pp. 26-27.

⁸⁵ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 8.

arbitraire de son existence, pose certains problèmes qui ne peuvent qu'assurer sa déchéance à long terme. Ceci parce que le caractère individualiste et la téléologie égoïste qui semblent caractériser cette forme de rationalité ne sauraient assurer au prédateur social des garanties et des certitudes avérées de préservation ni de son être ni de son avoir. Dès lors, il convient de mettre en lumière ici les éléments probants qui permettent de montrer en quoi la rationalité prédatrice ne peut contribuer à l'édification d'une société stable et durable. Dans l'optique d'apporter une critique acerbe mais néanmoins objective de la rationalité prédatrice, nous montrerons d'abord dans quelle mesure elle constitue un facteur d'inégalité sociale et citoyenne. Ensuite, nous l'envisagerons comme une logique déflationniste de l'Etat de droit, enfin nous démontrerons dans quelle mesure sa prospérité constitue une crise sans précédent de l'Etat de droit.

1- La Rationalité prédatrice : Un facteur d'inégalité citoyenne

Le prédateur social au regard du caractère normatif qu'il cherche absolument à donner à la corruption contribue inévitablement à ériger celle-ci en modèle de référence. D'ailleurs, Lucien Ayissi le démontre bien en affirmant que « *les fantasmes que suscite la magie de la corruption consistent à croire ou même à faire croire que chacun peut non seulement se libérer efficacement des contraintes d'une conjoncture économique chargée d'adversité, mais aussi prospérer considérablement, s'il pratique la corruption* »⁸⁶. Dans cette optique, le prédateur social en se portant acquéreur illicite des ressources financières de l'Etat s'assimile à un privilégié de la société qui semble évoluer en marge des lois. Pour le philosophe camerounais, ce jouisseur perpétuel contribue à entretenir dans l'imagerie populaire, l'idée que seule une minorité d'individus serait digne de bénéficier exclusivement des ressources et autres richesses propres à l'Etat. C'est d'ailleurs ce qui ressort naturellement lorsqu'il affirme que

*Par cette opération d'auto-clonage éthique et politique, les pauvres qui rêvent de sortir d'une existence bricolée à la limite de l'humanité et qui éprouvent un sentiment de fascination à l'égard du mode d'existence de ceux qui vivent pleinement des dividendes de la prédation institutionnelle, se résolvent à chercher dans la corruption les réponses adaptées aux questions existentielles qui se posent à eux de façon à la fois brutale et cruelle.*⁸⁷

De ce fait, la rationalité prédatrice par extension la corruption, contribue non seulement à dégrader notoirement les principes d'égalité et d'équité censés harmoniser les rapports

⁸⁶ *Ibid.*, p. 79.

⁸⁷ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 7.

interindividuels entre citoyens, mais aussi à induire un sentiment d'inégalité institutionnalisée au sein de la cité. C'est d'ailleurs pourquoi Nietzsche peut affirmer que « *la façon la plus sûre de corrompre un homme c'est de l'induire à estimer celui qui pense comme lui plus haut que celui qui pense autrement.* »⁸⁸. Fort de cette observation, nous constatons que la rationalité prédatrice induit nécessairement un brouillage considérable de toutes les références axiologique, morale qui déterminent la conduite des hommes en société.

Il ressort donc ici que, le prédateur social du fait de l'opulence ostentatoire qu'il laisse transparaître par l'expression anarchique et incommensurable de sa passion de vivre contribue à générer un sentiment d'inégalité sociale et citoyenne. C'est d'ailleurs dans cette mouvance que s'inscrit *Vaclav Havel* quand il affirme que « *la corruption fleurit, le gouffre séparant les riches et les pauvres va s'approfondissant. Alors que certains meurent de faim, d'autres considèrent le gaspillage comme une habitude, voire un devoir social* »⁸⁹. Dans cette perspective, *Lucien Ayissi* pense que la prédation sociale ne peut prospérer durablement dans la mesure où les appétits boulimiques et incommensurables des prédateurs sociaux ne sauraient être assouvis indéfiniment sans entraver de manière continuelle l'égalité sociale garantie par la souscription au pacte social.

Par ailleurs, considérant le fait que l'égalité et la justice sociales constituent des composantes essentielles garanties par la souscription au pacte social, il appert donc ici que la rationalité prédatrice qui est analogue à la corruption compromet significativement la stabilité et la paix sociales si chères à l'Etat. De ce fait, cette fracture sociale qui est une conséquence avérée de la prospérité de la prédation sociale constitue l'une des raisons pour lesquelles la corruption est dégénérative car l'expansion qu'elle acquiert dans sa mouvance de façon nocive mène fatalement à la crise des valeurs dans une société où l'égalité citoyenne est salutaire pour le règne et le maintien de la cohésion sociale. C'est dans cette même mouvance que s'inscrit *Honoré de Balzac* quand il pense que « *la corruption est en force, le talent est rare. Ainsi la corruption est l'arme de la médiocrité qui abonde et vous en sentirez partout la pointe* »⁹⁰.

De plus, la rationalité prédatrice finit par distiller une doctrine voire une philosophie sociale qui contribue à faire l'apologie de la corruption comme mode de vie parce qu'elle anoblit le vol et le détournement des ressources d'utilité publiques en les érigeant en principes

⁸⁸ <https://www.abc-citations.com/auteurs/friedrich-nietzsche/> page consultée le 15 juillet 2023 à 11h16mn.

⁸⁹ Vaclav Havel, *Discours à l'assemblée annuelle des conseils des gouverneurs du Fond Monétaire International et groupe de la Banque Mondiale (2000)*

⁹⁰ Honoré de Balzac, *Le père Goriot (1835)*, Bibliothèque électronique du Québec, Collection à tous les vents, 1845, p.198

politiques tandis qu'elle génère un sentiment de frustration sociale exacerbée au sein des autres citoyens plus respectueux des normes publiques de référence. Dans une telle perspective, cette fracture sociale inique suscitée par les prédateurs sociaux n'a pas vocation à faire émerger en les citoyens une disposition spontanée à la vertu puisqu'elle suscite forcément chez les citoyens lésés un sentiment d'exclusion sociale hautement préjudiciable à la paix et la cohésion sociale que l'Etat cherche à instaurer. Lorsqu'elle prospère ostensiblement, cette fracture sociale induit une perversion axiologique préjudiciable à la stabilité sociale. Dans le même ordre d'idées, Lucien Ayissi affirme d'ailleurs que

les hommes vertueux cessent d'être les modèles à imiter. Ce sont plutôt ceux dont l'itinéraire d'accumulation est défini par le vice et les crimes économiques qui forcent l'admiration et fascinent la jeunesse. Dans ce cas la honte et le scrupule lorsqu'ils existent encore sont plutôt éprouvés par ceux des hommes bien qui ont eu la naïveté de croire que la vertu suffit à garantir la dignité de l'homme et à l'affranchir des contraintes relatives aux impératifs historiques.⁹¹

L'inégalité citoyenne et sociale est donc symptomatique de l'inversion inique des valeurs que la perpétuation de la corruption contribue à promouvoir. La gloire et les honneurs professionnels lorsqu'ils se manifestent sont difficilement éprouvés par ceux dont le rapport au service public s'exprime sous le mode de la rigueur et de la rectitude déontologique, ils couvrent plutôt ceux dont le parcours est généralement marqué du sceau de la tricherie, du vol et de la dépravation morale. L'honorabilité et la respectabilité deviennent plutôt l'apanage de ceux dont la trajectoire est historiquement définie par l'accumulation opaque des biens publics condamnant de ce fait les plus dignes et les plus méritants au simple statut d' « *Homo sacer* »⁹², c'est-à-dire ceux qui sont voués à la simple figuration socioprofessionnelle et surtout à l'indigence économique. C'est ce qui pousse naturellement Hubert Mono Ndjana à affirmer que

le feyman est celui qui excelle lucrativement dans cet art. Il roule carrosse et s'habille dernier cri, se fait respecter par les femmes, le petit peuple et surtout les dirigeants qui l'invitent souvent à table. Ses succès sociaux et ses préséances protocolaires ne sont rien d'autre que la consécration du grand banditisme.⁹³

⁹¹ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 86.

⁹² Slavoj Žižek, *Bienvenue dans le désert du réel* (2002), Trad. François Théron, Paris, Flammarion, 2005, pp. 30-31.

⁹³ Hubert Mono Ndjana, « *L'Ethique dans le service public. Cas spécifique du monde de l'éducation* ». Exposé N°3 présenté au Séminaire de Formation en Management à l'intention des responsables des services centraux et extérieurs du MINEDUC les 8 et 9 octobre 1998, p. 11.

Compte tenu du fait que la rationalité prédatrice soit fortement imprégnée de la « *soif de l'absolu* »⁹⁴ qui anime le prédateur social, celle-ci s'exprime dans l'indifférence et le déni viscéral de toute forme d'équité sociale. Ce qui compte pour le prédateur social lorsqu'il s'agit de satisfaire sa boulimie névrotique et sa volonté pathologique d'accumulation financière, c'est ni plus ni moins que sa prospective et son propre accroissement économique, or cette éthique d'accaparement du bien public à laquelle souscrivent les prédateurs sociaux porte sévèrement atteinte à toutes aspirations à une existence économiquement digne que nourrissent également les autres citoyens. Marqués du sceau de l'indigence du fait de la disparité économique qu'impose désormais la prédation sociale, les citoyens qui en pâtissent nécessairement à travers l'appauvrissement graduel de l'Etat ne peuvent se résoudre qu'à être les spectateurs mortifiés de l'inégalité sociale que les prédateurs sociaux contribuent à vulgariser au grand dam de l'intérêt général qui devrait naturellement s'imposer. C'est donc au regard de cette triste observation que Goswin de Stassart peut affirmer que « *dans un siècle d'égoïsme et de corruption comme le nôtre les abus se déplacent mais ne s'extirpent point.* »⁹⁵

Lorsque la prédation sociale se déploie allègrement dans la sphère étatique, celle-ci ne peut en effet offrir des garanties d'autonomie financière à l'ensemble des citoyens, vu que la majorité voir la quasi-totalité des ressources de l'Etat est chirurgicalement surveillée et sauvagement pillée par une minorité privilégiée, celle dont les membres jouissent des avantages opaques conférés par leurs fonctions administrative ou parlementaire et qui ne se privent pas d'en abuser pour faire main basse sur l'argent public chaque fois que l'opportunité leur est offerte. L'inégalité économique et sociale observable aujourd'hui dans nos Etats constitue donc ici l'exemple le plus emblématique des déséquilibres sociologiques et anthropologiques qui peuvent découler de la permanence de la prédation sociale. Cette inégalité économique et sociale qui découle nécessairement de « *l'hyper-accumulation* »⁹⁶ des richesses par une minorité ne peut guère susciter l'instauration d'une véritable justice sociale telle qu'elle devrait en principe être garantie par l'Etat, mais suscite plutôt l'émergence d'un système où l'humanité n'est mesurée qu'à l'aune de l'avoir. C'est ce qui ressort naturellement dans les propos de Jean Paul Franck ZOE lorsqu'il affirme que

⁹⁴ François Flahault, *Le crépuscule de Prométhée. Contributions à une histoire de la démesure humaine*, Editions Mille et une nuits, 2008, p. 84.

⁹⁵ <https://www.mon-poeme.fr/citations-corruption/> page web consultée le 13 juillet 2023 à 10h08mn.

⁹⁶ Jean Paul Franck ZOE, « *Hegel et la question de l'administration de l'Etat : Une lecture des Principes de la philosophie du Droit.* », Mémoire rédigé en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Grade II en philosophie, Université de Yaoundé 1, 2016, p. 19.

Dans la société civile, tout acquiert une valeur marchande. Or la pauvreté qui y sévit rend compte des difficultés auxquelles font face certains de ses membres pour se procurer les moyens de subsistance ou de l'exigüité de ceux-ci par des activités précaires. Les conséquences anthropologiques sont sans appel. La pauvreté prive de l'éducation, de la formation, de la santé et même de la justice. Dans la société civile, certains individus existent puisqu'ils ont des moyens quand d'autres se contentent d'être tout simplement parce que n'ayant rien. Les premiers c'est-à-dire les riches sont des êtres, tandis que les seconds sont des non-être et sont méconnus des autres comme existants eux-aussi comme des libertés.⁹⁷

Cette situation extrême d'inégalité sociale et citoyenne, sublimée par l'impunité sans bornes dont bénéficient les asticots sociaux au sein de l'Etat installe un climat politique extrêmement délétère qui ne saurait garantir ni aux prédateurs sociaux ni même à l'Etat dont ils profitent pourtant, des garanties de conservation de leurs êtres ou de leurs avoirs. Dès lors, il est loisible de comprendre pourquoi la promotion de la rationalité prédatrice est impropre à l'édification d'une société égalitaire et prospère. C'est ce qui est donc constatable quand Lucien Ayissi affirme que

L'esprit du négoce qui hante les salles de classe, les hôpitaux, les prétoires, les postes de gendarmerie, les commissariats de police, les prisons, les services fiscaux ou domaniaux, etc., la location du service public selon un mode opératoire tout à fait transgressif par rapport au principe de gratuité qui le régit en droit et la logique de la subtilisation des biens de l'État qui relève de cette rationalité prédatrice, imposent leur déterminisme délétère à la vie publique et à l'économie nationale.⁹⁸

2- La rationalité prédatrice comme logique déflationniste et économique de l'Etat

Au-delà de la crise d'inégalité sociale que les prédateurs sociaux contribuent à instituer au sein de l'Etat, Lucien Ayissi pense que ceux-ci contribuent également, à l'appauvrissement économique et financier de l'Etat, du fait de la « *dissipation du bien commun* »⁹⁹ et du détournement des finances publiques dédiées à l'intérêt général qu'ils affectent nécessairement au contentement et à l'assouvissement de leurs intérêts particuliers. Ce que les prédateurs sociaux ont en vue pour l'Etat, c'est moins l'édification d'un système économique prospère que leur propre accroissement financier. Dans cette logique, l'Etat pâtit nécessairement de l'amputation économique à laquelle les prédateurs sociaux le soumettent, car ses fonds et ses ressources financières destinées au financement des projets qui vont dans le sens du développement infrastructurel sont siphonnés par ceux qui sont censés en faire une gestion

⁹⁷ *Ibid.*, pp. 19-20.

⁹⁸ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 27.

⁹⁹ www.ayiluc.over-blog.org page web de Lucien Ayissi consultée le 14 juillet 2023 à 18h02mn.

politique citoyenne. D'ailleurs, le penseur camerounais nous le fait bien remarquer quand il affirme qu' « *un Etat corrompu est, économiquement parlant, un Etat débile, anémié qu'il est par les fréquentes hémorragies financières qu'il subit. Financièrement parlant, un tel Etat est un tonneau de Danaïdes.* »¹⁰⁰

Par ailleurs, la déflation économique de l'Etat s'impose dès lors comme un devoir ontologique pour les prédateurs sociaux, parce que du fait de leur vénalité, ceux-ci se représentent l'Etat comme un arbre dont ils seraient les propriétaires absolus et dont la substance fruitière leurs seraient destinée à titre exclusif. Cela induit nécessairement que la prédation sociale constitue sur le plan économique un danger réel pour l'Etat parce que celui-ci bien qu'étant pourvu en ressources financières suffisantes ne saurait pâtir de la prédation économique indéfiniment sans subir les dégâts qui en découlent nécessairement. Cette logique relève surtout du fait que les prédateurs sociaux ont la conviction qu'ils doivent vivre aux dépens de l'Etat et que ce dernier n'existe finalement que pour garantir leur accroissement économique personnel quitte à contribuer au passage à sa vacuité ontologique et économique. Cette pensée est d'ailleurs partagée par Frédéric Bastiat lorsqu'il affirme que « *tout le monde veut vivre aux dépens de l'Etat, et on oublie que l'Etat vit aux dépens de tout le monde.* »¹⁰¹

Sur le plan économique, la prédation sociale semble être préjudiciable à toutes les aspirations de développement car elle contribue à asphyxier économiquement l'Etat du fait de la privatisation excessive de ses capitaux à laquelle il est soumis de manière régulière par les prédateurs sociaux dans leurs « *itinéraires d'accumulations opaques* ». ¹⁰² Dans cette logique, l'inflation grandissante de la prédation sociale contribue donc à la déflation économique de l'Etat dans la mesure où les prédateurs sociaux se représentent l'Etat comme une fontaine à laquelle tout le monde puisse s'abreuver. Il apparaît donc que la privatisation permanente des finances publiques étatiques ne peut qu'assurer la déchéance économique et financière de l'Etat en compromettant irrémédiablement tous les efforts engagés par ce dernier dans le but d'assurer sa croissance économique. C'est donc cette psychologie narcissique propre aux prédateurs sociaux, qui par la représentation faussée qu'ils ont de la finalité de l'usage des finances publiques, finissent par se persuader que les ressources publiques sont uniquement dévolues à leur disposition et jouissance exclusives. Du reste, Frédéric Bastiat s'inscrit dans cet ordre d'idées quand il affirme que « *l'Etat, c'est la grande fiction par laquelle tout le monde s'efforce*

¹⁰⁰ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 151.

¹⁰¹ <https://contrepoinis.org> page web consultée le 02 août 2023 à 12h15mn.

¹⁰² <https://www.ayiluc.over-blog.org> page web de Lucien Ayissi consultée le 03 août 2023 à 15h 11mn.

*de vivre au dépend de tout le monde.»*¹⁰³ Cette prédation économique au sein de l'Etat pose donc véritablement des difficultés à la mise sur pied d'un projet de développement économique viable tout en fragilisant les fondations de l'Etat de droit.

3- La rationalité prédatrice comme symptôme de la crise de l'Etat de droit

D'après Lucien Ayissi, lorsqu'il est soumis au déterminisme prégnant de la rationalité prédatrice, l'Etat n'a politiquement et juridiquement plus aucune valeur. Les fondements principaux qui donnent à l'Etat de droit toute sa quintessence sont dilués dans l'assouvissement permanent et compulsif des appétits gourmands et boulimiques des prédateurs sociaux. En effet, la prospérité de la rationalité prédatrice au sein de l'Etat installe une crise sérieuse sur le plan juridique et politique dans la mesure où elle balaie tous les fondements censés garantir l'émergence d'un véritable Etat de droit. Cela implique que la rationalité prédatrice lorsqu'elle prospère allègrement viole les principes inhérents à l'Etat de droit à savoir la publicité et la coercition dévolue aux normes publiques de référence, leur application réelle et les sanctions qui en découlent. D'ailleurs, Jean-François Bayart souligne bien le caractère politiquement néfaste de la rationalité prédatrice quand il affirme à propos qu'elle est « *un mode de conquête brutal, par une minorité agissante et désespérée, des richesses de l'Etat* »¹⁰⁴

En outre, Lucien Ayissi pense que l'expansion de la prédation sociale ne peut qu'installer une crise sérieuse au sein de l'Etat de droit dans la mesure où l'intérêt public y est piétiné en permanence par la poursuite pernicieuse des intérêts particuliers à laquelle les prédateurs sociaux veulent donner une connotation normative. Ainsi, la satisfaction des intérêts particuliers et égotiques des prédateurs sociaux dans la mesure où ceux-ci sont dictés par la logique d'accaparement des ressources publiques ne peut qu'assurer à long terme le dysfonctionnement voire la dissolution de l'Etat de droit, vu que « voler la puissance publique c'est selon Thomas Hobbes, voler beaucoup d'hommes à la fois ».¹⁰⁵ En effet, le prédateur social dans la mesure où il se considère supérieur à toute législation ne saurait contenir les aspirations boulimiques naturellement présentes dans l'altérité, vu que son semblable tout comme lui est soumis à la même passion anarchique de vivre. Cette représentation schizophrène de l'Etat de droit par les prédateurs sociaux installe une crise sérieuse en son sein dans la mesure où celui-ci devient le théâtre des affrontements violents de tous contre tous avec pour objectif final la disposition des ressources et autres commodités censées être d'utilité publique. C'est

¹⁰³ <https://citation-celebre.leparisien.fr/citations/30432> page web consultée le 03 août 2023 à 12h15mn.

¹⁰⁴ Jean François Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 294.

¹⁰⁵ Thomas Hobbes, *Léviathan*, Trad.François Tricaud, Editions Sirey, 1971, 3^e tirage 1983, p. 328.

d'ailleurs au regard de cette observation que le penseur camerounais peut affirmer que « *devenu, pour la plupart des citoyens, l'exutoire politique d'une colère motivée par la jouissance frustrante du minimum vital, l'État camerounais est alors l'objet d'assauts récurrents de la part des acteurs d'une prédation qui compromet le bon fonctionnement de ses institutions.* »¹⁰⁶

Par ailleurs, la crise de l'Etat de droit est aussi caractérisée par la vacuité des lois et la spoliation compulsive des finances publiques par une minorité « *avide d'argent* »¹⁰⁷. Cette crise de l'Etat de droit se généralise davantage lorsque les prédateurs sociaux veulent ériger le pillage et le brigandage en norme sociale. De cette observation, il découle donc que le caractère licencieux des appétits et des aspirations des prédateurs sociaux ne sauraient donner à l'Etat des fondements juridiques stables et durables dans la mesure où rien n'imposerait une proscription à l'émergence des velléités transgressives des autres potentiels prédateurs sociaux tapis dans les méandres de la communauté. C'est dans le même ordre d'idées que Frédéric Bastiat affirme que « *quand le pillage devient un moyen d'existence pour un groupe d'hommes qui vit au sein de la société, ce groupe finit par créer pour lui-même tout un système juridique qui autorise le pillage et un code moral qui le glorifie.* »¹⁰⁸ La crise de l'Etat de droit dont la rationalité prédatrice assure la permanence n'a pas vocation à garantir aux prédateurs sociaux des garanties et des certitudes de conservation du patrimoine qu'ils s'escriment à bâtir sous fond de transgressivité des normes publiques de référence, c'est pour cette raison que ces acquisitions matérielles impropres sont vouées à la déchéance puisque aucune disposition réglementaire ne peut assurer leur légitimité. C'est pour cette même raison que la prédation sociale repose sur des bases véritablement arbitraires puisque les acquisitions qu'elles rendent possibles sont vouées à être spoliées dans les mêmes conditions qui ont facilité leur accaparement. Aussi, Lucien Ayissi est d'avis qu

avec la prédation sociale, l'appétit débridé des individus ou de leurs réseaux d'appartenance fait irruption sur la scène politique pour inscrire dans le circonstanciel et l'aléatoire les relations qui ont pourtant la vocation de durer. L'appropriation du bien commun par la spoliation de l'État est condamnée à la précarité, puisque l'accumulation qui s'effectue dans la transgression des conventions communes n'a aucune chance de se stabiliser. Toute possession acquise en rupture des règles destinées à sécuriser les hommes et leurs biens est condamnée à être aliénée dans les conditions qui ont rendu possible son acquisition, car il n'y a pas, dans ce cas-là, de normes auxquelles on puisse efficacement se référer pour stabiliser ce qu'on a anormalement accumulé. Dans

¹⁰⁶ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 27.

¹⁰⁷ Platon, *Gorgias*, Trad.Emile Chambry, Paris, Editions Garnier-Flammarion, 1967.

¹⁰⁸ <https://citation-celebre.leparisien.fr/citations/30432> page web consultée le 03 août 2023 à 12h20mn.

*une prédation sociale structurée de façon pyramidale, il n'est pas surprenant que le prédateur social devienne la proie d'un autre.*¹⁰⁹

Pour Lucien Ayissi, la rationalité prédatrice instaure un schisme entre l'Etat et le Droit afin que les institutions propres à ce dernier deviennent de simples surfaces de prédation. L'emprise pernicieuse de la prédation sociale entrave donc de façon significative la réalisation de l'Etat de droit, induisant de ce fait la crise sans précédent que traverse ce dernier. Il découle donc de cette observation que l'Etat de droit lorsqu'il est soumis au règne insidieux de la rationalité prédatrice se retrouve muselé parce que l'objectivité, la généralité et la promotion de l'intérêt public qui sont inhérentes à sa définition se retrouvent phagocytés par l'expansion nocive des finalités particulières et des passions égoïstes. C'est pourquoi l'auteur de *Corruption et pauvreté* postule que « *la fixation exclusive que les pontifes et les adeptes du monothéisme font sur le profit explique pourquoi ils n'affectent pas le moindre intérêt à la question de la justice sociale et de la paix dans le procès d'accumulation dont le caractère est évidemment centripète.* »¹¹⁰

Pour le penseur camerounais, la crise de l'Etat de droit découle soit de la non-instrumentalisation des normes publiques de référence par l'Etat soit de leur mépris affirmé par les prédateurs sociaux. C'est ce qui ressort naturellement des propos du philosophe camerounais quand il pense que « *la corruption dont l'inflation est évidente dans les services administratifs et commerciaux de nos villes est nécessairement solidaire de la violence. Elle est elle-même violence en tant qu'elle transgresse la normativité en vigueur et viole les droits de l'homme, car elle empêche par son cynisme, la libre jouissance du service public* »¹¹¹. De ce fait, cette crise dont le caractère peut être extrêmement délétère pour la promotion des fondements véritablement juridiques impose donc la nécessité de repenser la rationalité qui devrait désormais prévaloir au sein de l'Etat si celui-ci a pour finalité l'égalité, la justice et la promotion de l'intérêt général. A la rationalité prédatrice, qui n'envisage donc que la poursuite et la réalisation particulière et égoïste de l'individu, l'auteur de *Corruption et gouvernance* pense qu'il est urgent d'élaborer une rationalité propre à l'Etat qui n'aura en vue que l'intérêt public et l'égalité comme finalités absolues.

¹⁰⁹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 70.

¹¹⁰ *Ibid.*, *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement*, p. 38.

¹¹¹ *Ibid.*, « *Corruption et violence* », p. 75.

Au terme de l'analyse de cette première partie de notre travail qui consistait à présenter les fondements philosophiques et politiques de la rationalité prédatrice, il apparaît clairement que *Lucien Ayissi* s'oppose à toutes formes de corruption. C'est donc pour cela qu'il entreprend d'opérer une analyse phénoménologique de la rationalité prédatrice qui en est le principal moteur. Pour *Lucien Ayissi*, la rationalité prédatrice constitue donc une logique cognitive dont toute la substance est de matérialiser et réaliser les élans transgressifs de l'homme qui contribue à la désubstantialisation politique de l'Etat à travers la privatisation de sa substance publique¹¹². En tant que philosophe éthicien, Lucien Ayissi dans *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit* entreprend d'abord d'élucider clairement le concept de rationalité prédatrice afin de le rendre plus intelligible. A son sens, la rationalité prédatrice pose des difficultés réelles dans la mesure où celle-ci aliène constamment la volonté générale propre à l'Etat en promouvant l'expression et la réalisation des finalités particulières et partiales des individus. D'après lui, cette forme de rationalité est nocive et contreproductive dans un Etat qui a pour finalité le développement socio-politique et économique. Ainsi, à la « rationalité prédatrice » qui semble s'inscrire de plus en plus dans un cadre normatif, *Lucien Ayissi* oppose le principe de « Rationalité politique » qui est le reflet de la volonté générale et qui a pour finalité la promotion de l'intérêt général.

¹¹² Frédéric Farah, *Fake State. L'impuissance organisée de l'Etat en France*, Editions H & O, 2020

**DEUXIEME PARTIE : L'IDEE DE RATIONALITE
POLITIQUE CHEZ LUCIEN AYISSI**

Le mouvement de notre analyse, dans la première partie de l'étude a préparé le terrain à la tâche qui fera ici l'objet d'une attention particulière. Il s'agit de l'analyse phénoménologique de la rationalité politique préconisée par *Lucien Ayissi*. Si l'analyse phénoménologique de la rationalité prédatrice s'est avérée impérieuse, c'est précisément parce que l'on pouvait voir à travers ce cheminement comment se prépare progressivement l'élaboration d'une « rationalité politique ». Pour *Lucien Ayissi*, la gouvernance doit être menée de manière à toujours s'inscrire dans la protection de l'intérêt général. C'est pour cela qu'il insiste sur la nécessité absolue de placer la gouvernance des institutions politiques sous l'égide d'une « rationalité politique » parce que c'est à cette seule condition que l'expression de l'intérêt général peut prospérer. Dans cette partie, il s'agit d'abord de procéder à l'élucidation conceptuelle de la rationalité politique. Ensuite, de présenter les mécanismes propres à la rationalité politique et enfin de présenter les enjeux de la rationalité politique de *Lucien Ayissi*.

CHAPITRE IV : CONCEPTION DE LA RATIONALITE POLITIQUE DE LUCIEN AYISSI

Dans ce chapitre, il est question pour nous de mener une analyse rigoureuse du concept de « rationalité politique » de *Lucien Ayissi* afin de nous accommoder de la terminologie propre à cette notion. L'étude de ce chapitre nous permettra d'intégrer de façon plus ample le contenu sémantique que ce concept revêt selon notre auteur de référence. Si la rationalité politique constitue donc pour lui la logique qui doit gouverner l'agir de l'Etat, il convient donc ici de faire l'élucidation de ce concept.

1- Du sens de la rationalité politique

Dans son ouvrage *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, *Lucien Ayissi* définit la « rationalité politique » comme l'ensemble des mécanismes institutionnels, politiques et juridiques propres à un Etat de droit. C'est « *l'art de policer les Etats* »¹¹³, elle vise entre autres, la promotion de la bonne gouvernance, le fonctionnement efficient de ses institutions et organes politiques dans le but de garantir la promotion des libertés individuelles ainsi que l'intérêt général en son sein. Pour étayer cette définition l'auteur de *Corruption et pauvreté* nous apporte d'ailleurs une définition claire de ce concept lorsqu'il pense qu' « *il peut se définir comme un système institutionnel gouverné par une rationalité politique construite sur la base des normes publiques de référence dont la fonction est d'encadrer ou de civiliser l'expression des préférences particulières.* »¹¹⁴ Pour le penseur camerounais, la rationalité politique apparaît donc comme l'antithèse de la rationalité prédatrice parce qu'elle est principalement régie par des normes universalistes et qu'elle n'a en vue que la promotion de l'égalité des sujets.¹¹⁵

Dans cette perspective, la rationalité politique est perçue comme une logique étatique qui vise la réalisation des préférences générales et communautaires qui doivent demeurer en adéquation avec l'expression de la volonté générale, ainsi que la proscription et la répression des préférences particulières dont le caractère hautement transgressif est considéré séditieux et donc nuisible à la prospérité de l'ordre public. Ainsi, la rationalité politique induit donc la soumission de l'Etat et de ses citoyens au respect du principe de légalité parce qu'elle tire

¹¹³ Platon, « Le politique », in *Œuvres complètes*, Trad. Leon Robin avec la collaboratin de M. J. Moreau, Paris, Gallimard, Collection « Bibliothèque de la Pleiade », 1950, 280a

¹¹⁴ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 17.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 8.

véritablement sa pertinence de sa légitimité et sa conformité aux normes publiques de référence sans lesquelles, il sévirait au sein de l'Etat une anarchie généralisée. C'est donc pour étayer cette observation que Lucien Ayissi peut arguer que « *La logique de la rationalité politique de l'État de droit est plutôt celle qui est régie par le principe de légalité, son principe architectonique, dans la mesure où ce principe structure, en tant qu'il commande et coordonne en même temps, la dynamique politique de l'État de droit.* »¹¹⁶

Pour notre auteur, la rationalité politique relève donc d'une pédagogie politique dont la fin consiste à encadrer et civiliser l'expansion des préférences partiales et individualistes des citoyens au sein du cadre étatique¹¹⁷. Définie comme telle la rationalité politique se rapporte à une logique qui est fondée sur des normes objectives qui visent à assurer l'égalité et la justice pour tous les citoyens sans distinction aucune. C'est pourquoi, ce mécanisme cognitif dévolu à l'Etat s'inscrit dans le cadre de l'objectivité et la généralité des normes publiques de référence sensées garantir l'ordre et la paix sociale en dissuadant tous les contrevenants à la norme par sa soumission au caractère coercitif dont elle est dotée. C'est pour cette raison que Lucien Ayissi peut asserter que « *dans l'État de droit, la rationalité politique à laquelle sont assujettis tous les vouloirs-vivre individuels et collectifs correspond au dessein politique de la volonté générale. Par rapport à celle-ci, aucune volonté particulière ne peut pas alléguer la majesté de sa condition historique pour se soustraire à la sanction des normes publiques.* »¹¹⁸

Pour Lucien Ayissi, cette forme d'intellection relève donc d'un ensemble de procédés juridiques, institutionnels et politiques dévolus à l'Etat dans la gestion républicaine de ses institutions ainsi que la réalisation effective des missions régaliennes qui lui sont assignées à savoir la garantie de la protection de la vie, de la liberté ou des biens¹¹⁹ mais aussi la préservation de la paix¹²⁰ et de la justice comme valeurs que tous les individus ont naturellement en partage. En effet, la rationalité politique se rapporte à la logique où prédomine nécessairement un ordre politique bien défini qui permet une gestion plus citoyenne et républicaine de la cité par la mise sur pied des mécanismes qui ont pour fonction de policer et civiliser les éventuels comportements décadents qui dérivent nécessairement de la gestion humaine des affaires politiques. C'est aussi pour cela qu'il pense qu'elle constitue une logique

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 19.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 17

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 70.

¹¹⁹ John Locke, *Traité du gouvernement civil*, Trad. David Mazel, Paris, GF-Flammarion, 1984, Chapitre IX, § 123, p. 274.

¹²⁰ Thomas Hobbes, *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, Trad. Samuel Sorbière, Paris, GF-Flammarion, 1982, p. 100.

de gestion objective qui vise « *principalement de savoir comment gouverner au mieux les hommes et les biens ou comment rationaliser la politique de manière à la soustraire à la pression corruptrice des appétits particuliers.* »¹²¹

La rationalité politique de *Lucien Ayissi* s'inscrit donc dans la logique d'une gestion citoyenne des institutions et des ressources politiques et financières de l'Etat dans le strict intérêt général des citoyens. Du fait de l'inclination naturelle de l'homme à ses diverses déviances telle que la prédation sociale, la rationalité politique se présente donc comme la logique qui enrichit substantiellement l'Etat et qui doit s'imposer aux responsables politiques afin d'éviter toutes les formes de corruption au sommet de ce dernier. C'est pour cette raison que notre auteur l'oppose naturellement à la rationalité prédatrice qui contribue quant à elle à la destruction ontologique de l'Etat parce que celle-ci par sa logique parasitaire ne peut contribuer qu'à sa vacuité ontologique. La rationalité politique a donc vocation à instaurer une objectivation dans la gouvernance publique en proscrivant l'irruption fort préjudiciable des subjectivités dont la partialité ne peut assurer son efficacité. Dans cette perspective *Lucien Ayissi* affirme qu' « *il s'agit principalement de savoir comment gouverner au mieux les hommes et les biens ou comment rationaliser la politique de manière à la soustraire à la pression corruptrice des appétits particuliers.* »¹²²

Le projet de notre auteur à travers la définition qu'il donne à la rationalité politique n'est pas fortuit dans la mesure où il cherche à définir les conditions dans lesquelles l'Etat pourrait mener une gouvernance plus rationnelle et une gestion citoyenne de ses institutions et ressources afin que celles-ci ne profitent pas seulement à une minorité de citoyens par le biais de la prédation sociale, mais qu'elle puisse bénéficier à l'ensemble de la communauté suivant les principes d'égalité définis par le politique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il peut affirmer que « *la conception technologique de la bonne gouvernance est dominée par le souci de performativité ou d'efficacité, de publicité, de légalité, de participation et de transparence.* »¹²³

Il ressort donc de cette observation, que pour l'auteur de *Corruption et gouvernance*, la rationalité politique est une logique de gestion rationnelle et objective des institutions de l'Etat dont la finalité se rapporte nécessairement à l'expression et la matérialisation de l'intérêt

¹²¹ *Lucien Ayissi, Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 24.

¹²² *Idem*

¹²³ *Ibid.*, p. 23.

général. Si cette définition ne semble pas donner à la rationalité politique toute sa quintessence, il conviendrait afin de mieux la cerner de déterminer clairement ce qu'elle n'est pas.

2- De la mauvaise acception de la rationalité politique

Afin de cerner au mieux les implications liées à l'être de la rationalité politique dans la pensée de *Lucien Ayissi*, il convient d'abord de se faire une représentation claire de ce qu'elle n'est pas.

Pour le philosophe camerounais, la rationalité politique n'est donc pas une logique d'organisation qui promeut la prospérité des aspirations particulières des citoyens au sein de la cité. Elle proscrit à cet effet tout comportement visant à porter atteinte à la réalisation effective des intérêts souverains de l'Etat et donc de la volonté générale qui en est la manifestation visible. Parce que la rationalité politique se situe dans la logique d'une gestion éclairée de la cité, elle ne saurait donc être une logique où prospèrent l'inégalité et l'injustice sociale. Cela induit aussi que la rationalité politique n'est pas subordonnée à la satisfaction et la réalisation des finalités individualistes et égoïstes à laquelle les citoyens prédateurs veulent soumettre celle-ci, car l'essence de la rationalité politique réside non moins dans la promotion des égoïsmes individuels que la réalisation effective de la communauté de desseins et de destins que tous les citoyens ont naturellement en vue¹²⁴. C'est pour cela que Lucien Ayissi établit clairement ce qui arrive lorsque la rationalité politique est encadrée suivant une acception qui n'est pas la sienne. Il affirme à cet effet que

*lorsque la rationalité prédatrice introduit son effet destructeur dans une gouvernance, l'État n'a plus suffisamment de causalité politique pour mettre efficacement en forme les appétits et les vœux particuliers. Politiquement immunodéprimé, tant sa souveraineté est sérieusement éprouvée par une prédation endémique qui gangrène mortellement ses institutions, l'État n'arrive plus à faire face à ses principaux devoirs régaliens »*¹²⁵

De plus, la rationalité politique si l'on s'accorde avec *Lucien Ayissi* ne saurait être la logique de gestion étatique qui consacre les actions citoyennes dont la téléologie se situerait en marge de l'expression de l'intérêt général. Dans cette optique, il est loisible de retenir que la rationalité politique en tant que mode d'intellection inhérent à la gestion optimale de la cité ne saurait être au service des considérations individuelles qui ont moins en vue l'édification d'un consensus socio-politique stable et durable que la satisfaction permanente de leurs appétits plus

¹²⁴ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 17.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 63.

ou moins boulimiques. De ce fait, la rationalité politique ne saurait donc être un mode de raisonnement qui consacre la dissidence des citoyens parce que cette logique qui en tout état de cause demeure objective est caractérisée par le règne des normes de références dont la finalité réside dans la coercition des velléités transgressives à l'ordre politique consacré. C'est d'ailleurs pour cela que le philosophe camerounais pense que « *dans l'État de droit, la rationalité politique à laquelle sont assujettis tous les vouloirs-vivre individuels et collectifs correspond au dessein politique de la volonté générale. Par rapport à celle-ci, aucune volonté particulière ne peut pas alléguer la majesté de sa condition historique pour se soustraire à la sanction des normes publiques.* »¹²⁶

La rationalité politique ne constitue pas une logique qui promeut l'assouvissement et la réalisation des passions égotiques et partiales. En effet, pour notre auteur, la rationalité politique constitue le règne de l'objectivité qui caractérise l'Etat, elle ne saurait donc donner des garanties de préservation ni de prospérité à l'expression des passions naturelles qui caractérisent l'individualité. Il ressort donc de cette affirmation que la rationalité politique ne s'inscrit pas dans la perspective des appétits particuliers mais se situe dans la promotion du vivre-ensemble, de la citoyenneté assumée et de la communauté des biens publics. De ce fait, la rationalité politique n'induit pas moins la subordination des institutions politiques à un groupuscule qui jouit de hautes responsabilités politiques que la spoliation compulsive des ressources de l'Etat au profit de la minorité. La rationalité politique a donc vocation à restreindre adéquatement l'expansion nocive des comportements inciviques chargés de vénalité à travers sa régie de normes publiques de référence. A cet effet, le philosophe camerounais affirme à propos des préférences particulières que « *c'est lorsque leur expression est circonscrite dans le cadre des normes publiques qui sont le seul mode de sauvegarde efficace des droits de l'homme, qu'elles peuvent se transmuier en opinions politiques dignes de participer de la volonté générale. C'est dans ce cas que leur diversité est l'occasion d'une dialectique sociale et politique féconde parce que susceptible d'enrichir le vivre-ensemble.* »¹²⁷

En outre, *Lucien Ayissi* démontre clairement dans son ouvrage de référence que la rationalité politique ne saurait être le principe du cadre étatique où prospèrent ostensiblement l'injustice et l'illégalité généralisées. Car, si elle est soumise à la détermination, l'existence et le règne des normes de référence dont la publicité et le caractère coercitif restreignent la manifestation des élans transgressifs inhérents à la nature humaine, elle ne saurait donc être la

¹²⁶ *Ibid.*, p. 70.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 109.

logique de gouvernance qui consacre la prospérité et le règne de l'arbitraire. Il en découle donc que la rationalité politique ne saurait être celle où prospèrent les élans transgressifs des citoyens voyous tels que le penseur camerounais s'emploie à le démontrer assidument.

Par ailleurs, cet entendement qui est propre à l'Etat et contribue d'ailleurs à sa bonne gouvernance selon le penseur camerounais, n'est pas conciliable avec la rationalité prédatrice telle que présentée dans la première partie de notre travail dans la mesure où ces deux modes sont inconciliables du fait de leurs préférences et de leur références dont l'opposition et l'antagonisme sont criards. Dans cette perspective, notre auteur pense donc à juste titre que la rationalité politique n'est pas la logique qui expose l'Etat et ses institutions à la « *dictature du profit* »¹²⁸, à l'informalisation de l'administration publique¹²⁹ ou à la spoliation compulsive des finances publiques par les prédateurs sociaux.

Bien plus, pour l'auteur de *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, la rationalité politique ne relève donc pas d'un ordre politique a-normalisé dans la mesure où la téléologie de son existence est dévolue au règne et à l'application d'une normativité juridique bien définie. Il en découle donc que la rationalité politique ne consacre pas le règne de l'Etat de nature mais bien le règne d'un ordre politique éclairé avec pour corollaire l'astreinte au respect des normes publiques de référence. Cette observation met véritablement en lumière le fait que la rationalité politique s'apparente moins à une logique castratrice désorganisée qu'un mode de gestion politique dont le respect scrupuleux des règles ou normes assurent la protection des libertés individuelles tout en restreignant toutes les velléités transgressives susceptibles d'éclorre au sein de l'Etat. C'est pour cela Lucien affirme à propos que :

En référant le politique au droit comme principe de régulation et de limitation de la puissance publique, l'État de droit montre qu'il se préoccupe de donner un meilleur sens à celle-ci. En délimitant, suivant une approche cadastrale, les frontières normales du politique par des balises juridiques, afin de prévenir ou d'empêcher les débordements pouvant découler du mésusage ou de l'abus de la puissance publique, l'État de droit tient d'abord à protéger son être contre sa corruption politique, car l'exercice de la puissance publique s'accompagne des dérives lorsqu'elle se fonde sur des caprices personnels ou des préférences particulières.»¹³⁰

Pour Lucien Ayissi, faire référence à la rationalité politique, c'est donc envisager qu'elle n'est pas le mode sur lequel se rapporte les appétits incommensurables et boulimiques des

¹²⁸ Viviane Forester, *La Dictature du profit*, Paris, Le livre de Poche, 2001.

¹²⁹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 37.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 31.

prédateurs sociaux mais qu'elle est le mode qui consacre la soumission du vivre -ensemble à la sanction du principe de légalité en assurant aux individus une existence conforme à la normativité publique que le pouvoir transgressif de leur rationalité prédatrice s'efforce d'altérer. De cette observation, il se dégage que la rationalité politique n'est pas, au regard de son principe universaliste et de sa téléologie citoyenne une logique schizophrène dénuée d'objectivité, mais bien le mode étatique qui réalise effectivement la communauté de desseins et de destins que tous les citoyens ont naturellement en vue.

Dès lors, si la « rationalité politique » ne s'identifie pas une logique circonscrite dans le sens des préférences partiales, ni dans la promotion de l'éthique prédatrice au sein de la cité alors il convient, afin de mieux comprendre ce concept de rationalité politique de nous faire une représentation concrète de ce qu'elle est.

3- De l'être de la rationalité politique

Dans *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, La rationalité politique s'il convient de le rappeler se réfère à la logique d'objectivité et de régularité qui doit sous-tendre les actions entreprises par l'Etat de droit et leur conférer un caractère normatif et juridique. Cela induit donc nécessairement que la rationalité politique constitue l'ensemble des mécanismes cognitifs et institutionnels dévolus au législateur et au politique pour procéder à la structuration harmonieuse et juste de la cité. De fait, il s'agit donc d'une logique de gouvernance et d'administration qui repose sur un ensemble de normes bien déterminées et qui permettent d'orienter la qualité des actions des individus en leur conférant une connotation normative et citoyenne tout en les évacuant de leur caractère subversif. C'est pour cette raison que « *la logique de la rationalité politique de l'État de droit est plutôt celle qui est régie par le principe de légalité, son principe architectonique, dans la mesure où ce principe structure, en tant qu'il commande et coordonne en même temps, la dynamique politique de l'État de droit* »¹³¹

Pour l'auteur de *Corruption et Pauvreté*, l'Etat doit être soumis au règne de la rationalité politique, car c'est cette logique qui régit et organise les institutions de façon à garantir leur fonctionnement efficient et harmonieux. C'est pour cela qu'il pense qu'elle incarne donc à ce titre le cadre idéal dans lequel l'humanité et la citoyenneté des individus semblent être adéquatement encadrées par des normes publiques de référence¹³². Perçue comme telle, la rationalité politique selon notre penseur semble donc induire l'idée d'un Etat qui restreint

¹³¹ *Ibid.*, p. 19.

¹³² *Ibid.*, p. 21.

l'expansion nocive des élans transgressifs des citoyens. Elle se réfère donc à une logique propre à l'Etat qui promeut les libertés individuelles et d'expression.

Lucien Ayissi démontre aussi que la rationalité politique se réfère à la gouvernance comme « l'exercice du pouvoir »¹³³ en vue d'assurer la structuration et la configuration efficiente des différentes institutions de l'Etat dans le but de garantir leur rendement. Dans cette perspective, il semble logique de comprendre pourquoi celle-ci constitue le pôle de traitement de l'action politique, parce qu'elle est le reflet naturel de la volonté générale des citoyens et que sa finalité va donc naturellement dans le sens de la prospective. Cette observation induit donc que la rationalité politique constitue une logique d'objectivité non préférentielle dont la seule référence est à rechercher dans la promotion de la salubrité publique¹³⁴ et l'assainissement éthique.¹³⁵

Par ailleurs, le philosophe camerounais montre que la rationalité politique se positionne donc aux antipodes de la rationalité prédatrice dans la mesure où celle-ci n'existe que pour policer et civiliser les préférences particulières et naturellement partiales des individualités dont l'expression licencieuse débouche sur la corruption et entrave la réalisation de la paix sociale que l'Etat a politiquement en vue. Cette position induit donc nécessairement pour le penseur camerounais que la rationalité politique n'a en vue que la promotion des valeurs que les citoyens ont naturellement en partage à savoir la justice, la liberté et la paix.

Pour faire prévaloir la rationalité politique comme la seule logique qui doit gouverner l'action étatique, l'auteur de *Corruption et pauvreté*, démontre qu'elle est naturellement la seule à garantir la promotion d'un vivre ensemble dans le cadre duquel le vouloir-vivre de chacun peut politiquement empêcher que l'agir des uns et des autres débouche sur le zoologique¹³⁶. Cette observation démontre clairement que la logique qui gouverne la rationalité politique limite et entrave l'expansion nocive de la rationalité prédatrice qui est naturellement présente en l'homme. Pour Ayissi, seule la rationalité politique a le devoir et la qualité d'affranchir et donner une existence conforme et adéquate aux citoyens, elle assure aux individus une existence conforme à la normativité publique et les met à l'abri du pouvoir transgressif que promeut la

¹³³ Daniel Kaufmann, *Avant-propos de Villes corrompues. Du diagnostique aux remèdes*, ouvrage publié par Robert Klitgaard et al, Trad. Bernard Vincent, Paris, Nouveaux Horizons-ARS, 2002, p.XII

¹³⁴ www.ayiluc.over-blog.org page web de Lucien Ayissi consultée le 03 aout 2023 à 17h53mn.

¹³⁵ *Ibid*

¹³⁶ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 39.

rationalité prédatrice. Pour lui, la rationalité politique vise à canaliser les velléités transgressives des citoyens, c'est pour cela qu'il estime donc qu'elle doit dicter l'agir politique de l'Etat.

Pour Lucien Ayissi, la rationalité politique contrairement à la rationalité prédatrice qui promeut l'expansion des égoïsmes et préférences particulières, tire plutôt sa légitimité de sa conformité aux normes en vigueur. En effet, dans la vision sous-jacente à la rationalité politique, l'Etat instaure un faisceau de normes dont le respect scrupuleux garantit aux citoyens une existence conforme et authentique qui n'entrave pas la liberté et le bonheur de ses semblables. De ce fait, la rationalité politique à travers les principes d'égalité et de légalité auxquels elle accorde une importance capitale, impose aux citoyens une existence digne et libre dont la soumission au pouvoir corrompateur de la rationalité prédatrice ne peut que les délester.

L'auteur de *Méditations philosophiques d'un confiné sur coronavirus* démontre que seule la rationalité politique peut donc garantir la « concorde réelle »¹³⁷ en encadrant de manière adéquate les velléités transgressives inhérentes aux hommes dans la mesure où sa logique repose précisément sur la définition des normes publiques de référence dont la publicité et le caractère coercitif s'impose de manière impérative à tous les citoyens sans distinctions quelconques. Pour lui, c'est effectivement ce défaut de principes, cette opacité et cette « omertisation »¹³⁸ qui semble caractériser l'agir prédateur que la rationalité politique s'efforce d'organiser par la définition des normes de référence dont la publicité garantit la connaissance par tous les citoyens.

CHAPITRE V : LES MECANISMES DE LA RATIONALITE POLITIQUE CHEZ LUCIEN AYISSI

¹³⁷ Baruch Spinoza, *Traité politique-Lettres*, traduction de Charles Appuhn, Paris, GF-Flammarion, 1966, p. 38.

¹³⁸ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 36.

Dans ce chapitre, il sera question de faire une étude phénoménologique des mécanismes dont la rationalité politique se dote pour entraver efficacement la prédation sociale au sein de l'Etat. Notre objectif sera donc ici de présenter comment l'auteur du *Positivisme de David Hume* envisage donc la « dé-fatalisation » de la corruption au sein de l'Etat.

1- De l'idée des normes publiques de référence

Dans *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, Lucien Ayissi insiste surtout sur la nécessité pour les pouvoirs publics d'instaurer des normes de référence dont le caractère public pourra nécessairement contraster avec l'opacité et l'« omertisation » qui semble caractériser la manducation prédatrice au sein de l'Etat. Le philosophe camerounais pense donc que seule la définition des normes publiques de référence par leur publicité avérée pourra effectivement harmoniser les comportements individuels des hommes et leur donner une connotation citoyenne. Pour lui, la logique de la rationalité politique de par la définition des normes publiques de référence vise donc à donner une normativité avérée aux comportements égoïstes qui peuvent ébranler la réalisation effective d'un vivre-ensemble harmonieux. C'est d'ailleurs pour souligner le caractère régulateur des normes de référence que Jean – jacques Rousseau a pu dire que « *tout Etat est régi par des lois, sous quelque forme d'administration que ce puisse être : car alors seulement l'intérêt public gouverne, et la chose publique est quelque chose* »¹³⁹

Ce spécialiste des questions de gouvernance pense que la définition des normes publiques de référence s'impose comme une nécessité au sein de l'Etat, parce que celles-ci doivent donner une détermination citoyenne à l'agir humain en se constituant comme « *pare-feu contre toutes les stratégies intrusives du moi dans le procès de détermination du juste et de l'injuste* »¹⁴⁰. Cela suppose évidemment que la définition des normes publiques de référence réside dans le musèlement obsessionnel et permanent de nos affects nécessairement délétères à la réalisation effective et perpétuelle de l'ordre public. Selon l'auteur de *Penser les représentations*, la définition des normes publiques de référence est donc pertinente parce que celles-ci disposent des attributs qui peuvent donner à la vie politique une objectivité et une stabilité permanentes que la prédation sociale s'emploie inlassablement à mettre en péril.

¹³⁹ Jean Jacques Rousseau, *Du contrat social suivi du Discours sur la science et les arts et du discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Union Générale d'Edition, collection «10/18 », 1973, p. 99.

¹⁴⁰ www.ayiluc.over-blog.org Page web de Lucien Ayissi consultée le 04 août 2023 à 06h51mn.

Les normes publiques de référence, du fait de leur critère impersonnel avéré qui s'expriment nécessairement dans l'indifférence absolue de nos passions et de nos émotions, constituent donc les seules obstacles à l'expression des appétits boulimiques des prédateurs sociaux qui s'efforcent de s'affirmer sur le mode transgressif. C'est pourquoi Lucien Ayissi peut affirmer

Ainsi, aux préférences appétitives de la rationalité prédatrice, telle qu'elle se traduit historiquement en acte à travers les diverses formes de transgression des normes publiques de référence, l'État de droit oppose les normes impersonnelles qui garantissent, en principe, à tous les citoyens l'égalité de traitement dans la jouissance et la sécurisation de leurs droits civiques.¹⁴¹

De ce fait, la logique de la rationalité politique de par la définition des normes publiques de référence entend donner à l'agir des uns et des autres, une détermination citoyenne dénuée de toute les inclinations d'ordre sensible et émotionnel qui entravent nécessairement leur objectivité en les soumettant perpétuellement aux assauts néfastes de la rationalité prédatrice. C'est véritablement sous la prégnance des normes publiques de référence que les actes de nature transgressives peuvent s'estomper eu égard à la nature « délictualisée »¹⁴² qui caractérisent ces dernières dans la sphère juridico-normative. Pour attester de cette dimension impersonnelle, il souligne qu' « en préférant se référer à la norme dont la publicité est avérée, l'État de droit prouve que son objectif est de se fonder sur des principes tout à fait délestés des pesanteurs anthropologiques ou libérés des contraintes d'une géométrie psychologique variable au gré des appétits individuels et des caprices particuliers. »¹⁴³

Dans l'optique où les normes publiques de référence doivent donner une orientation civique à l'agir de l'homme, et condamnent naturellement ce dernier à un comportement citoyen que sa rage boulimique et sa passion incommensurable de vivre l'empêchent d'entrevoir, celles-ci ont donc un caractère prescriptif avéré parce qu'elles s'adressent aux individus sous la forme injonctive et donc sous la forme de commandements auxquels celui-ci doit souscrire quitte à se délester de manière cathartique de ses désirs et passions d'accumulations compulsives. Ainsi, les normes publiques de référence imposent donc aux uns et aux autres d'agir dans le sens de la protection de l'intérêt général pour empêcher que les égoïsmes caractéristiques de la nature humaine sombrent dans le zoologique mettant en péril le cadre étatique.

¹⁴¹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 28.

¹⁴² *Ibid.*, p. 30.

¹⁴³ *Ibid.*, pp 27-28.

Parce que le politique, à travers la définition des normes publiques a en vue l'édification d'une société juste et pacifiée, il doit nécessairement poser des limites à l'agir des citoyens en définissant clairement toutes situations néfastes pouvant hypothétiquement entraver l'ordre politique, économique et social de l'Etat .C'est donc de cette volonté d'anticipation des normes publiques de référence que découle leur caractère abstrait. Cette abstraction découle du fait que les normes publiques de référence encadrent généralement des situations susceptibles de se présenter dans la sphère socio-politique et économique de l'Etat à l'instar de la corruption prégnante qui paralyse l'Etat de façon pathologique.

Les normes publiques de référence parce qu'elles portent en elles un caractère de publicité avéré ne peuvent donc faire l'objet d'ignorance de la part des individus. Suivant l'adage qui affirme que nul n'est censé ignorer la loi, il semble évident que le caractère de publicité des normes publiques de référence se présente donc comme une obligation et une contrainte à laquelle les citoyens ne peuvent échapper ni par ignorance ni même par cynisme délibéré. De ce fait, la définition des normes publiques de référence par l'Etat à travers les mécanismes de sa rationalité politique a donc vocation à donner un caractère normal aux instincts et aux comportements humains considérés comme initialement anormaux. C'est ce qui ressort naturellement dans les propos de Sophie Josiane Menye lorsqu'elle affirme que « *Pour mieux gouverner la République, il faut mettre sur pied, une règle qui encadre les hommes et leurs biens. Cette règle c'est la loi. La loi a un pouvoir disciplinaire avec une normalité éthique.* »¹⁴⁴

2- De l'usage et du respect des normes publiques de référence

Dans sa volonté affirmée de contribuer au vaste projet d'assainissement éthique et moral des citoyens qui découle naturellement de sa téléologie, l'Etat ne peut véritablement pas se limiter à la définition des normes publiques de référence , mais surtout veiller à ce que l'usage et le respect de celles-ci s'imposent aux citoyens sous la forme d'un devoir auquel ils doivent s'acquitter de façon instinctive et naturelle. Sous ce prisme, les normes publiques de référence parce qu'elles ont vocation à normaliser nos comportements initialement anormaux pollués qu'ils sont par l'intrusion permanente des égoïsmes et des subjectivités, ne peuvent

¹⁴⁴ Sophie Josiane Menye, « *L'idée de la gouvernance chez Jean-Jacques Rousseau, Une analyse du Contrat Social.* », Mémoire rédigé en vue de l'obtention du Diplôme de Master en philosophie, Université de Yaoundé 1, 2023, p. 48.

véritablement atteindre l'objectif initialement déterminé que si leur application s'inscrit véritablement dans l'ordre de la permanence.

La définition des normes publiques de référence ne suffit donc pas à donner une détermination éthique et morale à l'agir humain, il faut donc en plus de cette définition normative, un usage adéquat, permanent et non complaisant afin que nos appétits boulimiques et nos propensions à la prévarication soient civilisés. Cet usage permanent des normes de référence par l'Etat suppose évidemment que celui-ci ne doit pas être fragilisé par les affects et l'intrusion nocive des passions mais être appliqué en vue d'assurer la justice et l'équité que l'Etat a politiquement en vue pour les citoyens. Pour le penseur camerounais, les normes publiques de référence, doivent nécessairement se rapporter aux citoyens sur le mode de la répression afin que notre citoyenneté puisse s'affirmer dans la dignité et l'honnêteté et non pas sur le mode transgressif de la rationalité prédatrice. C'est ce qui ressort lorsque Jean Paul Franck Zoe affirme que

Contrairement à l'administration ou encore la police qui est essentiellement préventive dans sa tâche, la justice quant à elle est curative dans son déploiement qui a pour but la protection de la particularité. En effet, la justice est garante de la sauvegarde du bien-être de même qu'elle se donne pour objectif la défense ou la protection aussi bien de la personnalité que de sa propriété.¹⁴⁵

L'usage et l'instrumentalisation des normes au-delà de leur simple définition doivent véritablement donner à notre aspiration à exister une détermination citoyenne et nous délester de manière thérapeutique de toutes les considérations avides et mercantiles sous-jacentes à la prédation institutionnelle. Pour l'auteur de *Corruption et pauvreté*, l'expression de la norme de référence de par l'usage auquel elle est prédestinée n'a pas vocation à contenter nos attentes nécessairement partiales, mais est destinée unilatéralement à l'expression exclusive de l'intérêt général. De cette observation, il découle donc que le respect des normes publiques de référence doit s'imposer aux citoyens sous la forme d'une contrainte afin que les finalités partiales et égoïstes qui les caractérisent naturellement ne trouvent jamais matière à s'exprimer à la défaveur du consensus politique et social que l'Etat s'efforce de garantir.

Dans la mesure où la cession à nos instincts et penchants naturels nous rapprochent de l'animalité et donc du règne zoologique, l'usage des normes publiques de références et surtout son obéissance perpétuelle nous assurent donc une existence humanisante et humanisée. En effet, le respect des normes publiques de référence parce qu'il nous impose une normativité en

¹⁴⁵ Jean Paul Franck ZOE, « Hegel et la question de l'administration de l'Etat : Une lecture des Principes de la philosophie du Droit. », p. 21.

dehors de laquelle aucune existence stable et durable ne serait envisageable, nous écarte nécessairement de la barbarie de nos instincts afin que notre humanité puisse toujours s'affirmer avec dignité au sein de la société et ne point sombrer dans « *le gouffre d'une barbarie extrêmement dévastatrice* »¹⁴⁶

Par ailleurs, l'auteur de *Penser les représentations*, démontre également que si les normes publiques de référence se placent effectivement sous l'imperium de l'Etat, leur usage doit demeurer juste et équitable et ne jamais se rapporter aux individus sous le mode affinitaire et sympathique. Cette vision de l'usage des normes de référence suggère donc que celles-ci doivent s'appliquer à tous sans complaisance. Parce que les normes publiques de référence doivent régir la vie au sein de l'Etat et harmoniser les rapports interindividuels, celles-ci doivent pouvoir s'appliquer indistinctement à tous les citoyens et ne faire l'objet d'aucune sympathie ni d'ordre ethnique, ni même d'ordre affinitaire pour que se réalise effectivement le vivre-ensemble que les citoyens appellent de tous leurs vœux. Cette vision est d'ailleurs partagée par Nicolas Machiavel lorsqu'il affirme « *il n'y a point d'entreprise plus difficile, plus douteuse, ni plus dangereuse que celle de vouloir introduire de nouvelles lois. Parce que l'auteur a pour ennemis tous ceux qui trouvent bien les anciennes, et pour tièdes défenseurs ceux mêmes à qui les nouvelles tourneraient à profit.* »¹⁴⁷

Au regard de l'adage qui affirme que *la loi est dure mais c'est la loi*, il est loisible de comprendre que les normes publiques de référence sont indissociablement liées à leur dureté, un défaut de caractère qui condamnerait ces dernières à être déchués de leur fonction civilisatrice. Dans cette optique, les normes publiques de référence doivent être appliquées par l'Etat avec la même froideur et le même cynisme auquel les prédateurs sociaux le soumettent sans vergogne. De cette observation, il découle donc que les normes publiques de référence doivent en tout temps conserver leur rectitude inexpugnable afin que la justice ne penche jamais en faveur des intérêts particuliers mais que celle-ci soit toujours la manifestation de la volonté générale des citoyens.¹⁴⁸

Pour Lucien Ayissi, l'usage des normes publiques de référence doit véritablement encadrer le service public au sein de l'Etat dans le but de toujours garantir son acquisition gracieuse par les citoyens. Du fait de la prédation sociale qui s'illustre dans les administrations

¹⁴⁶ Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure, Préface de la seconde édition* (1787), Trad. A. Tremesaygues et B. Pacaud, Paris, PUF, Collection « Quadrige », 10^e édition, 1984, p. 18.

¹⁴⁷ Nicolas Machiavel, *Le prince*, Trad.abraham-nicolas amelot de la houssaie, edition h.wetstein 1683, pp.44-45.

¹⁴⁸ Jean Paul Franck ZOE, « *Hegel et la question de l'administration de l'Etat : Une lecture des Principes de la philosophie du Droit.* », p. 21.

par le détournement et la marchandisation crapuleuse des services publics¹⁴⁹, l'usage et le respect des normes publiques de référence se posent en termes de nécessité pour redorer le blason terni de l'éthique et de la déontologie administrative de plus en plus foulées au pied par les élans transgressifs des agents publics véreux, qui ne veulent plus se rapporter à l'administration que sous le prisme de la marchandisation cynique ou la confiscation du patrimoine national¹⁵⁰ et reconnues d'utilité publique.

L'usage et le respect des normes publiques de référence apportent donc à l'action des hommes une portée axiologique dans la mesure où celles-ci les déterminent à agir dans la préservation non seulement de leurs dignités mais aussi celles de leurs semblables. Parce que la rationalité manducatrice dans sa vision éthiquement souillée et sa portée axiologiquement vidée ne peut effectivement contribuer qu'à la pollution morale et éthique de l'homme, les normes publiques de référence se posent donc nécessairement en termes de boussole dans la mesure où elles donnent une orientation citoyenne à nos comportements et nos actions qui sont initialement déterminées par l'égoïsme naturel.

Au demeurant, si Lucien Ayissi milite avec insistance pour l'expression d'une rationalité politique, c'est parce que celle-ci se présente sans doute comme la seule logique de gouvernance pouvant prémunir l'Etat des assauts néfastes de la prédation sociale. En effet, l'usage et le respect des normes publiques de référence qui relèvent de la rationalité politique de l'Etat, garantissent à ce dernier une gestion plus citoyenne et souveraine de ses institutions par la soumission et l'obéissance qu'il impose aux citoyens et sans lesquelles, les passions égoïstes et les appétits boulimiques de ceux-ci mettraient en péril la puissance publique que l'Etat s'efforce d'incarner. Il découle donc de cette observation que les normes publiques de référence s'efforcent d'incarner des palliatifs à la corruption qui s'enracine considérablement au sein de l'Etat. C'est pour cette raison que Lucien Ayissi peut asserter que

l'État de droit procède donc d'un effort de rationalisation du politique dont la fin est de soustraire la politique à l'empire des préférences particulières pour la soumettre à la régie d'une normativité qui, compte tenu de sa publicité, est tout à fait repérable ou identifiable, et en vertu de laquelle chaque citoyen peut user de son droit d'opiner, de juger, d'agir et d'élire, sans craindre d'encourir le courroux de Dieu ou de son vicaire politique terrestre.¹⁵¹

¹⁴⁹ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 27.

¹⁵⁰ Babissakana et Abissama Onana, *Les Débats économiques du Cameroun & d'Afrique*, Yaoundé, Prescriptor, 2003, p. 303.

¹⁵¹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 35.

Au-delà de la nécessité prégnante qui semble caractériser l'usage et le respect des normes publiques de référence dans la rationalité politique du penseur camerounais, il conviendrait de présenter leur importance dans la construction d'un Etat économiquement et politiquement souverain.

3- De l'importance des normes publiques de référence

Au regard de la corruption qui constitue un signe de décadence éthique et morale remarquable au sein de la société, Lucien Ayissi pense que la soumission de l'Etat à l'empire de la rationalité politique est vraiment impérieuse parce que ce n'est que sous l'égide des normes publiques de référence que l'être de l'Etat peut véritablement s'affirmer et même s'extirper du règne délétère des appétits gastronomiques et boulimiques des prédateurs sociaux qui s'efforcent de vampiriser sa substance ontologique. Dans cette optique, la soumission de l'Etat à la logique de la rationalité politique permet à l'homme de vivre une existence digne et authentique suivant le respect et l'obéissance qu'il accorde aux normes publiques de référence. Ces normes publiques de référence en civilisant constamment nos diverses préférences appétitives semblent donc nous donner un esprit citoyen dont la manifestation ne s'exprime pas toujours sur le mode de la spontanéité. C'est pour cela que Lucien Ayissi affirme que « *l'éthique n'étant pas coercitive en soi, elle doit trouver dans les différentes normes publiques de référence son bras séculier.* »¹⁵²

De plus, dans un contexte prédominé par l'expansion de la prédation sociale, l'importance des lois est donc avérée dans la mesure où elles donnent certainement à l'Etat des gages de protection tout en lui permettant d'exercer sur les citoyens son pouvoir de contrainte légale¹⁵³ dont l'essence est de dissuader ceux-ci d'exercer leur pouvoir de manducation prédatrice extrêmement préjudiciable à la prospective de ce dernier. De ce fait, l'importance du pouvoir coercitif et dissuasif des normes publiques de référence semble terrifiant parce que les normes publiques de référence semblent effectivement imposer une asphyxiante pression de conformité qui oblige aussi bien les citoyens responsables que les plus inciviques à agir de manière éthique et déontologique dans le déni de leurs instincts primaires. Pour souligner l'importance hautement capitale des normes publiques de référence Lucien Ayissi mentionne à cet effet que « *de peur que l'Etat ne soit, pour le gouvernant, qu'un ensemble de surfaces de prédation dont il peut lui suffire d'actionner les leviers pour accumuler au préjudice de la*

¹⁵² Lucien Ayissi, *Méditations philosophiques d'un confiné sur corona virus*, Paris, Edition L'Harmattan, 2021, p. 125.

¹⁵³ Jacques Chevallier, *op.cit*, p. 13.

*fortune publique, sa moralité doit être rigoureusement encadrée par une régie des normes publiques de référence dont l'exercice constant doit être assuré.»*¹⁵⁴

En affirmant que « *la justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique* »¹⁵⁵, Lucien Ayissi après Blaise Pascal insiste sur la nécessité pour l'Etat d'adosser toutes ses actions fussent-elles justifiées sur les normes publiques de référence. L'importance des normes publiques de référence est donc claire ici, dans la mesure où elles donnent à l'action publique de l'Etat toute la force légale et morale dont elle a besoin pour discipliner les âmes et sans lesquelles, cette force publique s'exprimerait suivant le cynisme et l'arbitraire des préférences appétitives et nécessairement partiales de ceux qui sont chargés de l'exercer. D'où l'importance avérée des normes publiques de référence dans l'expression neutre mais néanmoins juste et équitable de la force publique de l'Etat.

Par ailleurs, notre auteur relève encore l'importance des normes publiques de référence en remarquant bien que celles-ci empêchent nos diverses passions de vivre nécessairement individualistes de compromettre la vision globale et universaliste qu'impose le vivre-ensemble que l'Etat a politiquement en vue. Cette observation met véritablement en lumière le fait que les normes publiques de référence de l'Etat jouent un rôle régulateur parce que celles-ci recadrent nécessairement nos appétits boulimiques afin que ceux-ci ne portent pas atteinte à la souveraineté économique et financière de l'Etat. C'est le pouvoir coercitif dont la loi est dotée qui explique pourquoi Aristote lui reconnaît plus d'efficacité éthique que les discours moralisateurs.¹⁵⁶

Pour l'auteur de *Corruption et Pauvreté*, seules les normes publiques de référence qui découlent de la rationalité politique de l'Etat peuvent donner une matérialisation concrète au vivre-ensemble que la prédation sociale se complait à compromettre du fait du caractère extrêmement arbitraire de sa logique. De ce fait, les normes publiques de référence imposent et soumettent tous les individus à l'agir citoyen comme condition d'existence au sein de la cité. Le règne du vivre-ensemble ne saurait effectivement se réaliser au sein de l'Etat si certains individus en l'occurrence les prédateurs sociaux se rapportent constamment aux normes publiques de référence sur le mode cynique de la transgressivité. Sous ce prisme, les normes de référence sont d'une importance indéniable dans la mesure où celles-ci permettent de civiliser

¹⁵⁴ Lucien Ayissi, *Méditations philosophiques d'un confiné sur corona virus*, p. 126.

¹⁵⁵ <http://evene.lefigaro.fr/citation/justice-force-impuissante-force-justice-tyrannique-67.php> page web consultée le 10 septembre 2023

¹⁵⁶ Aristote, *Éthique de Nicomaque*, Trad. Jean Voilquin, Paris, GF-Flammarion, 1965, Livre X, Chapitre IX, p. 282. Cf. également *Les Politiques*, VII, 13, 1332-a.

constamment nos préférences appétitives. C'est pourquoi Lucien Ayissi pense à juste titre que « *la fin de la pédagogie politique dont est assorti l'encadrement de l'expression des préférences appétitives, c'est la réalisation de la communauté de desseins et de destins que tous les citoyens ont en vue.* »¹⁵⁷

Si l'importance des normes publiques de référence ne nous apparaît pas de manière évidente, il faut néanmoins rappeler le rôle hautement régulateur que ces dernières s'efforcent d'assumer dans le projet du fonctionnement objectif de l'Etat. Leur importance bien que souvent éclipsée dans les méandres de la vie publique nous apparaît de manière plus indispensable lorsqu'on envisage à quoi pourrait ressembler la société en leur absence. Constituant au niveau macro étatique le seul rempart entre l'individu et l'infraction, les normes publiques de référence si elles sont scrupuleusement suivies nous préservent nécessairement de l'arbitraire de l'injustice en nous donnant les prescriptions mais aussi et surtout les proscriptions qui peuvent donner à nos comportements une détermination normative. Perçue comme telle l'importance des normes publiques de référence est fort avérée.

Dans la perspective de leur hiérarchisation et leur structuration organisationnelle aucune corporation sociale ne saurait fonctionner en faisant abstraction des normes publiques de référence qui constituent son ossature. Pour se dérouler harmonieusement, ladite structuration ne peut s'effectuer que dans un environnement fort règlementé et surtout exempt de comportements transgressifs ou insurrectionnels. Cette observation à elle seule suffit à démontrer l'importance que revêt la systématisation des normes publiques de référence dans une société. Une approche sociologique nous permet d'affirmer avec certitude que sans la contrainte des lois et le caractère coercitif que ces dernières brandissent, l'humanité serait en proie à la tyrannie des préférences et des appétits féroces. La civilisation des préférences appétitives nécessairement induites par les normes publiques de référence constitue donc le socle de prédilection sans lequel la justice, l'égalité et la paix ne sauraient être garanties.

L'importance des normes publiques découlent aussi du caractère référentiel dont elles sont assorties. Par référence, il faut donc considérer l'univocité, l'unicité, l'uniformité et la mêmété de la soumission et de l'allégeance que tous les citoyens sans distinction quelconque ont l'obligation de se soumettre pour taire et museler leurs instincts zoologiques. La référence dont les normes jouissent n'est pas fortuite mais trouve sa justification d'être par le fait même qu'elles existent pour établir ce qui dans un espace ou une société est permis ou proscrit. La

¹⁵⁷ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 17.

dimension référentielle découle de la téléologie inhérente aux normes publiques de référence, car celles-ci ne sauraient assurément homogénéiser les comportements et les subjectivités fort disparates des citoyens sans définir un ensemble de principes auxquels l'un et le multiple puissent spontanément se vouer pour déterminer la connotation à donner à leurs comportements. Au regard des observations susvisées les normes publiques de référence s'avèrent être d'une importance indéniable dans la mesure où elles contribuent à instaurer l'ordre, le droit, la justice et la paix tout en prenant en considération la complexité relative à la fédération des « ipséités » dont tous les individus sont indubitablement dotés.

CHAPITRE VI : LA FINALITE DE LA RATIONNALITE POLITIQUE DE LUCIEN AYISSI

Ce chapitre aura pour objectif de mettre en lumière les diverses finalités de la rationalité politique de Lucien Ayissi dans le processus d'endiguement de la corruption endémique qui paralyse l'Etat.

1- Du refus de la patrimonialisation de l'Etat

Pour l'auteur de *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement*, la rationalité politique de l'Etat a donc vocation à garantir la gestion rationnelle et républicaine du patrimoine de l'Etat de telle sorte qu'il ne devienne aucunement la chasse-gardée d'une poignée d'individus véreux. Dans cette optique, la soumission de l'Etat à l'empire de la rationalité politique a donc pour finalité avérée d'inculquer aux citoyens la déférence à l'égard de la chose publique. Cette idée met en lumière l'idée selon laquelle la rationalité politique lorsqu'elle s'impose effectivement comme le seul référent normatif dans la gouvernance politique permet d'assurer une gestion plus efficiente des ressources publiques. La logique de la rationalité politique vise donc pour l'auteur de *Corruption et Gouvernance* à donner un sens républicain aux citoyens pour éviter que leurs rapports aux ressources de l'Etat ne s'expriment sous le mode cynique de l'accapement.

Par ailleurs, cette volonté d'affranchir l'Etat des logiques de spoliations compulsives propres aux prédateurs sociaux est sans doute ce qui caractérise la rationalité politique que préconise l'auteur de *Penser les représentations*. Cela sous-entend que la rationalité politique s'inscrit nécessairement dans une logique qui invite les citoyens à se représenter l'Etat comme un patrimoine commun et non comme un patrimoine privé dont ils seraient les détenteurs. Ainsi, la rationalité politique nous invite donc à éviter le détournement des ressources propres de l'Etat pour nos propres intérêts. De ce fait, se garder de patrimonialiser l'Etat, c'est donc éviter que ses ressources d'utilité publique avérée ne finissent phagocytées par l'emprise pernicieuse et transgressive des prédateurs sociaux qui ne se rapportent nécessairement au patrimoine de l'Etat que sous le mode de la subtilisation.

La non-patrimonialisation de l'Etat est donc l'une des finalités souveraine que la rationalité politique entend concrétiser, elle s'inscrit dans un cadre téléologique particulier du fait du caractère salutaire qu'elle revêt pour l'Etat dans le processus d'inscription de son être dans la durée. En effet, le processus de patrimonialisation vicieuse des finances publiques auquel les prédateurs sociaux s'adonnent ne peut effectivement contribuer qu'à la vacuité financière et patrimoniale de l'Etat en privant ce dernier des ressources pouvant garantir la mise sur pied d'un fond politiquement et économiquement viable. Cette finalité souveraine s'oppose

donc nécessairement à celle de la rationalité prédatrice du fait de leur préférence et référence respectives, car la logique qui sous-tend la rationalité politique entend garantir la publicité et la généralité du patrimoine étatique qui doit demeurer d'essence publique alors que la rationalité prédatrice, expression métaphorique de la corruption s'emploie à la privatiser sous le mode transgressif.

Pour Lucien Ayissi, la rationalité politique de l'Etat se rapporte donc à une logique d'ordre rationnel qui n'a en vue que la défense et la préservation du patrimoine commun qu'est l'Etat. Dans cette optique, la nécessité pour l'Etat de préserver son patrimoine constitue donc un impératif catégorique face à la résurgence de la corruption qui le paralyse et le fragilise pathologiquement. Dans cette perspective, garantir la publicité du patrimoine de l'Etat au profit de tous les citoyens constitue la finalité noble que l'Etat s'évertue à réaliser par l'application d'une rationalité politique plus soucieuse de l'intérêt général des citoyens. De ce fait, la rationalité politique s'inscrit dans la volonté de préserver le patrimoine public de l'Etat afin qu'il serve l'intérêt général et non pas la satisfaction égoïste des appétits boulimiques et aphrodisiaques des asticots sociaux dont le rapport aux deniers publics ne s'expriment que sur le mode de la privatisation cynique.

Par ailleurs, pour notre auteur de référence, la logique qui gouverne la rationalité politique vise à lutter efficacement contre la privatisation féroce des ressources de l'Etat par les prédateurs sociaux. En effet, la souscription des citoyens à la rationalité prédatrice porte nécessairement un préjudice économique à l'Etat dans la mesure où celle-ci induit la privatisation arbitraire et illégale de ses fonds publics au profit de particuliers. De ce fait, l'Etat en rationalisant politiquement rejette nécessairement toute forme de patrimonialisation de son être par les divers prédateurs sociaux, parce qu'il n'a en vue que la promotion d'un vivre-ensemble politiquement et économiquement prospère. De ce fait, Lucien Ayissi soutient que la rationalité politique de l'Etat est celle dont l'objectif terminal se rapporte à l'évitement de la dénaturation des ressources publiques en propriétés d'essence privée.

Pour le philosophe camerounais, la logique de la rationalité politique doit s'imposer nécessairement aux citoyens afin qu'ils cessent de se représenter les ressources d'utilité publique comme un actif privé. Cette observation induit donc que la rationalité politique a vocation à donner une détermination républicaine aux rapports que doivent entretenir les citoyens avec les ressources publiques afin que ceux-ci cessent véritablement de les percevoir sous le prisme caprin. Dans une telle perspective, si l'Etat veut honorablement s'inscrire dans

la durée, il doit pouvoir garantir la préservation du patrimoine commun qui est salubre dans l'assurance de l'avenir des jeunes générations à venir. La finalité souveraine de l'Etat se borne donc à empêcher que les prédateurs sociaux hypothèquent par la corruption l'avenir des générations futures.

Contribuer à garantir la stabilité de son patrimoine économique et celui de ses citoyens constitue donc selon Lucien Ayissi, l'objectif souverain de l'Etat lorsqu'il agit sous l'impérieux de la rationalité politique. Ainsi, ce but louable que poursuit l'Etat vise à garantir la stabilité de ses possessions et celles de ses citoyens dont il est le garant politique. De cette observation, il se dégage évidemment que l'Etat s'inscrit donc dans un vaste projet d'assainissement économique en luttant contre la patrimonialisation inique de ses ressources financières que les prédateurs sociaux vampirisent considérablement par une prédation cynique. Dans la mesure où l'Etat doit garantir un vivre-ensemble apaisé, il a effectivement le devoir impérieux de garantir une rétribution juste et un partage équitable des ressources sous le prisme d'une géométrie distributive qui tient compte de l'apport de tous dans la construction de la cité. Fort de ce qui précède, il apparaît que la rationalité politique préconisée par le philosophe camerounais s'inscrit dans un cadre téléologique dont l'essence est de préserver autant que possible le patrimoine public de l'Etat afin qu'il ne serve que l'intérêt général.

Dans son ouvrage intitulé *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, Lucien Ayissi rejette clairement toutes les logiques d'accaparement du patrimoine public de l'Etat consacrées par la rationalité prédatrice. C'est pour cela qu'il milite pour le règne de la rationalité politique car elle est la seule logique de gouvernance qui doit conduire les actions politiques de l'Etat et leur conférer un caractère républicain. Lucien Ayissi veut ainsi promouvoir l'éthique du respect à l'égard de la chose publique que les prédateurs et autres asticots sociaux s'emploient à évacuer spectaculairement à travers le nihilisme politique dont ils font preuve par la prédation cynique des capitaux publics. A travers le sens républicain qui anime la rationalité politique, celle-ci a pour finalité de prémunir l'Etat de la corruption endémique qui s'illustre à travers la subtilisation pathologique du bien public. De ce fait, veiller à la conservation du patrimoine économique et préserver la fixité de son essence publique en luttant contre tous processus de patrimonialisation de son être constitue l'objectif majeur que doit poursuivre l'Etat s'il veut s'extirper du joug délétère de la corruption que l'expansion de la rationalité prédatrice contribue à entretenir.

2- Du devoir impérieux de rendre l'Etat impersonnel

Lucien Ayissi dans son ouvrage *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit* met en évidence le désir ardent de soustraire l'Etat de l'empire des préférences particulières des prédateurs sociaux afin de garantir que sa gestion s'exprime toujours sous le mode de la neutralité à travers une administration politique impersonnelle mais néanmoins citoyenne, telle est la noble finalité qui doit préoccuper l'Etat lorsqu'il subit le déterminisme de la rationalité politique. Dans une telle perspective, rendre l'Etat impersonnel, c'est par exemple pouvoir se départir de la quête frénétique de rentabilité, de la jouissance matérielle et de la volonté d'enrichissement sans cause qui défavorise l'intérêt supérieur du peuple pour au contraire souscrire à un engagement patriotique qui consiste comme le pense le philosophe camerounais « à servir l'Etat et non se servir »¹⁵⁸.

Selon notre auteur, rationaliser politiquement, c'est donc opérer une veille constante dans la gestion politique de l'Etat pour prémunir ce dernier des dérives ethno-lâtriques et ethnocentristes qui ont tendance à s'imposer de manière symbolique ou réelle dans sa gestion politique. Demeurer d'essence impersonnelle et neutre pour conserver l'objectivité permanente devant contribuer à sa stabilité institutionnelle et politique, telle est la finalité à laquelle souscrit nécessairement l'Etat sous la conduite d'une rationalité politique. Parce que la corruption endémique qui paralyse durablement l'Etat à travers l'essor de la rationalité prédatrice s'illustre aussi à travers les politiques de gouvernances ethnocentristes, ethno-lâtriques et même affinitaires, la nécessaire impartialité qui doit régir la gestion politique au sein de l'Etat ne peut prospérer et garantir à ce dernier une quiétude et une stabilité socio politique durable du fait des dérives cataclysmiques auxquelles ce dernier est exposé. Pour l'auteur de *Corruption et pauvreté*, la finalité de la rationalité politique consiste également à « éviter que l'Etat ne se dissolve dans des associations d'essence ethniques, idéologiques ou sectaires »¹⁵⁹ mais que ce dernier demeure toujours impersonnel dans la conduite de ses actions politiques et économiques.

Contribuer à garantir que le pouvoir d'Etat s'exerce sous le mode impersonnel, c'est par exemple pour le politique ou du moins ses avatars, le fait de pouvoir opérer un détachement émotionnel vis-à-vis des institutions dont ils ont la lourde tâche afin que la gouvernance de celles-ci ne s'exerce jamais sous la conduite subjective de leurs passions et affects respectifs en

¹⁵⁸ www.ayiluc.over-blog.org Page web de Lucien Ayissi consultée le 21 août 2023 à 12h31mn

¹⁵⁹ *Ibid.*

posant de ce fait une lourde hypothèque sur l'avenir commun des citoyens que l'Etat s'évertue à consolider. Ainsi, bénéficiaire du pouvoir d'Etat à la faveur d'un décret présidentiel, ce n'est pas se mettre au service de soi ou celui de son cercle affinitaire, ni courir de manière haletante derrière les honneurs, le prestige personnel et la richesse, mais c'est véritablement se mettre au service du peuple en toute humilité avec la noble ambition de servir honorablement tous les citoyens sans aucune forme de considérations personnelles ou subjectives. De ce fait, L'Etat ne saurait véritablement être impersonnel tant que ceux qui sont investis de la lourde tâche de le gérer ne se rapportent constamment à lui ou à ses ressources que sous le mode caprin en broutant de manière compulsive et cynique dans ce qu'ils prennent à tort pour leur pâturage économique personnel. Pour Lucien Ayissi, œuvrer à rendre l'Etat impersonnel revient évidemment pour les politiques à se rendre dépendants du plaisir de servir à la construction de la nation en rejetant de ce fait l'intrication nauséabonde de leurs considérations mercantiles ainsi que leurs quêtes frénétiques d'enrichissement propres à la rationalité prédatrice.

En outre, la rationalité politique parce qu'elle veut délester la gouvernance de l'Etat de toutes les pesanteurs d'essence personnelles et subjectives, implique forcément un dévouement patriotique sans faille. Le dévouement patriotique induit donc nécessairement de faire aussi bien allégeance à sa communauté ethnique qu'à toutes les autres sans aucune forme de discrimination afin de servir honorablement l'Etat. Face à l'ethnicisation politique qui s'apparente désormais à une logique de gouvernance instituée, la nécessité de rétablir les bases d'une gouvernance saine et objective se pose avec acuité pour garantir que l'Etat demeure impersonnel et puisse fédérer avec bonheur la communauté de destins et de desseins d'une population ethnique fournie dont il a l'honorable responsabilité¹⁶⁰. De ce fait, garantir l'indivision en son sein constitue la plus-value de l'exercice de la rationalité politique lorsque celle-ci contribue à donner à l'expression du pouvoir politique un caractère impersonnel avéré. C'est au regard de cette observation que Lucien Ayissi peut arguer que « *l'État de droit relève d'une approche politique réglementaire dont la fin est de parer aux éventualités néfastes des règnes personnels et arbitraires.* »¹⁶¹

La volonté de priver les administrateurs du bien public de toutes les considérations se référant au « moi » ou à tout ce qui s'y rapporte de façon affinitaire constitue donc la finalité

¹⁶⁰ Lucien Ayissi, « Le problème du vivre-ensemble entre le même et l'autre dans l'Etat postcolonial d'Afrique noire », in *Quest. An African journal of Philosophy*. Revue Africaine de philosophie. Vol. XXII, N° 1-2, 2008, p. 123.

¹⁶¹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 35.

que poursuit la rationalité politique. Parce que la gestion du bien public ne doit prendre compte que l'incalculable souveraineté de l'intérêt général, il est donc capital que celle-ci ne soit pas constamment altérée par l'expression délétère des appétits boulimiques et gastronomiques de ceux qui sont sensés l'encadrer. Veiller à ce que le bien-être des citoyens ne soit pas dilué dans l'assouvissement des passions vénales à travers la captation vicieuse des fonds publics de l'Etat, c'est donc le noble but que poursuit l'Etat en demeurant sous la conduite éclairée de la rationalité politique.

Dans le même ordre d'idées, Lucien Ayissi à la suite de John Locke pense que ce qui doit fonder l'Etat, c'est principalement la volonté exprimée par le même et l'autre de construire une communauté politique régie par des normes impersonnelles subordonnées à la préservation de la propriété de chacun et à l'atteinte de l'intérêt public¹⁶². Si les normes doivent s'exprimer sous le prisme d'une impersonnalité avérée c'est nécessairement pour garantir que la gestion humaine des affaires politiques de l'Etat s'exprime difficilement à la défaveur de l'intérêt commun des citoyens que celui-ci a politiquement en vue. Dans une telle perspective, la gestion du même et celle de l'autre doit nécessairement être conduite sous le prisme d'une neutralité permanente pour éviter les dérives ethniques (guerre ethniques, division communautaire, replis identitaire) qui surgissent nécessairement lorsque les bailleurs de fond politiques administrent l'Etat sous fond de népotisme et d'ethnocentrisme au mépris de toute objectivité. Pour souligner cette perte d'objectivité Lucien Ayissi affirme que « *lorsque les camerounais s'engagent fougusement dans les polémiques politiques suivant la nécessité psychologique que l'émotionnel impose au discursif, ils font cyniquement l'impasse sur l'éthique de la tolérance de la différence devant gouverner le vivre-ensemble.* »¹⁶³

Par ailleurs, Lucien Ayissi s'inscrit en faux contre toutes les logiques de transsubstantiation de l'Etat. C'est pour cette raison qu'il nous exhorte assidument à souscrire à la rationalité politique dans le rapport qui doit nous lier à tout ce qui se rapporte au bien public. Il découle de cette observation que contribuer à la préservation de l'essence impersonnelle de l'Etat c'est par exemple prémunir celui-ci du caractère néfaste découlant de situations où certains fonctionnaires ou hauts responsables politiques prennent sur eux de s'assimiler à lui au

¹⁶² www.ayiluc.over-blog.org Page web de Lucien Ayissi consultée le 21 août 2023 à 12h31mn

¹⁶³ Lucien Ayissi, « Le problème de récurrence et de référence de la haine dans les polémiques politiques des camerounais », *Leçon inaugurale prononcée à l'occasion de la 5^{ème} édition des journées citoyennes de la presse organisées au palais des Congrès de Yaoundé, du 14 au 16 décembre 2023, par l'association Média, Médiation et Citoyenneté (2MC), Communication inédite.*

point même de se substituer à lui. C'est pour cette raison qu'il est certainement navrant de constater la confusion qui prospère aujourd'hui dans la sphère politique de l'Etat au regard de la propension de certains politiques à vouloir s'imposer comme la personnification même de l'Etat. Ces situations dont la nécessaire causalité est à rechercher dans la volonté manifeste à vouloir s'accaparer la chose publique doivent nous amener à prendre conscience que le rapport qui doit nous lier aux institutions dont nous avons la charge doit s'exprimer sous le mode exclusif de l'impersonnalité car c'est à cette seule et unique condition que nous pouvons nous soustraire à l'emprise de la rationalité prédatrice.

3- De la responsabilité de soumettre l'Etat au règne de la normativité juridique

La rationalité politique parce qu'elle doit se situer aux antipodes de la rationalité manducatrice, s'inscrit dans la constante volonté de subordonner l'Etat au règne d'une normativité qui doit garantir et encadrer adéquatement l'entropie inhérente à tous systèmes politiques. La rationalité politique en tant que mode d'intellection propre à une gouvernance éclairée se présente donc en rupture de cohérence avec la promotion infâme des préférences partiales et appétitives propres à la prédation sociale. De ce fait, si la rationalité prédatrice n'a pas vocation à assurer à l'Etat des gages de pérennité et de longévité à travers l'ensauvagement auquel elle expose ce dernier, la rationalité politique quant à elle, a donc la lourde responsabilité de garantir à l'Etat un fonctionnement harmonieux à travers la gestion politique qui s'y exerce sous la bannière d'une normativité instituée plutôt que sur les préférences appétitives qui brillent par leurs précarité. C'est pour cette raison que le philosophe camerounais soutient que *« si l'État de droit préfère se fonder sur une normativité publique plutôt que sur les préférences appétitives, c'est parce qu'il tient à assurer à ses références politiques la pertinence et la légitimité qui leur fait défaut lorsqu'il sévit par exemple une sévère crise de justice dans l'État. »*¹⁶⁴

En outre, pour l'auteur de *Crise et superstition*, la rationalité politique contribue effectivement à assurer à l'action politique la pertinence et la légitimité qui lui font défaut lorsqu'elle est par exemple menée sous l'égide des préférences partiales de la rationalité prédatrice. De fait, si la rationalité politique cherche à instaurer une normativité juridique instituée à laquelle les citoyens doivent se soumettre c'est effectivement pour éviter que l'Etat ne sombre totalement dans les dérives zoologiques caractéristiques de l'Etat de nature où

¹⁶⁴ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 35.

l'homme représente un danger mortel pour son semblable. Dans une telle perspective, la finalité de la rationalité politique est clairement de garantir l'ordre au sein de la cité, à travers sa kyrielle de normes publiques de référence en muselant les propensions anarchiques des individus et leurs libertés qui s'expriment sans tenir compte de l'intérêt général.

Aussi, la responsabilité de soumettre l'Etat à une normativité juridique incombe à la rationalité politique parce que cette logique comme le pense d'ailleurs notre auteur promeut l'objectivité qui fait défaut à l'Etat lorsqu'il subit par exemple le déterminisme avilissant des considérations subjectives de ceux qui le perçoivent sous le prisme caprin. Souscrire au règne de la normativité, c'est assurément parer aux éventualités néfastes découlant du règne arbitraire et délétère des passions et des égoïsmes propres à l'homme. C'est pour cette raison que la rationalité politique est d'autant plus salutaire pour la préservation de l'ordre politique car elle impose une certaine objectivité dans la gestion politique de l'Etat. L'objectif de la rationalité politique c'est effectivement d'imposer aux comportements des uns et des autres la déontologie et l'éthique qui leur font défaut lorsqu'ils s'expriment de manière anarchique à la défaveur d'un véritable consensus socio-politique.

Pour Lucien Ayissi, C'est la rationalité politique qui soumet l'Etat à une organisation structurelle et institutionnelle que les prédateurs sociaux s'évertuent à dégrader car leurs passions d'être et d'avoir ne peuvent véritablement se fixer que dans un environnement politiquement et juridiquement évacué. Parce que le propre du corrupteur et du corrompu est d'entraver toutes formes de législation pour pouvoir s'établir durablement, la rationalité politique au regard de la normativité juridique qu'elle institue se pose donc en termes d'adversaire ontologique pour les prédateurs sociaux et rend de ce fait complexe toute activité de prédation sociale en restreignant leur publicité. D'ailleurs, Lucien Ayissi le démontre bien en arguant que « *quelque avantageuse qu'elle soit pour le corrupteur et le corrompu, elle est par nature une opération dont la publicité est impossible, compte tenu de son caractère irrégulier* »¹⁶⁵

Dans le souci impérieux d'organiser et de structurer les institutions, l'Etat a effectivement le devoir régalien de soumettre son fonctionnement au règne de la normativité juridique afin de donner un modèle de référence républicain au comportement humain dont l'expression se déploie difficilement de manière citoyenne. En imposant la normativité juridique comme le référent normatif, la rationalité politique entend nécessairement entraver et

¹⁶⁵ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 15.

même phagocyter tous les agissements inciviques dont le caractère licencieux est susceptible d'ébranler l'ordre socio-politique établi. En effet s'il n'existe pas de normes auxquelles se référer au sein de l'Etat, alors tout est permis. Pour l'auteur du *Positivisme de David Hume*, seule la rationalité politique a le devoir de prémunir l'Etat des dérives auxquelles il est exposé lorsque par exemple sa gestion vise à contenter les appétits boulimiques et aphrodisiaques d'une élite politique plutôt que de reposer sur une normativité juridique dont la publicité serait avérée et intégrée par tous les citoyens. Extirper l'Etat de la gestion irrationnelle et arbitraire pour l'encadrer adéquatement sous la houlette d'une normativité juridique pouvant garantir son fonctionnement efficient, voilà le but louable de la rationalité politique au sens de Lucien Ayissi. C'est pourquoi Jacques Chevalier peut relever que « *l'administration doit obéir aux normes qui constituent à la fois le fondement, le cadre et les limites de son action* »¹⁶⁶

Pour notre auteur de référence, lorsqu'on aborde la soumission à la normativité juridique, l'on se fait nécessairement une représentation d'un cadre étatique où ne séviraient que des actions républicaines politiquement et juridiquement aseptisés, délestées de toutes les charges nocives dont les prédateurs sociaux sont les vecteurs de prédilection. A travers la soumission constante à une normativité publique à laquelle tous les citoyens doivent s'arrimer, la rationalité politique entend véritablement entraver l'arbitraire et le cynisme caractéristiques de la prédation sociale qui se déploient à travers les actes de corruption qui sont la manifestation du dysfonctionnement des normes où même leur mépris caractérisé. Pour le penseur camerounais, l'instrumentalisation de la normativité publique de référence est donc la finalité de la rationalité politique et celle à laquelle doit être soumis l'Etat de façon permanente pour restreindre efficacement les élans transgressifs caractéristiques des prédateurs sociaux. D'ailleurs le philosophe camerounais souligne que « *l'État de droit procède donc d'un effort de rationalisation du politique dont la fin est de soustraire la politique à l'empire des préférences particulières pour la soumettre à la régie d'une normativité qui, compte tenu de sa publicité, est tout à fait repérable ou identifiable.* »¹⁶⁷

Le devoir de soumettre l'Etat sous le mode de la normativité juridique constitue à cet effet l'une des finalités essentielles de l'Etat lorsque celui-ci agit sous le déterminisme éclairé de la rationalité politique. Pour Lucien Ayissi, seule la rationalité politique peut donner une connotation objective à la gestion politique de l'Etat, c'est véritablement le règne d'une normativité juridique au sein de l'Etat qui permet de réguler la permissivité naturelle des

¹⁶⁶ Jacques Chevallier, *L'État de droit*, Paris, Montchrestien, 2^e édition, 1994, p. 13.

¹⁶⁷ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 35.

individus, car sans normes auxquelles se référer, tout devient permis à l'image de l'Etat de nature où l'absence de normes donnent lieu aux agissements les plus abjectes et immoraux. C'est donc pour éviter que l'Etat ne devienne un véritable pandémonium que la nécessité de lui imposer une normativité juridique se pose avec acuité. Parce que la rationalité prédatrice métaphore de la corruption ne prospère foncièrement que là où la déchéance des leviers politiques et juridiques de l'Etat est constatable, il est impérieux que la normativité juridique soit véritablement instrumentalisée, et c'est cette noble finalité que la rationalité politique entend véritablement matérialiser.

La rationalité politique en soumettant l'Etat au règne de la normativité juridique promeut donc le règne de l'objectivité dans la gestion des ressources publiques, elle entend cultiver dans l'entendement des individus, le respect et la déférence dévolue à la chose publique. La publicité caractéristique de la normativité juridique ainsi que la connaissance du caractère coercitif dont elle est assortie contribuent effectivement à donner aux comportements des hommes initialement décadents et barbares une détermination citoyenne et républicaine. Si l'instauration d'une rationalité politique est salutaire dans la gestion du volet politique de l'Etat, c'est effectivement parce qu'elle vise à neutraliser toutes les considérations d'ordre zoologiques et mercantiles qui ont tendance à se déployer sous le mode anarchique.

Exercer le pouvoir politique de l'Etat sous la bannière d'une normativité juridique, c'est véritablement sortir du cadre zoologique que les acteurs de la corruption s'évertuent à systématiser dans les services publics à travers le « *ministérialisme* », l'inférialisation des procédures administratives ou le « *despotisme administratif* ». ¹⁶⁸ En effet, la normativité juridique a vocation à défendre le patrimoine publique de l'Etat contre toutes les formes de privatisation et spoliation arbitraire des prédateurs sociaux. L'exposition de l'Etat à la normativité juridique que la rationalité politique entend concrétiser se situe dans la nécessité de soustraire celui-ci du règne délétère et arbitraire des appétits féroces et des boulimies managériales frénétiques. En effet, la corruption ne peut assurément prospérer que dans l'opacité et l'omerta. C'est pour cela que sa capacité à s'établir durablement dépend de son déploiement dans un environnement exempt de normativité juridique de référence. C'est d'ailleurs pour cela que Lucien Ayissi peut affirmer que « *Voilà pourquoi l'arsenal des règles qui régissent l'ordre civil fait de celui-ci une scène, par nature, impraticable pour la*

¹⁶⁸ Auguste Comte, « Considérations sur le pouvoir spirituel », 5^e Opuscule de philosophie sociale, in *La Science sociale*, introduction et présentation par Angèle Kremer-Marietti, Paris, Gallimard, 1972, p.103

*corruption. Pour se déployer, celle-ci doit aliéner les règles civiles ou les éviter. Elle ne peut exister qu'en marge des règles qui sont, pour elle, des obstacles ontologiques.»*¹⁶⁹

¹⁶⁹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 14.

Au terme de l'analyse de cette deuxième partie de notre travail qui consistait à présenter les fondements philosophiques et politiques de la rationalité politique, il apparaît clairement que *Lucien Ayissi* s'oppose à toutes formes de corruption. C'est donc pour cela qu'il pose les bases d'une rationalité politique dont le caractère objectif et régulier peut entraver l'établissement et la permanence de la corruption. Pour *Lucien Ayissi*, la rationalité politique constitue donc une logique cognitive dont toute la substance est de matérialiser et d'instaurer l'ordre public et la paix au sein de l'Etat. En tant que philosophe éthicien, Lucien Ayissi dans *Rationalité prédatrice, crise de l'Etat de droit* entreprend d'abord d'élucider clairement le concept de rationalité politique afin de le rendre plus intelligible. A son sens, la rationalité politique constitue la logique de prédilection d'un Etat qui veut fonctionner sur des bases politique et juridiques saines dans la mesure où celle-ci constitue le reflet de la volonté générale propre à l'Etat en muselant l'expression et la réalisation des finalités particulières et partiales des individus. D'après lui, cette forme de rationalité constitue la seule voie de salut d'un Etat qui recherche le développement socio-politique et économique.

**TROISIEME PARTIE : LIMITES ET PERSPECTIVES
DE LA CONCEPTION DE LA RATIONALITE
POLITIQUE DE LUCIEN AYISSI**

Il est question dans cette dernière étape de notre analyse de ressortir des limites et des perspectives philosophiques de la conception de Lucien Ayissi de la rationalité politique. Pour mener à bien ce travail, il convient tout d'abord de ressortir les limites de la notion de rationalité politique, telle que théorisée par notre auteur. Ensuite, nous présenterons les modalités requises pour l'émergence d'un esprit républicain pour en fin de compte, réfléchir sur la mise sur pied d'une rationalité républicaine. L'étude analytique de cette troisième partie, qui vise à ressortir les limites et les perspectives de la pensée politique de Lucien Ayissi, nous permet de comprendre qu'en dépit des multiples modèles politiques qui ont marqué notre société et au vu de la problématique de la corruption que soulève Lucien Ayissi, notre société est encore en quête d'un système capable de résoudre les multiples problèmes qui l'accablent.

**CHAPITRE VII : LES LIMITES DE LA
CONCEPTION DE LA RATIONNALITE POLITIQUE
DE LUCIEN AYISSI**

Ce chapitre est destiné à la mise en exergue des limites qui ressortent de la conception de la rationalité politique de Lucien Ayissi. Il sera question de présenter quelques aspects inhérents à la rationalité politique susceptible de la rendre inopérante ou du moins d'entraver considérablement sa mise en application.

1- La faillibilité de la nature humaine

Si l'on peut concéder à Lucien Ayissi le mérite de vouloir objectiver la gestion politique de l'Etat à travers la primauté qu'il accorde à la rationalité politique, il faut néanmoins prendre en considération certains facteurs qui semblent mettre à mal la prépondérance que la rationalité politique cherche à consolider dans le vaste projet d'une gestion éclairée de l'Etat et de ses ressources. En effet, si la rationalité politique se présente indiscutablement comme la logique idéale d'une gouvernance politique efficiente, il n'en demeure pas moins que sa faillibilité subsiste au regard du caractère imparfait de la nature humaine qui demeure sujette à l'erreur et susceptible de corruption. C'est d'ailleurs pour cela qu'Anatole France a pu affirmer *que « la République ...la corruption sans doute y parait plus grande que dans les monarchies cela tient au nombre et à la diversité des gens qui sont portés au pouvoir.»*¹⁷⁰

La médiocrité dans les gouvernances politiques qu'elle soit passive ou savamment orchestrée constitue une passerelle de prédilection à la promotion, l'établissement et la prospérité de la rationalité prédatrice. Cette médiocrité est surtout remarquable dans le laxisme, la torpeur et la nonchalance qui semblent caractériser l'Etat lorsqu'il entreprend par exemple de ne pas veiller de manière suspicieuse et compulsive au bon fonctionnement de ses institutions dont la vitalité de son être dépend. Le problème de fond ne réside pas moins dans l'établissement et l'effectivité d'une rationalité politique capable de manager l'Etat rationnellement, mais il s'agit surtout après cette phase de pouvoir veiller à ce que les institutions soient toujours encadrées adéquatement par ceux qui sont investis de ces responsabilités. Dans le cas où l'Etat ne consent justement pas à mettre sur pied des mécanismes qui vont dans le sens d'une telle finalité, alors la médiocrité de sa gouvernance devient dès lors avérée. Pour l'auteur de *Corruption et gouvernance*, c'est ce défaut de rigueur et d'efficacité dans la gouvernance qui explique et justifie le chaos économique symptomatique de la

¹⁷⁰ Anatole France, *L'orme du mail* (1897), Calmann-Lévy, 2008, p. 229.

corruption ritualisée et banalisée dans laquelle le Cameroun se retrouve inextricablement englué et dont il ne parvient plus à s'extirper, rongé qu'il est jusqu'ici par la propagation avancée d'un tel cancer. Pour le philosophe camerounais la raison qui explique ce climat politico-économique délétère ne réside pas moins dans la prolifération des rationalités prédatrices que la connivence que l'Etat semble véritablement entretenir avec les actes et actions hostiles qui de manière constante expose son être aux périls politiques et économiques les plus néfastes, d'ailleurs, il le démontre clairement lorsque qu'il soutient que :

C'est aussi pour cette raison que la rationalité prédatrice prospère là où la crise de l'Etat de droit est constatable , puisqu'elle ne se déploie que dans des gouvernances dont la médiocrité est telle que l'Etat se saborde politiquement en faisant par exemple preuve de laxisme ou de connivence par rapport aux actes dont la transgressivité met pourtant son être en péril.¹⁷¹

Pour l'auteur de *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement*, cette médiocrité managériale s'illustre largement à travers l'incapacité pathologique des administrateurs politiques à placer la souveraineté de l'intérêt public au-dessus de leurs intérêts particuliers. D'ailleurs, ce point de vue semble être partagé par Cicéron quand il affirme aussi que « *l'administration de l'Etat doit être exécutée dans l'intérêt de ceux qui lui ont été confiés et non pas ceux à qui elle a été confiée* ». ¹⁷² En effet, dans sa prospective la plus élémentaire, la gouvernance politique se réfère à la conduite impartiale mais néanmoins républicaine qui doit sous-tendre les actions des responsables politiques dans le rapport qu'ils doivent entretenir avec les ressources d'utilité publique, or cette éthique dans la gestion publique est aujourd'hui caractérisée par une inversion criarde de la civilité des citoyens faisant place à une mentalité prédatrice et zoologique, qui au mépris de toutes les normes administratives s'octroient désormais le droit de bafouer l'intérêt général pour le particulariser ou le privatiser à des fins personnelles. Lorsque la récurrence de tels comportements dont la transgressivité est pourtant avérée s'inscrit dans un cadre normatif, alors on est en droit de s'interroger sur l'espoir et même la possibilité réelle d'instaurer une gouvernance impartiale mais néanmoins efficiente. C'est d'ailleurs sur cette note pessimiste que Lucien Ayissi peut asserter que

Si la corruption ruine chez beaucoup de citoyens l'espoir que l'Etat peut se réapproprier sa substance politique altéré par l'ampleur d'une rationalité prédatrice dont le mode de déploiement est nécessairement transgressif. Elle fait

¹⁷¹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 4.

¹⁷² Cicéron, *Les devoirs, Livre 1*, les Belles-lettres, 1965, p. 84.

aussi peser une lourde hypothèque tant sur le vivre-ensemble que sur l'avenir des citoyens et de l'Etat. Les gouvernances corrompues sont celles qui compromettent par leur médiocrité politique, la bonne expression de la citoyenneté et de l'humanité des individus parce que la corruption a des conséquences psychologiques, politiques et économiques ¹⁷³

Lorsque par exemple dans les services publics, les prédateurs sociaux imposent la nécessité de leur vénalité là où ils sont pourtant censés faire régner l'expression de leur bonne citoyenneté, il sévit clairement au sein de l'Etat une sérieuse crise de gouvernance, du fait de l'incivisme de tels actes qui semblent prendre une vaste ampleur sans véritablement se heurter aux dispositifs répressifs dont l'Etat est pourtant pourvu. C'est effectivement ce laxisme caractéristique des gouvernances médiocres qui semblent favoriser considérablement la perpétuation des actes de corruption à travers la permissivité et la connivence dont les autorités publiques se rendent coupables en ignorant ou même en cautionnant la dissidence des actions de certains *rogue Citizen* qui exposent pourtant son être à l'ensauvagement et au dysfonctionnement. C'est dans l'optique d'étayer cette observation que Lucien Ayissi peut affirmer que « *c'est à la faveur de la permissivité du style d'administration de la chose publique que l'expression de la volonté d'appropriation ou d'accaparement de la substance politique prospère facilement, considérablement et durablement.* » ¹⁷⁴

Quand la civilité des administrateurs politiques qui devrait pourtant demeurer conforme à la normativité publique finit par se déliter du fait du poids écrasant des appétits boulimiques et des passions anarchiques de vivre, le sens et la finalité qui devraient pourtant animer la gouvernance politique de l'Etat finissent par être totalement évacués pour laisser place à des considérations psychologiques se référant nécessairement au « moi » dans le déni et l'amnésie globale de l'intérêt général qu'ils sont pourtant censés incarner. La gouvernance, dans cette perspective ne se focalise plus sur des préoccupations d'utilité publique, mais se retrouve orientée vers la défense des intérêts particuliers de ceux-dont la mission initiale était justement de veiller à ce que la gouvernance de l'Etat soit toujours au service de la multitude. C'est dans le même ordre d'idées que Lucien Ayissi peut affirmer que

Lorsque sa gouvernance est dominée par les appétits particuliers de ceux qui participent à sa dynamique, l'Etat est voué à la corruption et à la pauvreté. La dictature des instincts soumet la normativité de l'Etat à la sanction d'un

¹⁷³ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 141.

¹⁷⁴ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 16.

*relativisme axiologique anarchisant qui compromet considérablement le vivre-ensemble et impose aux citoyens le devoir de s'ajuster, par tous les moyens, aux contraintes d'une politique et d'une économie qui détruisent systématiquement les moins aptes.*¹⁷⁵

Dans cette optique, c'est dans l'accumulation opaque des biens, des honneurs et du prestige que semblent désormais converger les aspirations politiques des citoyens chargés de veiller à la bonne conduite de la gouvernance politique. C'est donc véritablement de cette occultation volontaire de la finalité de la gouvernance que sa médiocrité apparaît véritablement dans toute sa dangerosité. C'est effectivement dans le but d'étayer cette observation que *Georges Bernanos* a pu affirmer que « *ce qui rend la corruption, ou même la simple médiocrité des élites si funeste, c'est la solidarité qui lie entre eux tous leurs membres corrompus ou non corrompus, dans la défense du prestige commun.* »¹⁷⁶

Selon *Jean-Jacques Rousseau*, la médiocrité des gouvernances politiques apparaît également dans toute sa perversité lorsque des gouvernements politiques s'écartent du but louable qui devrait être de servir l'Etat et donc l'intérêt général des citoyens, pour poursuivre la satisfaction de leurs intérêts privés. Quand l'avidité caractéristique des gouvernants supplante leur intégrité républicaine, il ne s'agit plus pour eux d'œuvrer à la construction politique et économique de l'Etat, mais il s'agit désormais pour eux de s'enrichir au maximum, d'amasser le plus d'argent possible dans le déni pathologique des dommages irréversibles qu'ils causent à ce dernier en siphonnant abusivement sa substance. C'est véritablement lorsqu'on arrive à ce niveau de cynisme dans la gestion politique qu'on se rend compte du niveau de médiocrité ahurissant qu'il est possible d'atteindre dans la gouvernance. C'est d'ailleurs dans le but de conforter cette observation qu'*Auguste Boeckh* peut affirmer qu' « *on peut dire qu'un gouvernement est parvenu à son dernier degré de corruption quand il n'a plus d'autres nerfs que l'argent.* »¹⁷⁷

2- De la défaillance avérée des institutions publiques

Sans volonté aucune de nier le bien fondé et le caractère hautement curatif des normes publiques de référence dans le projet d'assainissement éthique et moral de la gouvernance camerounaise, il est important de souligner que même si l'existence de celles-ci soit avérée elle ne saurait véritablement donner des certitudes de salubrité éthique et morale au paysage

¹⁷⁵ Lucien Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 140.

¹⁷⁶ Georges Bernanos, *Le chemin de la croix des âmes* (1944), Madrid, Atlantica Editora, p. 165.

¹⁷⁷ Auguste Boeckh, *Économie politique des Athéniens Volume 1* (1829), Paris, Sautet, p. 248.

politique que si leur fonctionnement et leur application s'inscrivent dans l'ordre de la permanence. Dans cette optique, il ne s'agit pas ici de décrier l'inexistence d'une logique politique adéquatement encadrée, puisque les arguments précédemment évoqués sont assez révélateurs de la finalité hautement républicaine de la rationalité politique de Lucien Ayissi. Mais, il s'agit surtout de mettre en lumière les raisons pour lesquelles cette logique de gouvernance pourtant salutaire dans le combat que mène l'Etat contre la prolifération de la prédation sociale peine véritablement à s'ancrer dans la sphère politique camerounaise. En effet, affirmer que le système judiciaire camerounais soit assez fourni en termes de lois ne serait pas hyperbolique, la seule difficulté notable qui semble véritablement persister, c'est la défaillance des responsables politiques à véritablement instrumentaliser tout cet arsenal de normes pour prémunir et condamner le cas échéant toutes atteintes à la fortune publique de l'Etat quelle qu'elle puisse être. C'est d'ailleurs au regard de ce paradoxe incompréhensible que Tacite a pu affirmer que « *les lois sont d'autant plus nombreuses que l'Etat est corrompu* »¹⁷⁸. Lorsqu'il affirme cela, Tacite semble s'opposer à la pensée de Lucien Ayissi qui postule pourtant que c'est justement le laxisme avéré des autorités publiques à instrumentaliser cette myriade de normes publiques de référence qui justifie à n'en point douter l'état de délabrement lamentable dans lequel l'économie camerounaise se retrouve empêtrée.

Montesquieu rejoint lui aussi cette observation quand il affirme que « *les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires* »¹⁷⁹, Lucien Ayissi ne s'inscrit pas dans cette logique puisque contrairement à lui, Montesquieu est plus interpellé par l'efficacité des normes que leurs quantité au sein de l'Etat. Il pense aussi que la défaillance des institutions politiques et leur manque de promptitude dans l'exécution de leurs missions régaliennes relève de la décentralisation excessive des affaires politiques, puisque cette forme d'administration induit à son sens une gestion politique où les aspirations humaines sont si diasporiques qu'elles ne peuvent être fédérées avec efficacité pour l'intérêt supérieur de l'Etat que la rationalité politique a obsessionnellement en vue¹⁸⁰. C'est donc pour rendre compte de cette défaillance des institutions politiques au sein de la République qu'il affirme que « *le gouvernement*

¹⁷⁸<https://citations.ouest-france.fr/citation-tacite/lois-sont-autant-nombreuses-etat-11298.html> page web consultée le 02 septembre 2023 à 18h10mn

¹⁷⁹<https://www.info-chalon.com/articles/2023/04/15/79009/les-lois-inutiles-affaiblissent-les-lois-necessaires/> page web consultée le 12 septembre 2023 à 06h10mn

¹⁸⁰ David Hume, *Traité de la nature humaine*, Trad. André Leroy, Paris, Aubier Montaigne, 1973, Livre III, II, 10, p. 678.

*monarchique a un grand avantage sur le républicain : les affaires étant menées par un seul, il y'a plus de promptitude dans l'Exécution »*¹⁸¹

Cette défaillance des institutions publiques se révèle d'autant plus paradoxale qu'elle est suscitée volontairement par ceux qui devraient pourtant en faire une gestion véritablement citoyenne. C'est donc de la perversion abjecte de la finalité politique dévolue aux institutions étatiques que leur défaillance apparaît véritablement spectaculaire. L'altération téléologique des institutions politiques est donc caractérisée par la schizophrénie managériale qui semble caractériser ces dernières lorsque leurs administrateurs veulent par exemple faire prévaloir la somptuosité et l'insatiabilité de leurs appétits boulimiques plutôt que la responsabilité citoyenne d'accomplir l'impérieux devoir patriotique auquel ils ont pourtant souscrit librement. De fait, cette défaillance des institutions est caractéristique de la « *zoologisation régressive* »¹⁸² des administrateurs politiques qui à l'image d'un cheval de Troie, n'intègrent le système que pour le décorum en œuvrant activement à sa contre-finalité. C'est d'ailleurs au regard de ce triste constat qu'aujourd'hui il n'est plus scandaleux de voir des structures sensibles mais non moins régaliennes de l'Etat être louées ou mises à disposition de particuliers à des fins d'assassinats ciblés. Lorsqu'il est également monnaie courante de lire dans les presses à scandale, l'implication de haut dignitaires de l'Etat tels que les ministres ou des directeurs de sociétés d'Etat dans des affaires de malversations financières ou détournement de biens sociaux, alors la crise institutionnelle et politique de l'Etat est avérée. C'est d'ailleurs, pour cette raison que Lucien Ayissi peut affirmer qu' « *un Etat corrompu est un cadre institutionnel vermoulu et charançonné par une vermine boulimique. L'action prédatrice de cette vermine vide l'Etat de sa substance économique et condamne à l'échec tout projet de société viable.* »¹⁸³

Si la rationalité politique préconisée par l'auteur de *Crise et superstition* a pourtant vocation à objectiver la gestion de l'Etat, Lucien Ayissi a tendance à omettre que cette gestion puisse être marquée du sceau de la subjectivité humaine et par association celui de l'erreur dans la gestion. La primauté de la subjectivité caractéristique des administrateurs publics sur l'objectivité administrative est donc l'une des causes majeures de la défaillance des institutions politiques de l'Etat. Même si la gestion des entités structurelles et politiques de l'Etat gagne un coefficient certain d'objectivité lorsqu'elle est menée sous la houlette de la rationalité politique, le fait que ce soient encore les hommes qui tiennent le gouvernail dans la conduite de cette

¹⁸¹<https://evene.lefigaro.fr/citation/gouvernement-monarchique-grand-avantage-republicain-affaires-me-31205.php> page web consultée le 12 septembre 2023 à 06h10mn

¹⁸² Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 5.

¹⁸³ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 146.

gestion fait peser sur elle une lourde probabilité de perversion. Dans cette perspective, la possible défaillance des institutions politiques loin d'être associable à l'objectivité caractéristique de la rationalité politique découlerait plutôt des imperfections inhérentes à la nature humaine. C'est bien là, l'un des nombreux bémols de la rationalité politique du fait du fort taux de vénalité des administrateurs de ces institutions qui demeurent malgré tout des hommes par nature faillibles.

« *Parce que la mal gouvernance en Afrique comme partout ailleurs n'est à porter qu'au crédit des acteurs en charge de la gestion des affaires publiques* »¹⁸⁴, leur défaillance semble consubstantielle à la rationalité politique dans la mesure où Lucien Ayissi ne semble pas prendre en compte l'idée selon laquelle celle-ci relève de la vertu et de la probité chancelantes de ceux qui doivent l'assurer. Comme nous le savons, à la suite de Montaigne « *c'est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant que l'homme* »¹⁸⁵, du fait de cette ondoyance et de cette diversité dont l'expression peut s'avérer fort préjudiciable à une gouvernance objective, il subsiste nécessairement au-dessus de l'Etat une épée de Damoclès eu égard aux dérives et à l'ensauvagement extrême auxquels cette polymorphie de la nature humaine prédispose fort dangereusement ce dernier. De ce fait, en ayant fait de la rationalité politique une logique pouvant adéquatement encadrer la gouvernance, Lucien Ayissi semble oublier que ce sont les hommes qui ont la charge d'assurer l'exercice de la rationalité politique.

Dû au fait que les institutions publiques ne puissent fonctionner de manière autonome et qu'elles ne puissent donc s'auto corriger dans leur fonctionnement, celles-ci sont nécessairement soumises au déterminisme fort arbitraire de la nature humaine dont l'imperfection et les nombreuses tares assurent difficilement le fonctionnement et le rendement. Les logiques de profit et de rentabilité auxquelles les hommes soumettent ces institutions publiques par la privatisation et la marchandisation crapuleuses qui y prospèrent et qui y sont malheureusement trop ancrées ne nous confortent pas totalement sur l'efficacité de la rationalité politique en tant que solution de prédilection aux maux qui entravent l'expression de la bonne gouvernance dans nos Etats.

¹⁸⁴ Narcisse Rostand Miaffo Yanou, « Démocratie et bonne gouvernance en Afrique, un creuset du développement des africains », dans *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques (RIGES)*, Numéro 20, Septembre 2023, p. 15.

¹⁸⁵ <https://ciattion-celebre.leparisien.fr/citations/29527> page web consultée le 12 septembre 2023 à 06h10mn.

3- La systématisation de l'impunité politique

Dans sa symptomatologie la plus souvent insidieuse, la corruption se caractérise aussi par l'obstructionnisme souvent symbolique ou exacerbé dont font preuve les administrateurs publics lorsqu'ils sont présumés et convaincus de forfaitures ou même de concussions diverses. Dès lors, les systèmes politiques les plus souvent gangrenés par la prédation sociale s'illustrent par la propension plus ou moins affirmée des mis en cause à se soustraire à toutes formes de représailles judiciaires en contribuant activement ou indirectement à l'affaiblissement de l'appareil judiciaire dont ils monnaient le silence et l'inaction. En usant de leurs capacités à identifier ceux des membres de la magistrature dont l'éthique et la déontologie vacillantes pourraient être cyniquement achetées, les acteurs de la corruption, à travers leur rationalité prédatrice entendent s'affranchir des mécanismes juridiques de l'Etat via l'insuffisance de l'institution judiciaire qu'ils rendent matériellement incapables d'identifier les coupables et par corollaire d'infliger le châtement prévu par la réglementation pénale. C'est donc cette habileté machiavélique des prédateurs sociaux à altérer les organes politiques et judiciaires qui suscite la systématisation de l'impunité politique.

A travers l'ingérence plus ou moins opaque des prédateurs sociaux dans le déroulement des investigations judiciaires visant à faire la lumière sur leur culpabilité supposée ou avérée, ceux-ci compromettent toutes formes d'équité procédurale et aliènent irrémédiablement l'expression de la justice et la manifestation de l'Etat de droit. La possibilité d'instrumentalisation inique des leviers de justice apparaît dès lors comme l'une des faiblesses criarde de la rationalité politique du fait de la faillibilité inhérente aux hommes qui sont censés assurer son déploiement. En effet, en usant de leur emprise pernicieuse et délétère, pour s'exonérer de tous les chefs d'accusation qui pourraient les condamner, les prédateurs sociaux manœuvrent habilement pour garantir que les décisions de justices ne reflètent jamais l'expression d'un jugement impartial et objectif mais plutôt la non-culpabilité factice et sordide qu'ils ont cyniquement acquise.

Dans certains contextes politiques, il est révoltant d'observer que l'Etat de droit ne s'exprime que de manière nominale, eu égard à la corruption des élites politiques et la prégnance des « *calculs politiques* »¹⁸⁶ dont le mode de déploiement par rapport à l'opinion publique frise la défiance. En se prévalant abusivement de leurs références autoritaires, ceux-

¹⁸⁶ Thierry Amougou, Le Biyaïsme. *Le Cameroun au piège de la médiocrité politique, de la libido accumulative et de la (dé)civilisation des mœurs*, Paris, Editions L'Harmattan, collection « Pensée africaine », 2011, p. 178

ci estiment en vertu de ces dernières, pouvoir se soustraire à leur gré à l'approbation populaire¹⁸⁷ quand bien même la nature de leurs transgressions serait avérée. Dans cette optique, il est navrant de constater l'altération de la rationalité politique au sommet de l'Etat suscitée par ceux qui doivent pourtant assurer son expression la plus élémentaire. Au regard de cette observation dont le caractère factuel est vérifiable dans l'actualité politique africaine et même internationale, il nous importe de comprendre pourquoi le rejet de l'impunité politique ou juridique pourtant consubstantielle aux démocraties les plus élémentaires s'est estompé pour laisser place au règne de l'impunité systématique.

La notion de responsabilité qu'elle soit également politique ou juridique constitue l'un des principaux critères d'une gestion étatique qui évolue sous le spectre éclairé de la rationalité politique. Perçu comme tel, le concept de responsabilité semble consubstantiel à la rationalité politique. Comment expliquer qu'aujourd'hui celui-ci disparaisse progressivement mais insidieusement de la conscience collective au point de n'y exister que de manière idéale ? D'un point de vue empirique, il est donc loisible de constater la fugacité des cas de corruption où la responsabilité des élites politiques est avérée, justiciable et même condamnée. De ce fait, la systématisation de l'impunité politique est remarquable dans l'habileté caractéristique des dirigeants politiques à échapper perpétuellement à la responsabilité des actes qu'ils posent même quand leur indignité est avérée.

L'impunité politique ou juridique apparaît dans sa dimension la plus cynique lorsqu'elle peut assurer la permanence des régimes politiques illégitimes et leur conférer une connotation plus ou moins légitime. En effet, pour se maintenir, les régimes politiques mêmes ceux où règne pourtant une corruption instituée, veulent se prévaloir d'une innocence et d'une transparence de façade dans le but de mieux tromper les populations dont les suffrages ont vocation à garantir leur perpétuation au sommet de l'Etat. Lorsque l'impunité sévit ostensiblement dans la société, celle-ci n'a pas vocation à susciter chez les citoyens responsables le respect des normes publiques de référence et contribue même par son effet pervers à instituer un certain pessimisme quant au fait que la vertu ne suffise pas à libérer efficacement l'homme des contraintes matérielles.

La récurrence du défaut de punitivité dans une gouvernance qui se veut efficiente contribue paradoxalement à susciter un sentiment d'invulnérabilité et d'immunité dans la

¹⁸⁷ David Hume, *Essais moraux, politiques & littéraires*, Trad. Jean-Pierre Jackson, Paris, Editions Alive, 1999, p. 73.

perception tératogène¹⁸⁸ des administrateurs véreux et les galvanise davantage dans la poursuite de leurs activités illégales et maffieuses. Puisque cette impunité bénéficie nécessairement aux administrateurs publics corrompus, elle ne peut contribuer qu'à réduire drastiquement la confiance et l'estime que les populations accordent aux institutions républicaines. Comme nous l'avons montré, l'impunité lorsqu'elle prospère allègrement ne peut que susciter la défection des citoyens vertueux et la dégradation perceptible de leur patriotisme qui en tout état de cause a pour conséquence la perversion de leur humanité et de leur citoyenneté. Cette dégradation est aussi symptomatique de l'altération progressive de la perception qu'ils ont de l'Etat et des institutions auxquelles ils n'accordent plus la moindre légitimité. C'est d'ailleurs pour cela que Hyacinthe Sarassoro soutient que « *la conséquence, en tant que le peuple qui perd confiance dans ses dirigeants, incapables de faire preuve d'honnêteté dans la gestion des affaires publiques, sera prêt à suivre le premier venu qui promettra de mettre fin aux abus qui ont marqué la première décennie des indépendances africaines.* »¹⁸⁹

¹⁸⁸ Lucien Ayissi, *Le Positivisme de David Hume*, Paris, Edition L'Harmattan, collection « Ethique, Politique et Science », 2017, p. 142.

¹⁸⁹ Hyacinthe Sarassoro, *La Corruption des fonctionnaires en Afrique*, Paris, Economica, 1980, p. 5.

CHAPITRE VIII : L'INTERET DE LA CONCEPTION DE LUCIEN AYISSI DANS L'AFRIQUE ACTUELLE

Dans ce chapitre, il sera question de ressortir la plus-value que revêt l'étude de la rationalité politique pour l'Afrique actuelle. Notre objectif sera d'examiner de manière succincte les éléments qui mettent en lumière l'intérêt que comporte l'étude de la pensée de Lucien Ayissi.

1- De l'assimilation des valeurs républicaines

Au regard du contexte politique africain et même mondial marqué par la recrudescence des détournements spectaculaires des deniers publics qui appauvrissent considérablement les Etats, il serait euphémique d'affirmer qu'il sévit aujourd'hui une sévère crise des valeurs républicaines dans les consciences du fait de la psychologie prédatrice qui prospère dangereusement au sein des multiples microcosmes politiques dont l'Etat est pourvu. Cette crise dont l'ampleur va croissante est constatable non seulement dans le mépris et la transgression systématisée et ritualisée des normes publiques de référence, mais aussi dans le galvaudage persistant des valeurs républicaines. C'est donc au regard de cette vision fataliste que la lecture de la pensée de Lucien Ayissi revêt un intérêt particulier parce qu'elle nous permet de réintégrer les principes républicains qui nous manquent cruellement et qui pourraient pourtant permettre que notre humanité soit pleinement actualisée¹⁹⁰.

La prédation sociale qui prévaut actuellement dans les Etats africains et qui les parasite mortellement est symptomatique du mépris avéré et de la disparition progressive des valeurs républicaines à l'instar des principes cardinaux du vivre-ensemble, du patriotisme, et de l'esprit citoyen sans lesquels aucun Etat digne de ce nom ne pourrait aspirer au développement. C'est pour cette raison que l'étude de la pensée de Lucien Ayissi revêt une dimension pédagogique parce qu'elle nous permet de réintégrer des valeurs qui aux premiers abords semblent anodines mais dont l'inobservation accoutumée conduit inexorablement aux dérives sociopolitiques et économiques que l'on observe aujourd'hui dans la sphère socio-politique.

A travers la lecture de la pensée de Lucien Ayissi, nous réintégrons des valeurs cardinales telles que l'intégrité morale, l'honneur et la dignité sans lesquelles nous demeurons assujettis à nos passions vénales. Seule la souscription à ces valeurs proposées par Lucien Ayissi peut assurément constituer un véritable pare-feu à l'irruption nocive de la rationalité

¹⁹⁰ Lucien Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 47.

prédatrice. S'il est indéniable que les valeurs cardinales suscitées existent en l'homme de manière intrinsèque, l'exploration de la pensée de Lucien Ayissi nous permet de nous doter de ressources éthiques et morales efficaces dont l'absence ou l'inefficacité nous prédispose souvent à la corruption notamment pour des raisons de survie.¹⁹¹

Lucien Ayissi a bien compris que c'est le défaut de ressources morales fortes qui induisent chez l'homme ce qu'il nomme la *zoopsychologie*¹⁹², dans cette optique, il entend à travers sa pensée réaliser le rêve de Condorcet¹⁹³, perfectionner réellement les hommes en les dotant de la vertu et des principes moraux inébranlables suffisamment efficaces pour prémunir les citoyens de l'absolutisation instantanée de leurs instincts¹⁹⁴ à laquelle la pauvreté morale les prédispose fort dangereusement. Même si les artifices répressifs dont est dotée la rationalité politique constituent des palliatifs de référence dans le processus d'endiguement de la rationalité prédatrice dont l'ampleur va grandissante, l'auteur de *Penser les représentations* ne perd pas de vue sa mission initiale qui vise à rendre l'homme aussi intègre que vertueux pour que son rapport à l'Etat, aux institutions et même à ses concitoyens ne s'exprime que sous le mode citoyen et républicain dans la recherche permanente de l'intérêt général.

Cultiver en l'homme l'esprit citoyen et faire éclore en lui un véritable esprit républicain telle est la plus-value qui se dégage de la lecture assidue de la pensée du philosophe camerounais. Cette lecture est d'autant plus bénéfique qu'elle permet aux uns et autres de valoriser l'être qui est avant tout notre première richesse. C'est pour cette raison que Lucien Ayissi insiste ardemment sur la nécessité de « *cultiver le sens de l'homme* »¹⁹⁵ à travers ce qu'il nomme l'« *anthropolâtrie* »¹⁹⁶. Même si l'idéalité de ce projet apparaît clairement, il n'en demeure pas moins que l'éradication de la rationalité prédatrice commence d'abord en l'homme parce que c'est en convoquant ces valeurs républicaines de manière constante qu'il pourra se libérer efficacement de la fascination quasi pathologique que l'argent exerce sur son système de représentations. A l'aune de la lecture de la pensée de Lucien Ayissi, il est donc possible de réintégrer la fonction instrumentale de l'argent qui ne saurait faire l'objet d'une divinisation ou d'une absolutisation telle que les adeptes du « *nummothéisme* »¹⁹⁷ veulent nous persuader. Dans

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 11.

¹⁹² *Ibid.*, p. 10.

¹⁹³ Gilbert Hottois, *Le Transhumanisme est-il un humanisme ?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2014, pp. 25-26.

¹⁹⁴ Lucien Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 9.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 12.

¹⁹⁶ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 180.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 29. Par « nummothéisme », nous entendons le culte absolu de l'argent, dont le dieu unique est Mammon.

l'optique de souligner son caractère instrumental, Lucien Ayissi affirme à propos que « *l'argent n'est qu'un petit agent, ceux qui lui vouent un culte se trompent à la fois de religion et de dieu.* »¹⁹⁸

L'intérêt de s'abreuver à la pensée philosophique de Lucien Ayissi apparaît clairement parce qu'elle permet de redéfinir les conditions pouvant viabiliser le déploiement d'une meilleure expression de l'humanité et de la citoyenneté. Lucien Ayissi entend effectivement libérer les hommes des stéréotypes erronés consistant à fonder l'humanité sur l'avoir et le pouvoir¹⁹⁹. En effet, au sens ayissien, la dignité et la vertu humaine constituent les seules richesses dont l'homme ait véritablement besoin pour pouvoir mener une existence authentique, à son sens, c'est effectivement par des efforts acharnés et constants à un travail digne et honnête que l'homme peut changer sa condition historique et faire valablement face aux divers impératifs historiques qui jalonnent son existence.

Par ailleurs, le souci ultime du philosophe camerounais est clairement de « *former les citoyens aux bonnes mœurs* »²⁰⁰ et doter ceux-ci de comportements républicains afin qu'ils cultivent le sens de l'intérêt public et qu'ils puissent en permanence s'interroger sur l'impact de leurs actions sur le vivre-ensemble avant d'agir. C'est donc au regard de cette observation que la lecture de la pensée philosophique de Lucien Ayissi est porteuse d'une plus-value inestimable compte-tenu du caractère didactique dont elle est assortie. En effet, l'auteur de *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement* contribue de manière plus que significative à l'éducation citoyenne permanente des hommes en prescrivant par sa pensée la teneur et la connotation citoyenne à donner à nos comportements. L'enjeu étant de prévenir la crise de la justice et l'effritement du lien social préjudiciables au vivre-ensemble.

La lecture de la pensée de Lucien Ayissi est d'un intérêt avéré dans la mesure où ce dernier veut véritablement éradiquer le fléau que constitue la corruption en semant en l'homme des valeurs républicaines à même de lui donner des ressources morales efficaces pouvant le prémunir de la cession servile à la rationalité prédatrice. Ainsi, Lucien Ayissi promeut le respect de la dignité humaine qui ne doit faire l'objet d'aucune estimation numéraire et qui doit nécessairement demeurer insubstituable à l'avoir ou la « *nummolâtrie* »²⁰¹ qui constitue selon lui la quête effrénée des biens matériels. De plus, à la lecture de la pensée de Lucien Ayissi,

¹⁹⁸ Lucien Ayissi, *La prière de Yakob*, Paris, Edition L'Harmattan, collection « Littératures et savoirs », 2010, p. 109.

¹⁹⁹ Lucien Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 142.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 141.

²⁰¹ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 80.

nous réintégrons les valeurs d'exemplarité, de rectitude, de probité et d'intégrité dont la précarité des conditions historiques et la pression des impératifs historiques assurent la vacance. C'est aussi et surtout parce que le philosophe camerounais cherche à faire émerger l'esprit du bon citoyen que sa pensée est porteuse d'une plus-value avérée et bénéfique pour l'émergence d'une meilleure humanité et d'un esprit républicain véritablement œuvrant pour le bien commun et l'intérêt général.

Lucien Ayissi contribue ainsi à faire de nous de meilleurs citoyens, ceux qui peuvent par un comportement républicain impulser le développement que l'Etat appelle de tous ses vœux. C'est en nous exhortant à faire preuve de respect et de déférence à la chose publique, à faire allégeance aux institutions étatiques et aussi à agir en ayant toujours à cœur le sens de l'intérêt public qui intègre également le nôtre que l'auteur de *Corruption et gouvernance* cherche à forger des hommes intègres immunisés contre l'obsession de l'argent et le culte du profit ²⁰². Dans cette optique, l'intérêt hautement pédagogique de la pensée de Lucien Ayissi apparaît dans toute sa nécessité du fait qu'elle demeure un moyen efficace pour transmettre les valeurs républicaines sus-évoquées aux hommes qui ont tendance à les éluder sous fond de cynisme pour assurer le triomphe de leurs intérêts particuliers.

2- Lucien Ayissi et l'exigence d'efficience dans la gouvernance

Le souci et l'exigence de performativité dans la gouvernance constituent également l'une des nombreuses plus-values dont la pensée de Lucien Ayissi est porteuse. Dans son ouvrage intitulé *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, le philosophe camerounais postule en faveur d'une gouvernance efficiente dont la réalisation ne saurait être possible en marge des valeurs fédératrices telles que la méritocratie, la gratification du travail et l'encouragement de l'excellence, d'ailleurs, il le pense en décrivant que

*le fait, pour les Camerounais, de reconnaître à l'avoir et au pouvoir une causalité socio-politique beaucoup plus importante que celle de l'État dans la résolution du problème de correction du déficit d'humanité et de citoyenneté, dénonce la gouvernance camerounaise actuelle. Si elle se rend coupable de médiocrité politique, c'est aussi à cause de sa gestion irrationnelle des ressources humaines et économiques, de son recours habituel à l'ésotérisme comme méthode de gestion de l'État, de sa mythification du mérite et de sa dévaluation du travail.*²⁰³

Lucien Ayissi veut redorer le blason de la gouvernance politique dont la finalité est constamment prise d'assaut par la poursuite des intérêts privés à travers l'hyperréglementation

²⁰² Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 182.

²⁰³ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 82.

bureaucratique et sa « *religion du pourcentage* »²⁰⁴. En dotant évidemment les hommes qui ont la charge de mener la gouvernance des institutions, de rectitude et d'intégrité morale, ce spécialiste des questions de gouvernance espère totalement reconfigurer la perception de ce que doit être une gouvernance efficace. C'est pour cette raison qu'il trouve intéressant de nous préciser que si la gouvernance doit être efficiente, elle doit être exempte de partialité sinon la médiocrité dont elle s'accommode iniquement pourrait être préjudiciable au développement économique de l'Etat. Faire comprendre aux citoyens que gouverner et administrer ne doivent pas constituer des occasions providentielles de s'enrichir illicitement, et c'est d'ailleurs pour cela qu'il affirme que « *cette médiocrité explique principalement l'importance que les Camerounais accordent au pouvoir et à l'avoir, dans l'oubli de leur fonctionnalité instrumentale : se faire nommer à tout prix à un poste, c'est accéder à la terre promise aux élus de la nation, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus de rapport avec la pauvreté.* »²⁰⁵

La pensée de Lucien Ayissi repose pour l'essentiel sur la volonté de parfaire la gouvernance camerounaise pour que sa conduite soit toujours menée avec exemplarité et efficacité. En effet, il cherche à inculquer aux citoyens un professionnalisme pouvant définitivement éradiquer la logique à laquelle ceux-ci se subordonnent lorsqu'ils affectent à la gouvernance un coefficient de rentabilité. Pour le philosophe camerounais, assurer l'efficacité de la gouvernance doit être la préoccupation permanente de ceux qui sont assermentés à la mener. A travers ses écrits, la volonté de Lucien Ayissi est bien claire, doter les Camerounais de « *l'éthique de la chose publique* »²⁰⁶ afin qu'ils cessent par leur principe de vénalité d'assimiler l'occupation d'un poste gouvernemental à la panacée miraculeuse pouvant efficacement les libérer de la relation critique qu'ils entretiennent avec l'avoir. C'est en raison de cette perception totalement erronée du sens de la gouvernance que les Camerounais se figurent dorénavant que bénéficier de la faveur d'une nomination présidentielle c'est assurément se constituer un fond financier illimité destiné à faire face aux impératifs historiques de plus en plus nombreux²⁰⁷. C'est d'ailleurs pour cette raison que Lucien Ayissi peut asserter que

²⁰⁴ Hubert Mono Ndjana, « *L'Éthique dans le service public. Cas spécifique du monde de l'éducation* ». Exposé N°3 présenté au Séminaire de Formation en Management à l'intention des responsables des services centraux et extérieurs du MINEDUC les 8 et 9 octobre 1998, p. 11.

²⁰⁵ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 82.

²⁰⁶ L'expression est d'Yves Mény.

²⁰⁷ Paul Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre Marcel Favre/ABC, 1987, pp. 100-101.

C'est pour cela qu'au Cameroun, les nominations sont habituellement suivies de messes d'action de grâce. Celui qui est appelé à faire désormais partie de la population de ceux qui n'entretiennent plus des relations critiques avec l'avoir et le pouvoir, croit devoir remercier l'Éternel tout-puissant de l'avoir, par cette prédilection mystérieuse, affranchi de la pauvreté en permettant qu'il fasse désormais partie, en tant que membre du gouvernement, président d'un conseil d'administration, directeur général, secrétaire général d'un ministère, directeur de l'administration centrale, etc., de la démographie restreinte des riches et des personnes qui comptent socialement.²⁰⁸

Sortir la gouvernance camerounaise de l'emprise néfaste des appétits boulimiques qui la parasitent mortellement et qui entravent de ce fait son déploiement objectif en faveur de l'intérêt général, constitue la mission salutaire à laquelle Lucien Ayissi s'investit ardemment. L'intérêt de la lecture de la pensée du philosophe camerounais transparait dans la mise en exergue de la mal gouvernance dont l'Etat camerounais pâtit aujourd'hui. En effet, l'intérêt qui se dégage à la lecture de la pensée de Lucien Ayissi se révèle dans le souci d'exigence et de performativité qui doit demeurer la seule préoccupation des hommes d'Etat. Faire savoir aux citoyens que la recherche et l'accumulation excessive des avoirs et du pouvoir n'induisent aucune « *causalité ontologique* »²⁰⁹ et leur faire intégrer la vanité qui découle de la recherche effrénée des titres ou des références administratives et autoritaires. Il mentionne cela en ces termes : « *la lecture de notre vulnérabilité et la mise en évidence de notre finitude ontologique doivent nous amener à accéder à la conscience de notre vanité, afin que nous puissions assumer le devoir d'humilité que la recherche de vaines gloires historiques nous fait souvent oublier* »²¹⁰. Voilà pourquoi la pensée de Lucien Ayissi est porteuse d'intérêt pour la bonne conduite de la gouvernance, elle vise à préciser de manière concise l'objectivité qui doit toujours l'accompagner et l'intérêt général qui doit être sa conséquence directe afin que les Camerounais cessent de s'imaginer qu'y accéder fut-ce-t-il par un « *marchandage faustien* »²¹¹ constitue la voie royale d'un enrichissement fulgurant. C'est au regard de cette observation qu'il pense que

Ceux des Camerounais qui désespèrent d'avoir les faveurs d'un Dieu qui répartit ses grâces suivant des desseins que ses créatures ne peuvent pas sonder, ont tendance à rechercher dans le réseau des procédures illicites ce qu'ils croient pouvoir leur assurer, socialement et politiquement parlant, la meilleure expression de leur humanité et de leur citoyenneté dans un contexte où l'avoir est devenu le seul indice de perception de l'être. Cette tendance n'est pas exclusive de celle qui consiste à prendre son inscription dans un cercle ésotérique ou à recourir aux pratiques

²⁰⁸ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 82.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 83.

²¹⁰ Lucien Ayissi, *Méditations philosophiques d'un confiné sur corona virus*, p. 24.

²¹¹ *Ibid.*, *Corruption et gouvernance*, p. 173.

*magico-religieuses dans le but soit d'augmenter sa causalité ontologique, soit de forcer la main à Dieu ou au Destin.*²¹²

L'atteinte de l'efficience ne sera possible dans la gestion des affaires publiques que si l'on s'y emploie évidemment de manière à toujours privilégier la transparence dans la manipulation des fonds publics qui ne doivent sous aucun prétexte faire l'objet de privatisation ou de subtilisation. Seule la bonne gouvernance définie comme « *l'art rationnel nécessaire à la gestion de la chose publique par ses acteurs* »²¹³ doit constituer la préoccupation et la mission permanente des gestionnaires publics. L'efficience de la gouvernance ne saurait être possible si « *les citoyens camerounais estiment qu'il importe, dans le cadre de l'ensauvagement des institutions camerounaises, de devenir aussi riche que Crésus et Midas réunis* »²¹⁴

L'intérêt de s'abreuver à la pensée de Lucien Ayissi est encore perceptible dans la mesure où nous prenons conscience de l'urgence et de l'impératif qui découlent de la rationalisation de la gestion des finances publiques de l'Etat. Faire prospérer cette efficience revient d'abord pour le penseur camerounais à discipliner la fascination quasi érotique que la richesse exerce sur la psychologie de beaucoup de Camerounais²¹⁵. Cette efficience ne pourra véritablement advenir que si la gouvernance camerounaise cesse d'être subordonnée à l'accumulation et la confiscation du pouvoir²¹⁶. Il est donc important que la gestion des institutions publiques cessent d'être la proie des diverses pressions prédatrices dont le désir de richesse et de puissance est tellement compulsif qu'il est difficile de le contenir dans des proportions raisonnables²¹⁷.

3- La culture de l'objectivité et le sens de l'intérêt public dans la gouvernance publique

Le spectacle ubuesque auquel la gabegie et la gestion schizophrène des deniers publics nous soumettent aujourd'hui se présente indiscutablement en rupture de cohérence avec les

²¹² *Ibid.*, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 83.

²¹³ Narcisse Rostand Miaffo Yanou, « Démocratie et bonne gouvernance en Afrique, un creuset du développement des africains », dans *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques (RIGES)*, Numéro 20, Septembre 2023, p. 15.

²¹⁴ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 84.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 84.

²¹⁶ *Idem*

²¹⁷ *Ibid.*, p. 85.

principes d'objectivité qui auréolaient jadis la bonne gouvernance. C'est au regard de ce triste constat que l'intérêt de prendre part à la lecture de la pensée de Lucien Ayissi est fort bénéfique. Dans un contexte politique marqué par l'hypermarchandisation et l'absolutisation systématique des instincts, il est devenu inenvisageable de se rapporter à la gouvernance publique sous le prisme de l'objectivité ou de la transparence tant ces concepts devenus inconciliables dans l'imagerie populaire n'y existent désormais que de façon onirique et utopique.

La pensée ayisienne est porteuse d'une plus-value indéniable dans la mesure où le philosophe camerounais y fait un plaidoyer pour la promotion et la culture de l'objectivité dans la gouvernance. « *L'objectivité ici est définie comme le fait de voir ou connaître les choses comme elles sont ou comme elles apparaissent, indépendamment, si c'est possible, de notre subjectivité, en tout cas de ce que notre subjectivité peut avoir de particulier ou de partial* ».

²¹⁸Lucien Ayissi veut expurger au sens éthique, moral et politique les logiques de partialité auxquelles se réfèrent pathologiquement et compulsivement les bailleurs de fond politique quand ils s'organisent pour ériger l'absoluité de leur subjectivité en principe de gouvernance. Conscient de la lourde hypothèque que fait peser l'expansion des appétits boulimiques et leur diaspora dans les méandres de la gouvernance publique, il prescrit dans le cadre d'une gestion éclairée de l'Etat que les citoyens se rapportent moins au patrimoine de l'Etat sous des « *particularismes clientélistes* »²¹⁹ dont le mode de déploiement n'a pas vocation à assurer la prospérité de l'intérêt public.

La culture permanente de l'objectivité dans la gouvernance par l'identification et le dépassement masochiste de notre subjectivité, nos tendances zoologiques ainsi que des aspirations nécessairement égoïstes qui s'y réfèrent, participe certainement de la plus-value éthique et morale à accorder à la philosophie de Lucien Ayissi. Pour le philosophe camerounais, la nécessité de gérer l'Etat sous le mode objectif est avérée dans la mesure où elle peut constituer un véritable pare-feu à « *l'économie de pillage* »²²⁰ que les bailleurs de fonds politiques s'évertuent à normaliser. Parce que les passions et les désirs hypertrophiés d'une vie chargée de plaisirs perpétuels ont vocation à altérer le jugement des gouvernants, Lucien Ayissi veut nous montrer que la gouvernance ne doit pas être subordonnée à la satisfaction de nos

²¹⁸ André Comte-Sponville, *Dictionnaire philosophique*, p. 641.

²¹⁹ Narcisse Rostand Miaffo Yanou, « Démocratie et bonne gouvernance en Afrique, un creuset du développement des africains », dans *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques (RIGES)*, p. 16.

²²⁰ Selon Béatrice Hibou, « Le terme d'économie de pillage renvoie à l'accaparement, par des représentants de la puissance publique des ressources économiques à des fins privées » (Cf « Le « Capital social » de l'Etat falsificateur ou les ruses de l'intelligence économique ») in *La Criminalisation de l'Etat en Afrique*, 1997, p. 107.

intérêts personnels mais doit toujours relever d'une rationalité dont la fin est l'administration de la cité en vue du bien commun.²²¹

L'objectivité de la gouvernance comprise ici dans son acception la plus élémentaire relève ici d'une gestion qui se fait en marge du déterminisme des considérations subjectives des intervenants²²². L'intérêt qui ressort lors de la lecture de la pensée du philosophe camerounais transparait dans la culture d'impartialité et de neutralité que nous intégrons pour mener au mieux la gestion des affaires publiques sans y affecter la nécessité de nos divers affects qui entravent l'efficience vers la quelle doit tendre la gouvernance.²²³ Parce que la prégnance des passions et des appétits boulimiques dans la gestion des fonds publics collabore activement à la mal gouvernance, la lecture de cet essai philosophique a vocation à donner aux citoyens des ressources suffisantes pouvant contribuer à leur faire intégrer avec bonheur la culture d'effacement de soi, le détachement émotionnel et la neutralité nécessaires à l'assainissement et la performativité de la gouvernance.²²⁴

La pensée de Lucien Ayissi est donc fort enrichissante dans la mesure où elle prône le triomphe de l'intérêt public dans la gouvernance. Celui-ci désigne « *la finalité d'action ou d'institution censée intéresser et servir une population considérée dans son ensemble.* »²²⁵ L'intérêt de lire Lucien Ayissi transparait dans la disposition qu'elle confère aux administrateurs publics en les subordonnant à agir spontanément en prenant en compte non seulement le bien être des générations futures mais aussi celui de leurs contemporains.²²⁶

Contribuer à mettre un terme aux gouvernances dominées par la normalisation des assauts répétitifs que les appétits égoïstes donnent à l'intérêt public²²⁷ constitue la plus-value républicaine dont est assurément chargée la pensée de Lucien Ayissi. La philosophie dont Lucien Ayissi est le dépositaire suscite donc un intérêt particulier dans la mesure où elle bannit l'interférence de la subjectivité dont le déploiement anarchique dans les affaires publiques ne peut contraindre l'intérêt public à exister que sur le plan utopique. Faire prévaloir l'objectivité dans la gouvernance pour limiter au maximum l'intrication des éléments affectifs, des

²²¹ Lucien Ayissi, *Crise et superstition*, Paris, Edition L'Harmattan, 2022, p. 253.

²²² <https://www.schoulmouv.fr> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 08h28mn.

²²³ <https://www.erudit.org> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 08h35mn.

²²⁴ *Ibid*

²²⁵ <https://www.wikipedia.org> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 08h35mn.

²²⁶ <https://www.schoulmouv.fr> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 09h28mn.

²²⁷ Lucien Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 7.

considérations personnelles et des jugements²²⁸ apparaît dès lors comme l'impact positif découle de la pensée de Lucien Ayissi. La plus-value de cette lecture dont le caractère se veut humanisant est davantage perceptible parce qu'elle contribue à civiliser notre propension à considérer la gestion des deniers publics à travers nos seules états de conscience.²²⁹

Au regard de la dynamique mondiale actuelle, « *le monde d'aujourd'hui est aussi celui qui est sous la domination de ceux qui ont le pouvoir d'intervenir efficacement dans sa dynamique, de manière à en définir le sens en fonction de leurs préférences appétitives.* »²³⁰ C'est la raison pour laquelle l'aspiration républicaine dont la pensée du philosophe camerounais est pleinement chargée est inestimable dans la mesure où elle ruine l'ontologie et l'axiologie qui fondent l'éthique de la corruption²³¹ au terme de laquelle la subjectivité des prédateurs sociaux entrave l'objectivité gouvernementale en oblitérant iniquement l'intérêt public. Se prêter à la lecture de la pensée de Lucien Ayissi, c'est intégrer l'importance d'exercer sur la gouvernance un déterminisme citoyen et républicain au terme duquel pourra effectivement émerger l'intérêt public. En effet, cette lecture qui s'adresse surtout aux porteurs de références autoritaires et administratives vise à doter ceux-ci des principes d'objectivité qu'ils occultent superbement lorsqu'ils se laissent dominés par la tendance à transformer la chose publique en chose privée²³²

Bien que la fédération des aspirations humaines naturellement égoïstes puisse paraître aporétique, l'intérêt de se pencher sur la pensée de Lucien Ayissi suscite tout de même de l'espoir dans la mesure où elle contribue à doter les hommes du souci de leurs semblables. Lucien Ayissi nous exhorte à taire notre subjectivité car c'est à cette seule et unique condition que pourra être garantie la prospérité de l'intérêt public. La pensée du philosophe camerounais est donc fort intéressante dans la mesure où elle préfigure une gouvernance profitable à tous.

CHAPITRE IX : PISTES POUR L'AVENEMENT D'UNE RATIONALITE REPUBLICAINE EN AFRIQUE

²²⁸ <https://www.Larousse.fr> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 10h18mn.

²²⁹ *Ibid*

²³⁰ Lucien Ayissi, *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement*, p. 63.

²³¹ *Ibid.*, *Corruption et pauvreté*, p. 7.

²³² *Ibid.*, *Méditations philosophiques d'un confiné sur corona virus*, p. 187.

Dans ce chapitre, il s'agit pour nous de poser les jalons pouvant encadrer adéquatement l'avènement d'un véritable sens républicain chez le citoyen. Il nous incombe donc dans cette troisième et dernière partie de poser les bases de l'émergence d'une rationalité républicaine qui reflèterait la manifestation de la haute estime que l'individu doit porter à l'Etat ainsi qu'à ses institutions pour se prémunir des conséquences néfastes de la rationalité prédatrice.

1- Lucien Ayissi et le concept de pédagogie citoyenne

La pédagogie citoyenne dont Lucien Ayissi inaugure la théorie dans *Corruption et pauvreté* consiste en une logique régulatrice destinée à donner à la citoyenneté et l'humanité des individus une orientation républicaine délestée des pesanteurs qu'impose la dictature de leurs instincts marchands. Pour ce spécialiste émérite des questions de gouvernance, seule la prescription et l'application permanente de la pédagogie citoyenne peut véritablement dissiper les vellétés transgressives de l'homme et constamment discipliner sa compulsion à l'avoir. Souscrire à la Pédagogie citoyenne, c'est selon Ayissi, contribuer de manière plus que significative à la diminution de l'avidité dont est chargé le rapport des citoyens aux finances publiques, pour au contraire leur insuffler le véritable comportement citoyen pouvant contribuer à l'heureuse matérialisation du vivre-ensemble. Pour qualifier la pédagogie citoyenne, le philosophe camerounais affirme à propos qu'elle

consiste en l'instrumentalisation des normes publiques de référence pour donner un sens citoyen et un contenu républicain à l'expression des préférences particulières, c'est pour pouvoir penser la performativité de la gouvernance, non plus suivant les seuls critères économiques de compétitivité ou de rentabilité, mais par rapport à l'efficacité avec laquelle l'exercice de ces normes prévient, empêche ou réduit la dynamique prédatrice des asticots sociaux et la pollution éthique de ceux qui se rapportent habituellement au vivre-ensemble sur le mode de la transgressivité.²³³

Par ailleurs, la pédagogie citoyenne préconisée par l'auteur de *Corruption et pauvreté* consiste par une discipline constante à prémunir l'Etat de l'expansion nocive et avilissante de l'égoïsme de ceux qui se fondant sur la logique cynique d'appropriation inique des deniers publics entravent ostensiblement le principe de légalité et d'égalité en évacuant spectaculairement la réalisation de l'intérêt public pour assurer le triomphe de leurs intérêts personnels²³⁴. Pour Ayissi, la pédagogie citoyenne peut effectivement constituer une solution correctrice au déploiement de la rationalité prédatrice à laquelle les citoyens sont prédisposés dans la mesure où elle vise à définir les conditions de possibilité pour l'instauration d'un

²³³ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 8.

²³⁴ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 12.

meilleur déploiement de l'humanité et de la citoyenneté de l'homme. Il s'agit par cette pratique constante de contribuer à ce que les citoyens cessent par leur vénalité de se rapporter constamment à la dignité humaine sous le mode de l'avoir plutôt que celui de l'être. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il peut affirmer que « *la pédagogie citoyenne qui doit donc définir les conditions de possibilité d'une meilleure expression de citoyenneté et de l'humanité de la personne est exclusive des conceptions qui fondent absolument l'humanité sur l'avoir et le pouvoir* »²³⁵

Contribuer à reconfigurer intégralement la civilité et le patriotisme des citoyens constamment exposés à la dépravation éthique et morale constitue la plus-value dont la pédagogie citoyenne est porteuse lorsqu'elle est effectivement inscrite au centre des gouvernances politiques. Cette révolution complète que la pédagogie citoyenne s'escrime à garantir, consiste véritablement à initier les citoyens à l'expression et l'usage des bonnes mœurs afin qu'ils aient instinctivement et volontairement le sens de l'intérêt public. Par la pratique constante de la pédagogie citoyenne, il faut comprendre la perpétuelle éducation des individus au sens patriotique et républicain qui découle véritablement de la citoyenneté afin de leur inculquer des valeurs civiques et morales inaltérables. C'est par « *l'exercice constant des normes publiques de référence à des fins de civilisation des préférences appetitives des individus qui crée en eux une disposition acquise à la vertu.* »²³⁶

Par la promotion de la pédagogie citoyenne au sein de l'Etat, il est donc possible d'assainir les représentations de l'imagination mythogène et tératogène²³⁷ des citoyens et les prémunir efficacement de l'attrait pathologique de l'argent et de sa divinisation insidieuse à travers ce que l'auteur de *Crise et superstition* nomme le « *nummothéisme* ». Cultiver en l'homme l'éthique du devoir civique et garantir son accomplissement vertueux et gracieux constituent la mission civilisatrice de la pédagogie citoyenne. En effet, Lucien Ayissi pense que c'est véritablement en instrumentalisant cette pédagogie citoyenne que l'Etat sera capable de catalyser ce qu'il y a de meilleur chez le citoyen pour amener ce dernier à se doter d'une vision plus humaine du sens à donner à l'homme, ainsi qu'au rapport néfaste que ce dernier semble entretenir avec l'argent public. C'est pour cela qu'il souligne que

La civilisation des préférences n'est possible que par l'éducation à la citoyenneté qui consiste à faire respecter la chose publique en restreignant la passion de vivre de chacun grâce à l'exercice constant des normes publiques de référence. C'est donc au moyen d'une pédagogie citoyenne qu'il est possible d'assainir les

²³⁵ *Ibid.*, p. 141.

²³⁶ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 77.

²³⁷ Lucien Ayissi, *Le Positivismisme de David Hume*, p. 142.

*représentations individuelles et collectives généralement peuplées de rêves hypertrophiés d'une vie pleinement chargée de plaisirs. Les références individuelles ou groupales ne peuvent être politiquement pourvues de sens que si elles ont pour objet l'intérêt commun.*²³⁸

Faire prévaloir la priorité inaliénable de l'intérêt public plutôt que la somptuosité et l'insatiabilité des passions compulsives de l'avoir se présente comme le but auquel la pédagogie citoyenne souscrit. Pour Ayissi, elle a une fonction régénératrice dans la mesure où elle permet de bonifier la civilité des citoyens constamment tirillée entre les désirs pathologiques d'accumulation matérielle et l'expression d'un véritable civisme. Pour cet expert des questions de gouvernance, la pédagogie citoyenne concourt à la réalisation effective d'un vivre-ensemble harmonieux dans la mesure où elle dispose les citoyens à placer l'intérêt supérieur de l'Etat au centre de toutes actions. C'est pour cela que l'auteur de *Penser les représentations* soutient que « la pédagogie citoyenne renvoie à l'éducation à la citoyenneté. C'est par la civilisation constante de la partialité des préférences sympathiques habituellement centrées sur l'individu, la famille, son groupe ethnique, sa religion ou sa secte d'appartenance que s'opère cette éducation à la citoyenneté. »²³⁹

La logique à laquelle se subordonne la pédagogie citoyenne est nécessairement affectée d'un haut coefficient d'objectivité puisqu'elle semble répudier avec force toutes les considérations chargées de la partialité et de la subjectivité caractéristiques de la nature humaine. Elle est exempte des velléités d'appropriation cynique du bien public et entend inculquer à l'homme la rectitude civique et morale devant lui assurer une existence digne et authentique. La rectitude et l'austérité qui semblent auréoler la pédagogie citoyenne se présentent donc en rupture de cohérence avec les aspirations néfastes de captation du bien public, mais intègrent plutôt une disposition spontanée à la déférence dévolue à la chose publique.

Compte-tenu du fait que les discours ne suffisent pas à rendre l'homme honnête et vertueux, la pédagogie citoyenne telle qu'envisagée par l'auteur de *Crise et superstition* consiste également à instrumentaliser adéquatement et perpétuellement les normes publiques de référence. Il s'agit ici d'une pédagogie préventive et curative. Dans sa dimension préventive, elle prescrit par la vitrine des normes publiques de référence la qualité et la teneur à donner à nos comportements pour que leur manifestation puisse toujours demeurer en adéquation avec l'expression souveraine de la volonté générale. Sa dimension curative et pédagogique de

²³⁸ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 109.

²³⁹ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 77.

surcroît découle du caractère coercitif inhérent à l'instrumentalisation des dites normes publiques de référence. Par la sanction qui découle nécessairement de la transgression, la pédagogie citoyenne contribue à éduquer les hommes au respect scrupuleux des institutions en même temps qu'elle dissipe par la peur de cette sanction, toutes les autres potentielles velléités transgressives voulant émerger. En prenant conscience du caractère aliénant, « *liberticide et humanicide* »²⁴⁰ de la sanction, les témoins mortifiés du caractère coercitif dont est assortie la pédagogie citoyenne peuvent intégrer avec bonheur et spontanéité les principes d'équité et de justice indispensables à l'avènement du vivre-ensemble.

Pour Lucien Ayissi, la pédagogie citoyenne constitue donc cette discipline constante à laquelle doit s'exercer l'Etat s'il veut véritablement civiliser les préférences appetitives des individus. C'est donc pour prémunir les individus du haut risque de délitement éthique que la pédagogie citoyenne se destine à donner à l'expression de la citoyenneté une émanation plus humaine et plus soucieuse du bien-être et de l'intérêt des autres. En contribuant par sa pratique constante à tempérer et même à édulcorer l'égoïsme et la partialité caractéristiques des individus au profit de l'expression et du déploiement d'une meilleure humanité, la pédagogie citoyenne au sens ayissien contribue véritablement à réguler et à discipliner les tendances zoologiques de l'homme pour éviter que son rapport aux autres citoyens ainsi qu'au patrimoine public ne s'exprime de façon pernicieuse au mépris total des règles sociales devant garantir le vivre-ensemble harmonieux.

2- De la pédagogie pratique de Lucien Ayissi

Pour l'avènement d'une rationalité républicaine, Lucien Ayissi pense qu'il faut en plus de la pédagogie citoyenne qui contribue à civiliser l'expression délétère des préférences appetitives, une « *pédagogie pratique* »²⁴¹ dont le but consiste à humaniser et rationaliser la gouvernance. La pédagogie pratique relève d'un ensemble de principes dont l'application est destinée à humaniser les individus afin de « *conformer leur agir à l'humain* »²⁴². Pour Lucien Ayissi, la pédagogie pratique vise donc à libérer l'homme de l'emprise de la « *nummolâtrie* » pour cultiver davantage l'humain dans les consciences²⁴³ et lui conférer un « *déterminisme éthique* »²⁴⁴. La pédagogie pratique constitue donc pour le philosophe camerounais cet exercice constant que doit mener le pédagogue pratique et dont « *la fin est la programmation éthique*

²⁴⁰ *Ibid.*, *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement*, p. 70.

²⁴¹ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 171.

²⁴² *Idem*

²⁴³ *Idem*

²⁴⁴ *Idem*

des âmes, définie par un ensemble des principes dont l'application est finalisée sur l'humanisation de l'individu, de la gouvernance, de la société et de l'Etat. »²⁴⁵

L'exigence d'une pédagogie pratique ne constitue pas pour Lucien Ayissi qu'une simple fioriture méthodologique dans la mesure où celle-ci consiste à programmer les âmes à ce qu'il nomme « *l'inquiétude éthique fondamentale* »²⁴⁶. Dans un contexte économique marqué par des impératifs historiques de plus en plus complexes à relever, l'on observe une régression insidieuse des comportements dont l'intérêt est davantage porté sur l'acquisition matérielle future-t-elle en marge du respect dévolu à l'humanité d'autrui ou en retrait des exigences éthiques²⁴⁷ et morales élémentaires. C'est au regard de cette nouvelle dynamique qui se veut plus utilitariste qu'humaine que la pédagogie pratique doit veiller à la permanence de l'inquiétude éthique. Pour Lucien Ayissi, elle est la seule à même de bonifier les rapports humains en leur donnant une tonalité moins utilitariste et plus humaine, c'est d'ailleurs pour cela qu'il affirme que

*l'inquiétude éthique que le pédagogue pratique doit cultiver et entretenir dans les âmes à conduire vers le bien a pour fin de conformer l'agir des individus à l'humain, par-delà l'économiquement, le politiquement ou le juridiquement acceptables. Il s'agit pour le pédagogue pratique de rechercher et de cultiver l'humain dans les consciences, en exerçant sur le magistère psychologique que les appétits ont sur la moralité individuelle et collective un déterminisme éthique.*²⁴⁸

Au regard des critères d'appréciation actuels de dignité et d'humanité qui sont de plus en plus établis à l'aune de l'avoir, l'inquiétude éthique dont la pédagogie pratique assure la veille consiste à nous inculquer le véritable sens de la sacralité l'humain²⁴⁹ afin que nous prenions conscience qu'aucune acquisition matérielle ou financière ne justifie l'aliénation de la dignité humaine. Nous conformer à l'exigence de la pédagogie pratique, c'est donc nécessairement protéger notre humanité des dérives qui découlent forcément du « *nummothéisme* ». L'inquiétude éthique fondamentale suscite une introspection avérée, celle de savoir si l'accumulation compulsive des deniers publics à laquelle collaborent les citoyens en toute impunité en croyant résorber un déficit ontologique réel ou imaginaire est-elle réellement

²⁴⁵ *Idem*

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 172.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 173.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 172.

²⁴⁹ Serge Abowindao, « *Crise de la gouvernamentalité dans les Etats contemporains d'Afrique subsaharienne francophone. Esquisse d'une démarche thérapeutique à la lumière de Corruption et Gouvernance de Lucien Ayissi.* », Mémoire rédigé en vue de l'obtention du Diplôme de Master en philosophie, Université de Yaoundé 1, 2023, p. 49.

justifiée au regard des pratiques immorales dont elle s'accompagne et dont le recours récurrent entache irrémédiablement la dignité humaine. Construire un nouvel ordre moral à partir d'un autre paradigme axiologique et éthique, c'est véritablement ce qu'augure la pédagogie pratique²⁵⁰. Pour Lucien Ayissi, elle induit effectivement le questionnement perpétuel de l'impact de nos actions non seulement sur l'intégrité de notre dignité mais aussi sur l'humanité d'autrui. C'est pour cette raison que sa fin relève nécessairement d'une inquiétude éthique. D'ailleurs, il justifie cette observation en arguant à propos qu'

*il s'agit donc, par exemple, de redéfinir l'humain aux enfants et aux adultes, en invalidant les critères actuels d'appréciation, comme ce sur quoi doit se focaliser l'activité individuelle et collective. Le pédagogue pratique doit promouvoir les sens de l'humain, en inculquant aux enfants et aux adultes que tricher plus ou moins habilement pour accumuler des richesses ou accéder à la jouissance des avantages qu'on ne mérite pas, n'est pas digne de l'homme, et que si l'avoir est nécessaire à la protection de la dignité humaine, celle-ci ne doit, en aucun cas, être compromise pour son acquisition.*²⁵¹

Face à la rationalité prédatrice dont la « nummolâtrie » constitue assurément le vecteur de prédilection, le philosophe camerounais est persuadé que seule l'exigence d'une inquiétude éthique qu'encadre formellement la pédagogie pratique pourrait libérer l'homme de sa libido accumulative. Dans cette perspective, il s'agit de faire intégrer à ce dernier deux vérités fondamentales, à savoir que l'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait²⁵² et que l'avoir ne doit jamais être acquis aux dépens de l'être. La pédagogie pratique entend véritablement doter l'homme de la force morale suffisante lui permettant de résister héroïquement à toutes obtentions de commodités matérielles et financières qui se feraient dans le déni et l'aliénation de la dignité humaine. C'est d'ailleurs au regard de cette observation que Lucien Ayissi peut affirmer que

*celui qui méprise l'avoir, surtout lorsque son acquisition s'effectue en retrait des exigences éthiques, est celui qui en a une conception instrumentale. C'est pour lui un moyen au service d'une fin, c'est-à-dire l'homme. Mépriser l'avoir, c'est pouvoir l'acquérir et s'en servir sans devoir, pour cela, aliéner sa dignité humaine dans un marchandage faustien.*²⁵³

L'inquiétude éthique comme fin de la pédagogie pratique consiste donc à mettre fin à la confusion entre le moyen et la fin qui caractérise l'acte de corruption. Souvent perçus comme des moyens à des fins d'enrichissement, les hommes cessent d'être comme Kant le pensait l'«

²⁵⁰ Sigmund Freud, *Moïse et le monothéisme*, Paris, Gallimard, Collection « Idées », 1948, p. 164.

²⁵¹ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 172.

²⁵² Jean-Paul Sartre, *L'Existentialisme est un humanisme*, Paris, Editions Nagel, Collection « Pensées », 1970, p. 21.

²⁵³ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 173.

objet d'un respect immédiat »²⁵⁴, ils sont donc au regard de la pensée du philosophe camerounais exempts d'« *une estimation vénale* »²⁵⁵. Le distinguo ontologique que Kant établit entre la chose comme moyen et la personne comme fin en soi trouve donc son importance dans le contexte social actuel caractérisé par la pression utilitariste écrasante qu'exercent désormais les impératifs historiques sur chacun d'entre nous. Du fait de cette pression permanente qui nous étreint quotidiennement dans nos lieux de services respectifs, se garder de céder à la tentation d'aliéner l'humanité des usagers « *pour obvier à la modicité des salaires* »²⁵⁶ demeure le combat que chacun d'entre nous mène en silence pour la préservation de son humanité et sa dignité. Pour renforcer cette logique de non-instrumentalisation de la personne humaine à des fins de profit, Kant affirme d'ailleurs que

*les êtres raisonnables sont appelés des personnes, parce que leur nature les désigne déjà comme des fins en soi, c'est-à-dire comme quelque chose qui ne peut pas être employé simplement comme moyen, quelque chose qui par suite limite d'autant toute faculté d'agir comme bon nous semble (et qui est objet de respect).*²⁵⁷

La pédagogie pratique dans sa présentation formulaire est d'une importance avérée, par le souci d'inquiétude éthique qu'elle prescrit, elle nous rappelle que la corruption constitue une pratique déshumanisante qui nous subordonne à la satisfaction de nos insatiables appétits boulimiques en même temps que la quête de cette satisfaction nous conduit à aliéner la personne humaine en niant sa dimension éthique. Lucien Ayissi y souligne justement la nécessité de l'inquiétude éthique dans nos diverses actions. Comme fin en soi, l'homme a donc une dimension éthique qui explique pourquoi elle ne peut être subordonnée à une autre fin par rapport à laquelle elle servirait de moyen.²⁵⁸ Dans cette perspective, il est donc impérieux de sacrifier davantage la vie humaine dont la dignité est outrageusement piétinée au nom du profit et des intérêts chaque fois que l'on oublie que « *la dignité de la personne est d'une supravénalité* »²⁵⁹ et de ce fait, elle ne doit jamais faire l'objet d'un « *prix marchand.* »²⁶⁰. Ce n'est véritablement qu'en nous conformant à ce principe humanisant que nous pourrions « *corriger*

²⁵⁴ Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785), trad. Victor Delbos, Paris, Delgrave, 1973, p. 161.

²⁵⁵ Lucien Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 141.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 18.

²⁵⁷ Emmanuel Kant, *op. cit.*, p. 149.

²⁵⁸ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 175.

²⁵⁹ Lucien Ayissi, *Méditations philosophiques d'un confiné sur coronavirus*, p. 143.

²⁶⁰ Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p. 160.

la crise du souci de l'altérité »²⁶¹ qui prospère dangereusement dans l'ordre *éconocratique* global.²⁶²

Par ailleurs, dans la mesure où la corruption est fondée sur une conception instrumentale erronée de la personne parce que reposant sur un moyen destiné à une fin plutôt subjective qu'objective²⁶³, il faut nécessairement pour mettre un terme à l'emprise nocive que cette dernière exerce sur l'humanité que « *chacun agisse de telle sorte que la maxime de son action puisse être érigée en loi universelle de la nature.* »²⁶⁴. Cette conception plus humaine de de l'homme pourra donc mettre un terme à son « *économisation* »²⁶⁵ et participer à la revalorisation éthique de ce dernier dans un monde où l'« *hyperfinanciarisation* » des rapports humains assure de moins en moins le respect de la sacralité dévolue à son humanité. C'est de cette façon qu'on pourra véritablement matérialiser cette inquiétude éthique à laquelle la pédagogie pratique de Lucien Ayissi nous dispose et sans laquelle nous ne parviendrons jamais à « *l'avènement d'une société où l'homme respecte l'homme.* »²⁶⁶

3- L'idée d'une éthique républicaine dans la pensée de Lucien Ayissi

Par l'application combinée de la pédagogie citoyenne et pratique, Lucien Ayissi cherche donc à faire émerger l'éthique républicaine en lieu et place de ce qu'il nomme « l'éthique digestive »²⁶⁷ qui consiste pour les prédateurs sociaux à supplanter l'intérêt général. L'éthique républicaine dont le concept relève de sa sagacité, consiste donc en un esprit de soumission et de respect permanents envers les institutions républicaines de l'Etat. C'est la disposition d'esprit hautement citoyenne et responsable des individus qui peuvent opérer une ascèse en se destinant par exemple à considérer le service public comme une « *noble servitude* »²⁶⁸ mais aussi un devoir duquel ils doivent honorablement s'acquitter en n'ayant en vue que l'amour et la volonté affirmée de contribuer à la prospérité de la République. C'est pour cela qu'il peut affirmer que

le service doit être également défini aux enfants et aux adultes comme une noble servitude qui émancipe l'individu de sa particularité initiale pour l'intégrer dans une vaste dynamique relationnelle où il peut donner la preuve de son humanité en se mettant au service d'autres hommes. De la sorte, il se libère des bornes de son

²⁶¹ Lucien Ayissi, *Méditations philosophiques d'un confiné sur coronavirus*, p. 142.

²⁶² *Ibid.*, p. 147.

²⁶³ Lucien Ayissi, *Corruption et gouvernance*, p. 175.

²⁶⁴ *Idem*

²⁶⁵ Ce terme est de Serge Latouche.

²⁶⁶ Raymond Court, *Force et dérive des principes*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990, p. 47.

²⁶⁷ Lucien Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 149.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 173.

*individualité qui le prédisposent à l'égoïsme pour accéder vraiment à l'humanité universelle dont la vacance est remarquable chaque fois qu'on instrumentalise l'autre à des fins personnelles. Cette conception du service éviterait qu'on le perçoive comme une épreuve avilissante ou aliénante pour le serviteur, puisque celui-ci saura qu'à travers l'homme qu'il sert, il se met surtout au service de l'humanité tout entière dont il participe lui-même.*²⁶⁹

L'éthique républicaine dont la pédagogie citoyenne encadre la matérialisation consiste aussi en l'oblitération de la rationalité prédatrice qui inhibe chez les citoyens la manifestation d'un véritable esprit de civisme. Pour l'auteur de *Corruption et Gouvernance*, pratiquer l'éthique républicaine en tout temps et en tout lieu constitue la noble attitude dont doivent se draper le même et l'autre pour collaborer efficacement à l'heureuse réalisation d'un vivre-ensemble commun dans le cadre duquel pourra effectivement s'ancrer une véritable justice sociale. Lucien Ayissi pense que c'est lorsque les individus sortent volontairement et avec bonheur de l'enclave de leurs égoïsmes et de leurs partialités qu'ils font preuve d'éthique républicaine parce que leurs aspirations initialement partiales se dialectisent heureusement pour contribuer à la matérialisation effective d'un « *moi commun* »²⁷⁰. C'est d'ailleurs pour cette raison que le penseur camerounais affirme que

*lorsqu'elles trouvent dans les valeurs communes la perspective de leur ennoblissement politique, les diverses préférences particulières peuvent se dialectiser au profit d'un vivre-ensemble harmonieux, en tempérant, par exemple, leur tendance à la diaspora et à la contradiction. Les valeurs politiques cessent d'être communes quand elles n'ont plus le pouvoir unificateur susceptible de fédérer les références des divers jeux de langage politique autour des mêmes idéaux républicains.*²⁷¹

Brandir l'éthique républicaine comme solution magique à la corruption endémique qui paralyse l'Etat camerounais de façon pathologique peut paraître très simpliste et l'on pourrait aisément se demander pourquoi personne n'y a pensé avant Lucien Ayissi. Cependant, il n'en demeure pas moins que l'éthique républicaine se présente donc comme la solution de référence à un problème dont les causes découlent initialement du galvaudage ahurissant des valeurs telles que le patriotisme et le civisme. C'est véritablement à l'aune de la désuétude volontaire ou fortuite de ces principes vitaux de la vie publique que la rationalité prédatrice a pu trouver un terreau fertile où prospérer ; c'est donc pour cette raison qu'une réactivation de l'éthique républicaine en sommeil chez les citoyens se pose comme la solution à l'endigement de la rationalité prédatrice. C'est au regard de cette observation que Lucien Ayissi souligne qu'

²⁶⁹ *Idem*

²⁷⁰ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Livre I, Chapitre VI, p. 74.

²⁷¹ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 110.

*en donnant aux préférences individuelles une valeur politique citoyenne et aux jeux de langage particuliers un référent de type républicain, l'État de droit parvient à mettre en perspective sa téléologie politique qui est la promotion des références partageables par ceux dont les préférences appétitives peuvent d'emblée apparaître comme trop contradictoires pour être conciliables.*²⁷²

En nous soumettant librement à la sanction de l'éthique républicaine, nous pouvons efficacement collaborer et contribuer pleinement à la manifestation palpable de l'intérêt général qui intègre également le nôtre. Le recours à l'éthique républicaine nous impose donc nécessairement de nous départir de tous comportements inciviques et non-républicains dont la permissivité et le caractère répréhensible ont vocation à ébranler les principes élémentaires devant régir la manifestation d'un véritable Etat de droit. En intégrant l'éthique républicaine comme moteur de nos actions, nous pouvons effectivement subordonner notre vouloir et notre agir moins à l'accaparement des ressources publiques qu'à la croissance du patrimoine public de l'Etat. C'est pour cette raison qu'il affirme que « *tant que l'expression des appétits politiques et économiques des Camerounais qui s'affrontent sans cesse pour l'appropriation maximale de l'avoir et du pouvoir ne s'articule pas autour d'un projet social fédérateur, les contradictions de leurs préférences particulières s'aggraveront, au point de plonger, à terme, le Cameroun dans le chaos.* »²⁷³

Par ailleurs, l'éthique républicaine intègre la culture de l'homme, de la chose publique et de l'Etat. Adosser nos comportements le plus souvent chargés de partialité et de nihilisme politique à l'exigence d'une éthique républicaine revient plutôt à nous doter de comportements qui puissent toujours demeurer conformes à la normativité publique. L'éthique républicaine consiste donc pour nous à éviter de considérer que notre citoyenneté se place au-dessus de celle des autres en l'aliénant constamment par des comportements de nature transgressive. L'éthique républicaine est donc véritablement fondée sur la « *nécessité de faire converger les préférences particulières vers l'intérêt général.* »²⁷⁴

Lorsque nous parvenons dans nos diverses actions et interactions sociales à assurer le bien-être de nos compatriotes et l'intérêt supérieur de l'Etat plutôt que la poursuite haletante de nos intérêts personnels, nous faisons preuve d'éthique républicaine, du fait de la primauté que nous accordons à la prospérité de l'Etat qui intègre aussi la nôtre. Pour l'auteur de *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, l'éthique républicaine se positionne certainement comme l'antithèse de la rationalité prédatrice du fait de l'opposition qui caractérise leur mode

²⁷² *Ibid.*, p. 110.

²⁷³ Lucien Ayissi, *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, p. 91.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 78.

de déploiement, et c'est pour cette raison qu'il prescrit l'éthique républicaine comme la solution correctrice à la rationalité prédatrice. La rationalité prédatrice comme toute autre infection découle d'une parasitose chronique qui empêche l'esprit citoyen et le patriotisme inhérents aux individus de se manifester, c'est donc pour cette raison que la culture et l'intégration de l'éthique républicaine dans nos divers rapports avec les institutions publiques est d'autant plus urgente et salutaire qu'elle contribue à faire resurgir l'esprit républicain et le plaisir de servir honorablement l'Etat que nous avons superbement occulté par la poursuite haletante de l'argent considéré comme l' « idole finale de tous les désirs. »²⁷⁵

Ainsi l'éthique républicaine participe d'un effort de discipline citoyenne, elle relève d'une disposition de ferme loyauté à cultiver de façon constante pour nous prémunir des désirs et des barbaries disgracieuses de la rationalité prédatrice. La discipline à laquelle l'éthique républicaine nous dispose vise à nous libérer de nos instincts primaires pour nous doter des mœurs et comportements assainis sans lesquels nous ne saurions accéder à une humanité et une liberté authentique au sein de l'Etat. Pour souligner cette observation, Lucien Ayissi renchérit en ces termes « *le déterminisme de l'instinct et du mythe n'est pas seulement liberticide ; il est aussi et surtout humanicide* »²⁷⁶. Nous arriver aux exigences qu'impose la rationalité républicaine consiste véritablement à nous inscrire dans une relation symbiotique avec les institutions étatiques. Au regard de ce qui précède, la rationalité républicaine a réellement vocation à nous soustraire des turpitudes de la rationalité prédatrice pour nous inscrire dans une relation mutuellement bénéfique avec l'Etat.

La rationalité républicaine constitue donc le mode d'intellection de prédilection des citoyens qui se destinent à une collaboration et une existence productive au sein de l'Etat. Contrairement à la rationalité prédatrice qui n'offre à l'individu qu'une liberté chancelante, des commodités certes agréables mais précaires ainsi qu'une existence incertaine et à la limite bricolée, la rationalité républicaine se démarque quant à elle de celle-ci en contribuant à l'épanouissement multiforme de l'individu. Dans cette perspective, seule la souscription à la rationalité républicaine peut nous conférer l'authenticité et la légitimité qui nous font défaut lorsque nous demeurons sous l'empire délétère de nos préférences appétitives. Evoluer sous

²⁷⁵ Georges Bastide, *Traité de l'action morale*. Tome second : *Dynamique de l'action morale*, Paris PUF, collection « Logos », 1961, p. 585.

²⁷⁶ Lucien Ayissi, « Les enjeux de la rationalité dans la philosophie de la libération et de l'émancipation de Marcien Towa », in *La philosophie de la libération et de l'émancipation de Marcien Towa (éd)*, Paris, Dianōia, collection Maât Spécial Issues, 2021, p. 16.

l'impérium de la rationalité républicaine c'est forcément dépasser nos instincts primaires et hisser notre être vers l'excellence et l'honorabilité.

La nécessité d'intégrer l'éthique républicaine constitue donc une issue correctrice à la corruption endémique que traverse l'Etat camerounais. Comme cette rationalité prédatrice est symptomatique du nihilisme viscéral des valeurs qu'incarne et véhicule l'Etat, Lucien Ayissi estime avec raison que l'émergence d'une rationalité dite républicaine ne peut être envisageable que si les citoyens intègrent avec bonheur la notion d'éthique républicaine sans laquelle leur perception de l'Etat serait définitivement vouée à être chargée de cette partialité qui les enclave à jamais dans l'égoïsme et l'ostracisme. Faire prévaloir l'éthique républicaine par le biais de la pédagogie citoyenne c'est selon Ayissi, reconfigurer la perception des citoyens afin qu'ils intègrent l'homme et l'Etat comme des valeurs à défendre et non comme des moyens destinés aux fins d'enrichissement personnel ou d'acquisition matérielle. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il affirme que « *cette correction relève donc d'une opération de salubrité éthique et politique dont la fin est la réappropriation du politique ou la protection de l'État contre la privatisation de son appareil institutionnel par la civilisation des préférences initialement sauvages et porteuses de déviance* »²⁷⁷

Comme nous l'avons évoqué à l'entame de notre propos, la démarche thérapeutique à laquelle Lucien Ayissi s'est assidument donné procède initialement de l'identification des causes du mal que constitue la rationalité prédatrice en vue d'en dégager des solutions adéquates. Comme solution correctrice à la corruption, l'éthique républicaine préconisée par notre spécialiste émérite des questions de gouvernances, est véritablement pertinente puisqu'elle permet si l'on peut dire, de traiter le mal à la racine. S'il n'existe initialement pas dans la psyché humaine des principes endogènes pouvant efficacement prémunir l'homme de la rationalité prédatrice, le recours à l'éthique républicaine se présente donc comme la solution de référence qui l'enrichie parce qu'elle vise à remodeler ses modes de représentation, sa perception de l'homme, de l'Etat et de la chose publique afin qu'il ne se rapporte plus à ces précieuses valeurs comme des moyens de changer sa condition historique, mais plutôt comme une fin visant à garantir l'émergence d'un authentique vivre-ensemble.

Parvenu au terme de la rédaction de cette dernière partie de notre travail qui consistait à dégager les limites et les perspectives de la conception de la rationalité politique de Lucien

²⁷⁷ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 109.

Ayissi, il ressort clairement que la pensée de notre auteur conduit nécessairement les individus à une meilleure expression de leur humanité et de leur citoyenneté en les libérant d'un relativisme axiologique anarchisant. Elle ambitionne de générer une « rationalité républicaine » c'est-à-dire un modèle idéal de pensée et d'action qui accorderait la primauté dévolue à l'homme, à l'Etat et aux institutions. Au demeurant, il était question de présenter les enjeux qui découlent de la rationalité politique de Lucien Ayissi au Cameroun et même en Afrique. Il convient tout de même de préciser que la pensée politique et philosophique de Lucien Ayissi est d'une actualité brûlante pour l'émergence du véritable civisme dans nos Etats. L'émergence de la rationalité républicaine qui constitue ici l'enjeu de la pensée du philosophe camerounais constitue la solution adéquate pouvant résorber le recours à la rationalité prédatrice. Seul le recours constant à la rationalité républicaine peut effectivement aider les hommes à dépasser leurs instincts zoologiques initiaux et l'aider à contribuer avec bonheur à la matérialisation d'un vivre-ensemble juste et égalitaire dans le cadre duquel chaque citoyen s'investit pour le bonheur collectif.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Rendu au terme de de notre investigation, le problème qui a sous-tendu notre travail était celui du fondement de la rationalité dans l'acte de corruption. Pour rendre intelligible et dans le souci de circonscrire des frontières de notre travail, différentes positions ont été investiguées à partir de la méthode analytico-critique. Dans la première partie, nous avons présenté en quoi consiste la rationalité prédatrice dans l'acte de corruption. Dans la seconde, nous avons analysé l'idée d'une rationalité politique dans la pensée de Lucien Ayissi. Enfin, dans la troisième partie, nous avons esquissé les limites et les perspectives de la rationalité politique de Lucien Ayissi afin de déterminer les modalités pratiques pour l'émergence d'une rationalité républicaine.

Dans la première partie de notre analyse où il était question de présenter les fondements philosophiques et politiques de la rationalité prédatrice, il ressort clairement que l'acte de corruption repose sur une rationalité prédatrice par laquelle nous entendons nécessairement l'expression zoologique des diverses formes de préférences appétitives dont on a l'expérience dans les multiples calculs reposant sur la logique d'appropriation du bien public ou d'assujettissement de l'État à la réalisation des intérêts particuliers.²⁷⁸ La rationalité prédatrice constitue donc la logique cynique à laquelle se subordonnent nécessairement ceux qui ont tendance à se rapporter à l'Etat et à son patrimoine sous le mode prédateur. Parce qu'il importe afin d'éradiquer au mieux la corruption, de bien comprendre quelle est sa logique de déploiement, toute la quintessence de cette première partie visait à présenter le sens, les mécanismes et surtout les insuffisances indépassables de cette logique qui ravage non seulement l'âme humaine et dont les ramifications affectent également la macrostructure de l'Etat.²⁷⁹

L'étude de la rationalité prédatrice nous a donc permis de comprendre que la corruption participe d'une inversion de la civilité de l'homme. Elle constitue l'absolutisation des instincts au mépris des principes d'équité sociale. La rationalité prédatrice découle de la volonté de l'homme à évacuer la réalisation de l'intérêt général pour assurer le triomphe permanent de ses propres intérêts. Elle constitue également le principe directeur de ceux dont « *les appétits particuliers ont généralement le dessus sur l'intérêt général au terme de la croisade qu'ils mènent contre les impératifs civiques et éthiques.* »²⁸⁰ Lucien Ayissi s'insurge donc contre cette forme de rationalité dont le déploiement constant porte atteinte à la

²⁷⁸ Lucien Ayissi, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 2.

²⁷⁹ *Ibid.*, *Corruption et Gouvernance*, p. 8.

²⁸⁰ *Ibid.*, *Corruption et pauvreté* p. 7.

souveraineté économique de l'Etat en même temps qu'elle prédispose les autres citoyens à la pauvreté. Pour lui, la rationalité prédatrice doit être éradiquée parce qu'elle induit une inégalité citoyenne, une déflation de la souveraineté économique de l'Etat ainsi qu'une crise sérieuse des principes qui régissent l'Etat de droit.

La deuxième partie quant à elle nous a permis de présenter à travers l'examen de la pensée de Lucien Ayissi, la « rationalité politique » qu'il propose comme logique de gestion objective et éclairée pour prémunir l'Etat de la corruption qui parasite mortellement son être. Il est question dans cette partie de montrer que par le recours à la rationalité politique, l'Etat peut par l'instrumentalisation des normes publiques de référence, « *criminaliser les divers modes d'expression de la rationalité prédatrice* »²⁸¹. Lucien Ayissi cherche à montrer que c'est sous la bannière de la rationalité politique que l'Etat peut s'extirper du règne chaotique des appétits prédateurs. Pour le penseur camerounais, la rationalité politique au regard de la soumission à la normativité juridique qu'elle impose à l'Etat, constitue la logique qui peut efficacement parer aux multiples assauts prédateurs dont il fait l'objet.

La rationalité politique parce qu'elle repose selon Lucien Ayissi sur la définition et l'usage des normes publiques de référence ne peut s'accommoder des actes de corruptions qui relèvent de comportements dont la transgressivité est avérée. Il était également question de présenter les diverses finalités que le philosophe camerounais affecte à la rationalité politique dans le vaste projet de lutte contre la corruption. Même si les finalités que poursuit la rationalité politique sont nombreuses, nous avons pu en dégager trois notamment la garantie du rejet de la patrimonialisation de l'Etat, la volonté d'impersonnaliser l'Etat ainsi que le devoir de soumettre ce dernier à la normativité juridique. Toutes ces fins qu'encadre adéquatement la rationalité politique visent à mettre un terme à l'expression délétère des appétits boulimiques qui entrave la manifestation de l'Etat de droit.

Dans la troisième partie, nous nous sommes proposés de présenter les limites et les perspectives envisageables de la conception de la rationalité politique de Lucien Ayissi. Cette partie était également cruciale dans la mesure où elle nous a permis de répondre au problème du fondement de la rationalité dans les nombreux actes de corruption qui s'enracinent dangereusement dans la société. Lucien Ayissi résout ce problème en montrant qu'au-delà de la rationalité politique qui doit sous-tendre la gestion éclairée et objective du bien public de l'Etat, il urge de faire prévaloir la rationalité républicaine en lieu et place de la « mentalité

²⁸¹ *Ibid.*, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p. 171.

digestive »²⁸² qui prévaut actuellement dans la gouvernance camerounaise. La rationalité républicaine nous dispose de façon spontanée aux actions et aux comportements dont la teneur puisse garantir la protection du bien public et la matérialisation de l'intérêt général. Toute la pensée de Lucien Ayissi repose donc sur la volonté inébranlable de doter les individus d'une mentalité neuve délestée de la partialité et de la subjectivité dont le recours permanent ne peut aboutir qu'à la fixité de la rationalité prédatrice. Lucien Ayissi nous invite également à « *cultiver le sens de l'homme, de la chose publique, de l'Etat et du monde* »²⁸³, selon lui c'est en se libérant du fétichisme de l'avoir que l'on pourra collaborer efficacement à l'avènement d'une bonne gouvernance dans nos Etats.

L'œuvre de Lucien Ayissi a le mérite de répondre à un problème éthique et sociologique des plus préoccupants de notre contexte politique, ceci dans la mesure où elle nous a permis de comprendre qu'au-delà des dispositifs répressifs de l'Etat qui doivent civiliser nos diverses préférences appétitives, nous pouvons nous aussi par l'accoutumance à la rationalité républicaine, donner une détermination citoyenne à nos comportements afin qu'ils cessent de s'exprimer sous le mode avilissant de la transgressivité mais plutôt dans le respect et la déférence dévolus aux institutions républicaines. L'enjeu ici étant de « *réformer non seulement le rapport des citoyens à l'avoir, à l'autel duquel ils ont tendance à sacrifier l'intérêt public mais aussi la relation qu'ils entretiennent avec l'homme le temps et le monde.* »²⁸⁴

En dernier ressort, il convient de préciser que Lucien Ayissi nous invite également à intégrer des valeurs cardinales telles que la dignité, l'intégrité morale, l'exemplarité et le culte de l'effort qui seules peuvent nous éviter d'aliéner notre dignité dans des « marchandages faustiens ». Le penseur camerounais a donc eu le mérite d'interpeller les consciences individuelles et collectives pour un déploiement plus citoyen et républicain dans la gestion du patrimoine public.

²⁸² Hubert Mono Ndjana, « Le banquet : Esquisse d'un type idéal au sujet de la mentalité camerounaise », in *Le synop*. Bulletin du Cercle Universitaire d'Etudes et de recherches Interdisciplinaires, N° 001. Communications et débats des séances de l'année universitaire 1984-1985, p. 26.

²⁸³ Lucien Ayissi, *Corruption et pauvreté*, p. 12.

²⁸⁴ *Idem*

Il réitère que

*ce qui importe, c'est qu'il soit mis un terme au moyen d'une pédagogie citoyenne, gage d'une éthique républicaine – à la logique de prédation institutionnelle dont le Cameroun continue d'être l'objet et qui se matérialise par la patrimonialisation et même la pandémonisation de cette institution de manière à hypothéquer durablement la possibilité de devenir une véritable République.*²⁸⁵

²⁸⁵ Daniel Abwa, Lucien Ayissi, C. Christian Tsala Tsala, *Regards croisés sur les cinquantiennaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, Edition L'Harmattan, 2012, p. 19.



BIBLIOGRAPHIE

A- OUVRAGES DE LUCIEN AYISSI

AYISSI Lucien, *Corruption et pauvreté*, Paris, Edition L'Harmattan, 2007.

- *Corruption et gouvernance*, Paris, Edition L'Harmattan, 2008.
- *Gouvernance camerounaise et lutte contre la pauvreté*, Paris, Edition L'Harmattan, 2009.
- *La prière de Yakob*, Paris, Edition L'Harmattan, collection « Littératures et savoirs », 2010.
- *Rationalité prédatrice et Crise de l'Etat de droit*, Paris, Edition L'Harmattan, 2011.
- *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni*, Paris, Edition L'Harmattan, 2012.
- *Penser les représentations*, Paris, Edition L'Harmattan, 2014.
- *Le Positivisme de David Hume*, Paris, Edition L'Harmattan, collection « Ethique, Politique et Science », 2017.
- *Philosopher aujourd'hui, c'est philosopher autrement*, Paris, Edition L'Harmattan, 2021.
- *Méditations philosophiques d'un confiné sur corona virus*, Paris, Edition L'Harmattan, 2021.
- *Crise et superstition*, Paris, Edition L'Harmattan, 2022.

B- ARTICLES DE LUCIEN AYISSI

AYISSI Lucien, « Le problème du vivre-ensemble entre le même et l'autre dans l'Etat postcolonial d'Afrique noire », in *Quest. An African journal of Philosophy*. Revue Africaine de philosophie. Vol. XXII, N° 1-2, 2008.

- « Corruption et violence », in *VIOLENCES URBAINES AU SUD DU SAHARA*. Cahier de l'UCAC, n° 3-1998.
- « Le problème de récurrence et de référence de la haine dans les polémiques politiques des camerounais », *Leçon inaugurale prononcée à l'occasion de la 5^{ème} édition des journées citoyennes de la presse organisées au palais des Congrès de Yaoundé, du 14 au 16 décembre 2023, par l'association Média, Médiation et Citoyenneté (2MC), Communication inédite.*

- « Les enjeux de la rationalité dans la philosophie de la libération et de l'émancipation de Marcien Towa », in *La philosophie de la libération et de l'émancipation de Marcien Towa* (éd), Paris, Dianoïa, collection Maât Spécial Issues, 2021.

C- OUVRAGES GENERAUX

AERNOUDT Rudy, *Corruption à foison. Regards sur un phénomène tentaculaire*, Trad. Isabelle Delattre, Paris, L'Harmattan, 2003

ALAIN, *Les propos d'un normand*, Éditions de la Nouvelle revue française, 1920.

AMOUGOU Thierry, *Le Biyaïsme. Le Cameroun au piège de la médiocrité politique, de la libido accumulative et de la (dé)civilisation des mœurs*, Paris, Editions L'Harmattan, collection « Pensée africaine », 2011.

ARISTOTE, *Éthique de Nicomaque*, Trad. Jean Voilquin, Paris, GF-Flammarion, 1965, Livre X, Chapitre IX.

- *Politique Livre II*, A. Bailleul, 1797.

- *Les Politiques*, trad. Jean Aubonnet, Paris, Les belles lettres, 2002.

BABISSAKANA et ABISSAMA ONANA, *Les Débats économiques du Cameroun & d'Afrique*, Yaoundé, Prescriptor, 2003.

BASTIDE Georges, *Traité de l'action morale. Tome second : Dynamique de l'action morale*, Paris PUF, collection « Logos », 1961.

BAYART Jean François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

BERNANOS Georges, *Le chemin de la croix des âmes (1944)*, Madrid, Atlantica Editoria.

BIYA Paul, *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre Marcel Favre/ABC, 1987.

BOECKH Auguste, *Économie politique des Athéniens Volume I (1829)*, Paris, Sautelet.

CICÉRON, *Les devoirs, Livre I*, les Belles-lettres, 1965.

COURT Raymond, *Force et dérive des principes*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990.

DE BALZAC Honoré, *Le père Goriot (1835)*, Bibliothèque électronique du Québec, Collection à tous les vents, 1845.

DESCARTES René, *Discours de la méthode (1637)*, Librairie des bibliophiles, 1887.

DUGAIN Marc et Labbé Christophe, *L'homme nu. La dictature invisible du numérique*, Paris, Robert Laffont/Plon, 2016.

DUTOURD Jean, *La chose écrite*, Paris, Edition Flammarion, 2009.

FARAH Frédéric, *Fake State. L'impuissance organisée de l'Etat en France*, Editions H & O, 2020.

FÉNELON, *Dialogues des morts (1712)*, Lulu.com.

FLAHAULT François, *Le crépuscule de Prométhée. Contributions à une histoire de la démesure humaine*, Editions Mille et une nuits, 2008.

FORESTER Viviane, *La Dictature du profit*, Paris, Le livre de Poche, 2001.

FRANCE Anatole, *L'orme du mail (1897)*, Calmann-Lévy, 2008.

FREUD Sigmund, *Moïse et le monothéisme*, Paris, Gallimard, Collection « Idées », 1948.

HOBBS Thomas, *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, Trad. Samuel Sorbière, Paris, GF-Flammarion, 1982.

- *Léviathan*, Trad. François Tricaud, Editions Sirey, 1971, 3^e tirage 1983.
- *Léviathan, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Dalloz, 1999.

HOTTOIS Gilbert, *Le Transhumanisme est-il un humanisme ?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2014.

HOURCADE Bertrand, *Convaincre pour vaincre: De l'usage des citations*, BoD - Books on Demand, 2020.

HUME David, *Traité de la nature humaine (1739)*, Trad. André Leroy, Paris, Aubier Montaigne, 1973, Livre III, II, 10.

- *Essais moraux, politiques & littéraires*, Trad. Jean-Pierre Jackson, Paris, Editions Alive, 1999.

KANT Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs (1785)*, trad. Victor Delbos, Paris, Delgrave, 1973.

- *Critique de la raison pure, Préface de la seconde édition (1787)*, Trad. A. Tremesaygues et B. Pacaud, Paris, PUF, Collection « Quadrige », 10^e édition, 1984.

KAUFMANN Daniel, *Avant-propos de Villes corrompues. Du diagnostique aux remèdes*, ouvrage publié par Robert Klitgaard et al, Trad. Bernard Vincent, Paris, Nouveaux Horizons-ARS, 2002.

LOCKE John, *Traité du gouvernement civil*, Trad. David Mazel, Paris, GF-Flammarion, 1984, Chapitre IX.

MACHIAVEL Nicolas, *Le prince (1532)*, Trad. abraham-nicolas amelot de la houssaie, edition h.wetstein 1683.

MARX Karl, *Essai de biographie intellectuelle* (1957), trad. Maximilien Rubel, Paris, Librairie M. Rivière et Cie, 1957.

MIRABEAU, *Les pensées et les maximes Tome 1*, Paris, Edition J.B Garnery, 1792.

NJOH MOUELLE Ebenezer, *Jalons, Recherche d'une mentalité neuve*, Edition Clé, 1970.

- *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement suivi de Développer la richesse humaine*

PLATON, « Le politique », in *Œuvres complètes*, Trad. Leon Robin avec la collaboratin de M. J. Moreau, Paris, Gallimard, Collection « Bibliothèque de la Pleiade », 1950, 280a

- *Gorgias*, Trad.Emile Chambry, Paris, Editions Garnier-Flammarion, 1967.
- *La République* (315), trad. Robert Baccou, Paris, Garnier-Flammarion, 1996.

ROUSSEAU Jean Jacques, *Du contrat social suivi du Discours sur la science et les arts et du discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Union Générale d'Édition, collection «10/18 », 1973.

- *Du Contrat social*, Livre I, Chapitre VI.

SARASSORO Hyacinthe, *La Corruption des fonctionnaires en Afrique*, Paris, Economica, 1980.

SARTRE Jean-Paul, *L'Existentialisme est un humanisme*, Paris, Editions Nagel, Collection « Pensées», 1970.

SLAVOJ Zizek, *Bienvenue dans le désert du réel* (2002), Trad. François Théron, Paris, Flammarion, 2005.

SPINOZA Baruch, *Traité politique-Lettres*, traduction de Charles Appuhn, Paris, GF-Flammarion, 1966.

- *Oeuvres complètes*, Arvensa Editions, 2014.

TINBERGEN Jan, *Techniques Modernes de la Politique économique*, Paris, Edition Dunod, 1961.

VAPEREAU Gustave, *L'homme et la vie*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1896.

D- ARTICLES ET REVUES

COMTE Auguste, « Considérations sur le pouvoir spirituel », 5^e Opuscule de philosophie sociale, in *La Science sociale*, introduction et présentation par Angèle Kremer-Marietti, Paris, Gallimard, 1972.

DIAKITÉ Samba, « Marcien Towa entre deux cultures », in *LE KORE*. Revue ivoirienne de philosophie et de Culture, n° 37-2006, p. 94.

HAVEL Vaclav, *Discours à l'assemblée annuelle des conseils des gouverneurs du Fond Monétaire International et groupe de la Banque Mondiale (2000)*

HIBOU Béatrice, Le « Capital social » de l'Etat falsificateur ou les ruses de l'intelligence économique ») in *La Criminalisation de l'Etat en Afrique*, Paris, Editions Complexe, 1997, pp. 155.

MIAFFO YANOU Narcisse Rostand, « Démocratie et bonne gouvernance en Afrique, un creuset du développement des africains », in *Revue ivoirienne de gouvernance et d'études stratégiques (RIGES)*, Numéro 20, Septembre 2023, pp. 15.

MONO NDJANA Hubert, « *L'Ethique dans le service public. Cas spécifique du monde de l'éducation* ». Exposé N°3 présenté au Séminaire de Formation en Management à l'intention des responsables des services centraux et extérieurs du MINEDUC les 8 et 9 octobre 1998, pp. 11.

MONO NDJANA Hubert, « Le banquet : Esquisse d'un type idéal au sujet de la mentalité camerounaise », in *Le synopsis*. Bulletin du Cercle Universitaire d'Etudes et de recherches Interdisciplinaires, N° 001. Communications et débats des séances de l'année universitaire 1984-1985, pp. 26-27.

NGUEMETA Philippe, « Marcien Towa et la critique de l'irrationnel », in *La philosophie de la libération et de l'émancipation de Marcien Towa (éd)*, Paris, Dianoïa, collection Maât Spécial Issues, 2021, pp. 213.

E- MEMOIRES ET THESES

ABOWINDAO Serge, « *Crise de la gouvernamentalité dans les Etats contemporains d'Afrique subsaharienne francophone. Esquisse d'une démarche thérapeutique à la lumière de Corruption et Gouvernance de Lucien Ayissi.* », Mémoire rédigé en vue de l'obtention du Diplôme de Master en philosophie, Université de Yaoundé 1, 2023.

MAZADOU Oumarou, « *La question du Politique. Une perspective africaine* », Thèse rédigée en vue de l'obtention du Doctorat Ph.D en Philosophie Morale et Politique, Université de Yaoundé 1, 2012.

MENYE Sophie Josiane, « *L'idée de la gouvernance chez Jean-Jacques Rousseau, Une analyse du Contrat Social.* », Mémoire rédigé en vue de l'obtention du Diplôme de Master en philosophie, Université de Yaoundé 1, 2023.

ZOE Jean Paul Franck, « *Hegel et la question de l'administration de l'Etat : Une lecture des Principes de la philosophie du Droit.* », Mémoire rédigé en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Grade II en philosophie, Université de Yaoundé 1, 2016.

F- USUELS

CHAPADOS Steeven, *Dictionnaire philosophique et historique de la logique*, Presse de l'Université Laval, 2017

COMTE-SPONVILLE André, *Dictionnaire philosophique (2001), nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Quadrige, 2013

LALANDE André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie (1926)*, vol. 1, Paris, Quadrige/PUF, 1997.

- *Vocabulaire technique et critique de la philosophie (1926)*, vol. 2, Paris, Quadrige/PUF, 1997.

VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique (2004)*, Almeria, COLLECTION IDEALES, 2005.

G- WEBOGRAPHIE

<http://evene.lefigaro.fr/citation/justice-force-impuissante-force-justice-tyrannique-67.php> page web consultée le 10 septembre 2023 à 13h12 mn.

<https://citation-celebre.leparisien.fr/citations/30432> page web consultée le 03 août 2023 à 12h15mn.

<https://citations.ouest-france.fr/citation-tacite/lois-sont-autant-nombreuses-etat-11298.html> page web consultée le 02 septembre 2023 à 18h10mn.

<https://contrepoinis.org> page web consultée le 02 août 2023 à 12h15mn.

<https://evene.lefigaro.fr/citation/gouvernement-monarchique-grand-avantage-republicain-affaires-me-31205.php> page web consultée le 12 septembre 2023 à 06h10mn.

<https://evene.lefigaro.fr/citation/gouvernement-monarchique-grand-avantage-republicain-affaires-me-31205.php> page web consultée le 12 septembre 2023 à 06h10mn.

<https://www.abc-citations.com/auteurs/aristote/page/3/> page web consultée le 14 juillet 2023 à 18h02mn.

<https://www.abc-citations.com/auteurs/friedrich-nietzsche/> page consultée le 15 juillet 2023 à 11h16mn.

<https://www.babelio.com/auteur/Jonathan-Swift/7008/Citations?pageN=2> page web consultée le 13 juillet 2023 à 10h15mn.

<https://www.erudit.org> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 08h35mn.

<https://www.info-chalon.com/articles/2023/04/15/79009/les-lois-inutiles-affaiblissent-les-lois-necessaires/> page web consultée le 12 septembre 2023 à 06h10mn.

<https://www.mon-poeme.fr/citations-corruption/> page web consultée le 05 aout 2023 à 14h10mn.

<https://www.schoulmouv.fr> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 08h28mn.

<https://www.wikipedia.org> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 08h35mn.

www.sens-public.org page web consultée le 15 juillet 2023 à 00h15mn.

<https://www.Larousse.fr> Page web consultée le 04 Octobre 2023 à 10h18mn.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	iii
REMERCIEMENTS.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIERE PARTIE : DE LA RATIONALITE PREDATRICE DANS L'ACTE DE CORRUPTION.....	8
CHAPITRE I : LUCIEN AYISSI SUR LA QUESTION DE LA RATIONALITE PREDATRICE	10
1- Du sens de la rationalité prédatrice selon Lucien Ayissi	10
2- La rationalité prédatrice comme négation de la raison pure	15
3- La rationalité prédatrice comme négation de l'Etat de droit.....	18
CHAPITRE II : LES MANIFESTATIONS DE LA RATIONNALITE PREDATRICE DANS L'ACTE DE CORRUPTION	21
1- De la Distorsion et de la rupture des normes publiques de l'Etat	22
2- De la volonté affirmée d'un nihilisme politique	26
3- Le projet d'anéantissement ontologique de l'Etat de droit	29
CHAPITRE III : CRITIQUE DE LA RATIONALITE PREDATRICE ET ORIENTATION VERS UNE RATIONNALITE POLITIQUE.....	32
1- La Rationalité prédatrice : Un facteur d'inégalité citoyenne	33
2- La rationalité prédatrice comme logique déflationniste et économique de l'Etat	37
3- La rationalité prédatrice comme symptôme de la crise de l'Etat de droit	39
DEUXIEME PARTIE : L'IDEE DE RATIONALITE POLITIQUE SELON LUCIEN AYISSI.....	44
CHAPITRE IV : CONCEPTION DE LA RATIONALITE POLITIQUE DE LUCIEN AYISSI.....	46
1- Du sens de la rationalité politique.....	46
2- De la mauvaise acception de la rationalité politique	49
3- De l'être de la rationalité politique	52
CHAPITRE V : LES MECANISMES DE LA RATIONALITE POLITIQUE	54
1- De l'idée des normes publiques de référence	55
2- De l'usage et du respect des normes publiques de référence.....	57
3- De l'importance des normes publiques de référence	61

CHAPITRE VI : LA FINALITE DE LA RATIONNALITE POLITIQUE.....	64
1- Du refus de la patrimonialisation de l'Etat	65
2- Du devoir impérueux de rendre l'Etat impersonnel.....	68
3- De la responsabilité de soumettre l'Etat au règne de la normativité juridique	71
TROISIEME PARTIE : LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA CONCEPTION DE LA RATIONALITE POLITIQUE DE LUCIEN AYISSI.....	77
CHAPITRE VII : LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA CONCEPTION DE LA RATIONALITE POLITIQUE.....	78
1- La faillibilité de la nature humaine	79
2- De la défaillance avérée des institutions publiques	82
3- La systématisation de l'impunité politique	86
CHAPITRE VIII : L'INTERET DE LA CONCEPTION DE LUCIEN AYISSI DANS L'AFRIQUE ACTUELLE	89
1- De l'assimilation des valeurs républicaines	89
2- Lucien Ayissi et l'exigence d'efficience dans la gouvernance	92
3- La culture de l'objectivité et le sens de l'intérêt public dans la gouvernance publique ...	95
CHAPITRE IX : PISTES POUR L'AVENEMENT D'UNE RATIONALITE REPUBLICAINE EN AFRIQUE	98
1- Lucien Ayissi et le concept de pédagogie citoyenne	99
2- De la pédagogie pratique de Lucien Ayissi	102
3- L'idée d'une éthique républicaine dans la pensée de Lucien Ayissi	106
CONCLUSION GÉNÉRALE	112
BIBLIOGRAPHIE	117